

# RAPPORT D'ACTIVITES



**Le Toulois**  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

**2014**

ANDILLY  
ANSAUVILLE  
BICQUELEY  
BOUCQ  
BOUVRON  
BRULEY  
CHARMES-LA-CÔTE  
CHAUDENEY-SUR-MOSELLE  
CHOLY-MÉNILLOT  
DOMÈVRE-EN-HAYE  
DOMGERMAIN  
DOMMARTIN-LÈS-TOUL  
ECROUVES  
FOUG  
GROSROUVRES  
GYE  
HAMONVILLE  
LAGNEY  
LANEUVEVILLE-DERRIÈRE-FOUG  
LAY-SAINT-RÉMY  
LUCEY  
MANONCOURT-EN-WOÈVRE  
MANONVILLE  
MÉNIL-LA-TOUR  
MINORVILLE  
NOVIANT-AUX-PRÉS  
PAGNEY-DERRIÈRE-BARINE  
PIERRE-LA-TREICHE  
ROYAUMEIX  
SANZEY  
TOUL  
TREMBLECOURT  
TRONDES  
VILLEY-LE-SEC

# RAPPORT 2014 D'ACTIVITÉS

03 PRÉAMBULE

04 INSTITUTION

## 08 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

09 Economie

20 Tourisme

## 22 ENVIRONNEMENT

23 Assainissement

31 Déchets ménagers

40 Energies

42 Rivières

43 Tous éco-citoyens

## 45 SERVICES PUBLICS

46 Centre aquatique Ovide

55 Habitat

58 Accueil des gens du voyage

60 ST2I

62 Prévention

63 Animation

## 64 RESSOURCES

65 Finances

73 Communication

75 Ressources humaines



**Le Toulois**

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

CS 40 325 Ecrouves  
54 201 Toul Cedex  
T - 03 83 43 23 76  
F - 03 83 64 90 42  
contact@cctoulois.com  
[www.cctoulois.com](http://www.cctoulois.com)

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, a introduit la présentation d'un rapport annuel d'activité, transmis par le Président de l'EPCI à chaque commune membre.

Le présent rapport est rédigé conformément à l'article L.5211 -39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il complète la synthèse des comptes administratifs et retrace l'activité de la collectivité.

Il doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut s'exprimer à sa demande devant le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.



Ce rapport d'activités sortant en septembre, l'année 2014 paraît déjà loin tant les projets, les travaux, les débats au sein de la CCT ont été intenses ces derniers mois. L'année 2014 a été celle de la fusion du Toulois avec les Côtes en Haye, du renouvellement des élus municipaux et donc communautaires et ce n'est pas rien ! Alors même qu'il fallait réorganiser les commissions et groupes de travail, calibrer l'action au nouveau périmètre (assainissement, collecte et gestion des déchets ménagers, rivières, ...), accueillir les nouveaux élus, la vie et les projets de la collectivité poursuivaient leur développement : création de la ZAC Kléber et préparation des aménagements sur le site, entrée en vigueur de la tarification incitative des déchets ménagers, octroi de nouvelles aides FISAC et "Habiter Mieux", lancement du programme de mobilité foncière "Côte à côte vignoble 2020" et d'un fonds de solidarité petite enfance sur tout le territoire, préparation du 2<sup>ème</sup> programme local de l'habitat, etc.

A l'heure où paraît ce rapport d'activités, l'ensemble des élus et agents de la CCT sont bien conscients des grands défis qui se présentent à notre collectivité et guident notre action :

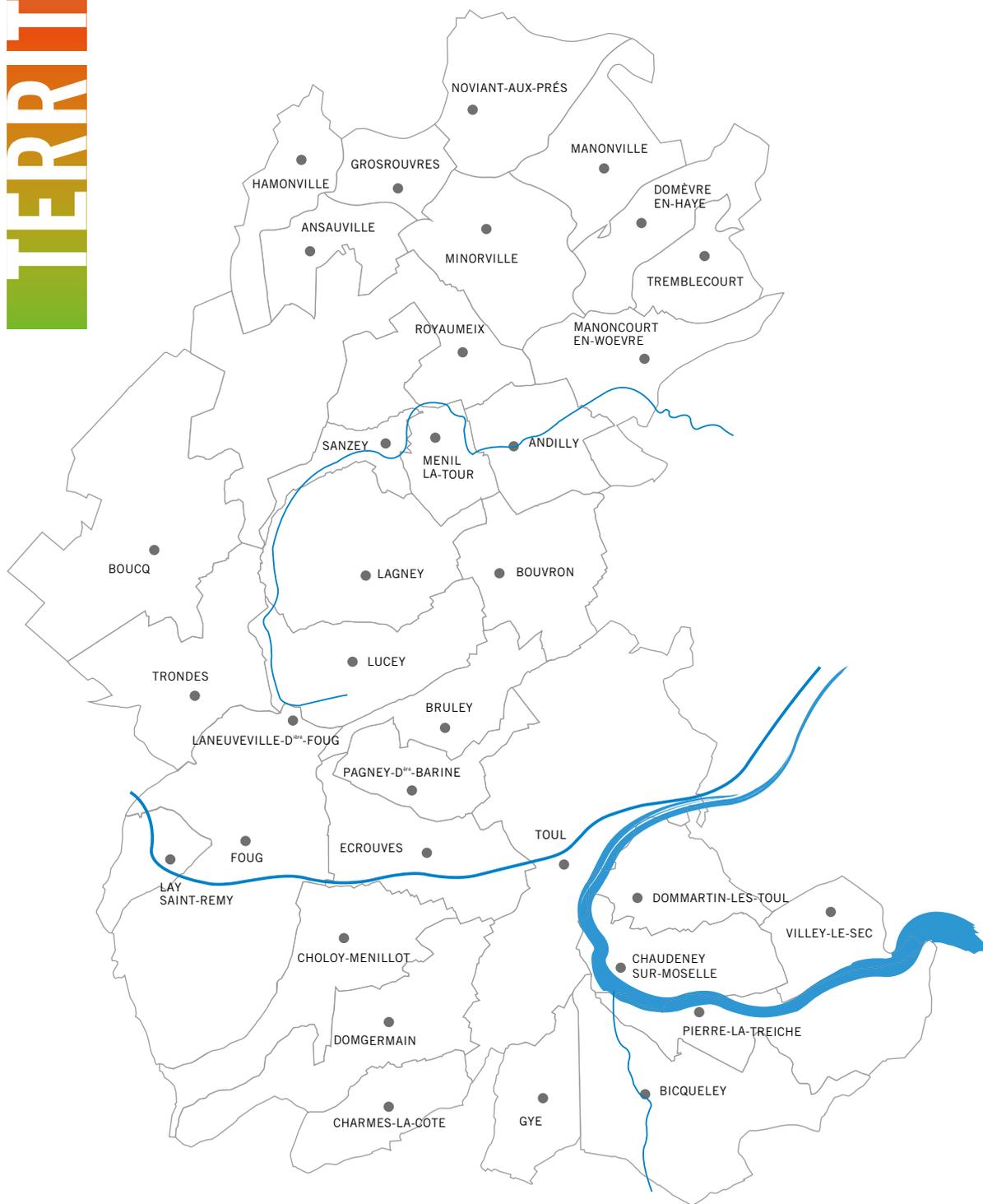
- Être au rendez-vous des attentes des Toulois et des défis pour notre territoire en matière d'emploi, de mobilité, de transition énergétique, de services ;
- Poursuivre les chantiers engagés, toujours avancer et progresser dans les missions qui sont aujourd'hui celles de la CCT tout en renforçant les mutualisations en ces temps de raréfaction de l'argent public ;
- Être au rendez-vous de l'intercommunalité de demain, que ce soit dans la construction de l'agglomération Touloise, dans la dynamique métropolitaine du Sud 54, ou vers de nouvelles compétences confirmées par les récentes lois en

matière de développement économique, d'urbanisme intercommunal, de gestion de l'eau et des milieux aquatiques ou encore de logement social.

C'est donc un projet de territoire "multi facettes" dans un contexte fortement en mouvement qui est en train de se bâtir. Je tiens à saluer ici l'implication de chacun, élus, agents, partenaires, responsables économiques et associatifs qui font vivre notre territoire au quotidien, comme le relatent, pour une partie, ces pages.

**Kristell Juven**  
présidente de la communauté de communes du Toulois





- **34 communes**
- **359,95 km<sup>2</sup>**
- **37 427 habitants**

# ORGANISATION

**BUREAU**  
1 Président + 10 Vice-Présidents  
Impulsion politique

**COMMISSION ÉCONOMIE**  
29 délégués

**COMMISSION ENVIRONNEMENT**  
45 délégués

**COMMISSION SERVICES PUBLICS**  
36 délégués

Force de proposition sur les actions à mener - infos-débats

**GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES**  
Travail de fond

**COMMISSION DES MAIRES**  
1 Président + 10 Vice-Présidents + les Maires  
Examen de sujets de fond et préparation des décisions présentées en conseil communautaire

**BUREAU**  
1 Président + 10 Vice-Présidents  
Préparation finale des décisions

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
76 délégués titulaires + 25 suppléants  
Débat / vote





**Kristell Juven, Présidente**  
réélue le 8 avril 2014  
Adjointe au Maire de Pierre-la-Treiche



**Jorge Bocanegra**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
Délégué à l'environnement : ordures ménagères, protection de l'environnement, développement durable et mobilité  
Ajoint au Maire de Toul



**Roger Sillaire**  
2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Délégué à l'administration générale, au personnel, au ST2I (service technique intercommunal et d'insertion) et à l'aire d'accueil des gens du voyage  
Maire d'Ecrouves



**Jean-François Segault**  
3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Délégué au développement économique : artisanat, commerce, tourisme, AOC et sentier Toul-Thiaucourt  
Maire de Domèvre-en-Haye



**Laurent Guyot**  
4<sup>ème</sup> Vice-Président  
Délégué à la communication externe et interne et aux relations avec les communes  
Maire de Dommartin-lès-Toul



**Alde Harmand**  
5<sup>ème</sup> Vice-Président  
Délégué au développement économique : industrie, PITE et requalification de l'ancien site Kléber  
Maire de Toul



**Olivier Heyob**  
6<sup>ème</sup> Vice-Président  
Délégué à l'urbanisme, à l'espace du Génie et à la transition énergétique  
Ajoint au Maire de Toul



**Christine Assfeld-Lamazé**  
7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Déléguée à l'habitat et au logement  
Ajointe au Maire de Toul



**Philippe Monaldeschi**  
8<sup>ème</sup> Vice-Président  
Délégué aux finances  
Ajoint au Maire de Foug



**Emmanuel Payeur**  
9<sup>ème</sup> Vice-Président  
Délégué à la politique sportive, au centre aquatique Ovive et à la politique associative et culturelle  
Maire de Chaudeney-sur-Moselle



**Jean-Luc Starosse**  
10<sup>ème</sup> Vice-Président  
Délégué à l'environnement : assainissement et rivières  
Maire de Charmes-la-Côte  
élu lors du conseil communautaire du 25 avril 2014



Liste des délégués  
communautaires  
au 1<sup>er</sup> avril 2014

**BOUVRON**

M. GROJEAN Daniel  
M. LOUIS Jean-Paul

**BRULEY**

M. MANET Claude  
Mme POIRSON Elisabeth

**CHARMES-LA-COTE**

M. STAROSSE Jean-Luc  
M. CHATILLON Christophe

**CHAUDENEY-SUR-MOSELLE**

M. PAYEUR Emmanuel  
M. BOMBARDIERI Jean

**CHOLOY-MENILLOT**

M. FABING Bernard  
M. VAILLANT Pascal

**DOMÈVRE-EN-HAYE**

M. SEGALT Jean-François  
M. ZUFFELLATO Serge

**DOMGERMAIN**

M. CHARTREUX Fabrice  
M. GEORGE Yvan  
Mme DEBONNET Géraldine

**DOMMARTIN-LES-TOUL**

M. GUYOT Laurent  
Mme TRASSAERT Catherine  
M. SIEDLECKY Francis

**ECROUVES**

M. SILLAIRE Roger  
Mme AGRIMONTI Yolande  
M. MAURY Christophe  
Mme GUILLAUME Isabelle  
M. KNAPEK Patrice  
Mme SIMONOT Isabelle  
M. GORCE Jean-Robert

**FOUG**

Mme PILOT Michèle  
M. MONALDESCHI Philippe  
Mme GASPARD Isabelle  
M. BECK Bruno  
M. LAROCHE Christian

**GROSROUVRES**

M. BRASSEUR Damien  
M. TAILLY Jérôme

**GYE**

M. NOISSETTE Michel  
M. GEISEL Christophe

**HAMONVILLE**

M. VELLE Patrice  
M. JONDEAU Jean-Pierre

**LAGNEY**

Mme SAUVAT Frédérique  
M. SOYER Henri

**LANEUVEVILLE-DERRIÈRE-FOUG**

M. JOUBERT Roger  
M. BORELA Francis

**LAY-SAINT-REMY**

M. VERDELET Clément  
M. BELLINASSO Alain

**LUCEY**

M. MIGOT Thomas  
M. MAURICE Eric

**MANONCOURT-EN-WOËVRE**

M. FRENOT Raymond  
Mme PIERSON Chantal

**MANONVILLE**

M. THIERY Patrick  
M. SCHARPF Raymond

**MENIL-LA-TOUR**

M. DEPAILLAT Bernard  
M. CHAPUY Jacques

**MINORVILLE**

M. HENNEBERT Philippe  
M. COLLIGNON René

**NOVIAANT-AUX-PRÉS**

M. MANSION François  
Mme DURANTAY Corine

**PAGNEY-DER.-BARINE**

M. MATTE Jean-François  
M. MOUROLIN Patrick

**PIERRE-LA-TREICHE**

Mme JUVEN Kristell  
Mme GILLET Elisabeth

**ROYAUMEIX**

M. FLABAT Patrick  
Mme MOMPEURT Adeline

**SANZEY**

M. ERZEN Gérald

**TOUL**

M. HARMAND Alde  
Mme LE PIOUFF Lydie  
M. DE SANTIS Fabrice  
Mme ASSFELD-LAMAZE Christine  
M. HEYOB Olivier  
Mme BRETENOUX Catherine  
M. HOWALD Gérard  
Mme LALEVEE Lucette  
M. BOCANEGRA Jorge  
Mme VIOT Marie  
M. BOURGEOIS Alain  
Mme GHAZZALE Malika  
M. VERGEOT Matthieu  
Mme MASSENET  
OZDEMIR Blandine  
M. GAUVIN Philippe  
Mme GAY Catherine  
M. ADRAYNI Mustapha  
Mme ERDEM Irène  
M. PERNIN Guy  
Mme GUEGUEN Marie  
M. MATTEUDI Pascal  
Mme LAGARDE Stéphanie  
M. MANGEOT Etienne  
Mme CARRIER Véronique  
M. BAUER Thierry

**TREMBLECOURT**

Mme CHRETIEN Marie-Jeanne  
M. CHRETIEN Alain

**TRONDES**

M. COCUSSE Alain  
M. CHARTON Christian

**VILLEY-LE-SEC**

Mme PERRIN Dominique  
M. GUYOT Gilles

**ANDILLY**

M. WARCHOL Joël  
Mme VUILLAUME Estelle

**ANSAUVILLE**

M. COLLET Thierry  
M. OLIVIER André

**BICQUELEY**

M. FONTANA André  
M. VIRQUIN Joël

**BOUCQ**

M. LIOUVILLE Gérald  
M. POULLY Jean-Michel

## INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES - 9

Nouvelle ZAE : la ZA de l'Orme à Noviant-aux-Prés  
Kléber Toul : 2014, année d'études pré-opérationnelles  
Pôle Industriel Toul Europe  
Espace du Génie à Ecrouves  
Pôle Commercial Jeanne d'Arc à Dommartin-lès-Toul

## ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES - 14

Le FISAC 2014-2016  
L'action de l'agence de développement économique de Terres de Lorraine  
Clôture de la convention de revitalisation Michelin  
Les dispositifs d'aides et d'exonérations  
L'action de nos partenaires et dispositifs locaux : Maison de l'Emploi,  
Chambre de Commerce et d'Industrie, Leader

## ORGANISATION DES PARTENARIATS ÉCONOMIQUES LOCAUX - 19

Le groupe projets  
L'action des associations de chefs d'entreprise  
Approfondissement économique avec les intercommunalités du SCoT Sud 54

## TOURISME - 20

Maison du Tourisme  
Côte à Côte - Vignoble 2020

L'année 2014 est encore marquée par une conjoncture économique difficile : de nombreux secteurs d'activités sont touchés, en particulier celui du bâtiment et des travaux publics.

Dans ce contexte, la CCT a poursuivi en 2014 d'une part son effort d'investissement public et d'autre part sa mission d'accompagnement des entreprises avec les acteurs économiques locaux et notamment l'agence de développement de Terres de Lorraine.

Suite au renouvellement de l'exécutif communautaire, de nouvelles pistes de travail ont été proposées par les élus à l'échelle du mandat : mettre l'accent sur la commercialisation des zones d'activités, ouvrir le dossier du numérique, penser une meilleure irrigation des actions de développement économique à l'échelle des 34 communes.

#### Les faits marquants 2014 :

- Nouvelle zone d'activité communautaire : ZA de l'Orme à Noviant-aux-Prés
- Nouvelle tranche FISAC (soutien au commerce et à l'artisanat)
- Exonérations fiscales en faveur des entreprises : ZRR, ZAFR et dispositions prises par la CCT
- Approfondissement économique avec les intercommunalités du SCoT Sud 54
- Clôture de la convention de revitalisation de MICHELIN



## INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES

### ZONE ARTISANALE DE L'ORME - NOVIANT-AUX-PRÉS



Une maîtrise foncière de 5 ha dédiés à l'artisanat : située à la sortie de Noviant-aux-Prés, en direction de Manonville, la zone d'activité de l'Orme fait désormais partie des zones d'activités intercommunales gérées par la CCT, au même titre que le Pôle Industriel Toul Europe, le Pôle commercial Jeanne d'Arc à Dommartin-lès-Toul et l'Espace du Génie à Ecrouves.

Elle accueille actuellement 3 entreprises dans 2 bâtiments : EDC Protection, leader français des équipements de protection individuelle qui conçoit et fabrique des produits destinés à protéger l'homme au travail dans des conditions de chaleur extrême. Sa voisine, l'entreprise SW Environnement est spécialisée dans l'aménagement de rivières et de canaux. Toutes deux partagent un local de 1280 m<sup>2</sup>. L'entreprise CIBIO médical occupe quant à elle depuis août 2014 le siège administratif de l'ancienne Communauté de Communes des Côtes en Haye, un bâtiment de 177 m<sup>2</sup>. CIBIO médical, jeune entreprise de 13 salariés, est spécialisée dans le contrôle des installations d'imagerie médicale et de radiothérapie.

Suite à la fusion des deux communautés de communes, la zone artisanale de l'Orme, située à Noviant-aux-Prés constitue désormais la 4<sup>ème</sup> zone d'activité gérée par la CCT.

**Perspectives 2015 : étude d'aménagement du site afin de connaître les coûts de la viabilisation des terrains.**

## KLÉBER - TOUL 2014, une année d'études pré-opérationnelles



Compte tenu de sa taille et des enjeux liés à sa conversion, plusieurs types d'acteurs accompagnent la collectivité dans la mise en œuvre du programme d'aménagement.

### • Aménagement par la SEBL et la CCT

Pour réaliser les travaux d'aménagement (travaux de voiries et réseaux divers), la CCT a fait le choix de faire appel à un aménageur. Au terme d'une consultation qui a mis en concurrence 2 sociétés d'économie mixte connues et expérimentées en Lorraine, c'est la SEBL (Société d'Équipement du Bassin Lorrain) qui a été retenue en juin 2014.



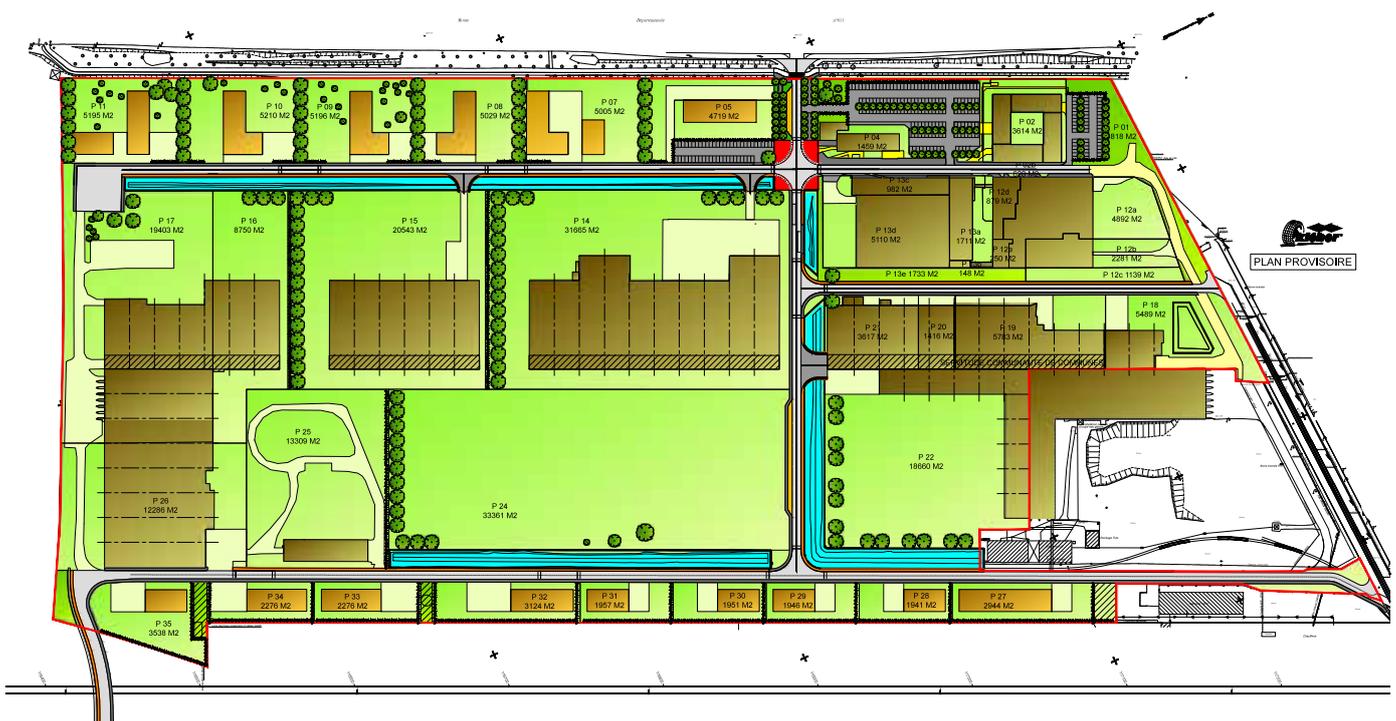
### • Pré-aménagement par l'EPFL

À la demande de la CCT, l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) s'est porté acquéreur du site Kléber en mai 2013. Mais son rôle ne s'arrête pas là : ce dernier conduira en 2015 les travaux de dépollution et de démolition de l'usine grâce à son intervention au titre des espaces dégradés. Pour ce faire, l'EPFL a débloqué en 2013 et 2014 plusieurs enveloppes financières, dont 1,6 M€ TTC pour réaliser des travaux. La CCT co-financera ces travaux à hauteur de 120 K€ seulement, l'EPFL prenant en charge de 80 à 100% des dépenses de dépollution / démolition. Tout au long de l'année 2014, les équipes de la CCT ont travaillé avec l'architecte et les ingénieurs recrutés par l'EPFL pour définir le programme des travaux qui débutera à l'automne 2015. C'est donc en 2014 qu'il a été décidé de sectionner la halle industrielle à 3 endroits pour permettre la cohabitation d'entreprises et le passage d'une nouvelle voirie.

Ainsi, la CCT confie la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement à la SEBL mais reste le donneur d'ordre et fixe les principales orientations. De son côté, l'aménageur recrute les équipes de maîtrise d'œuvre, lance les marchés de travaux et suit le bon déroulement des travaux.

Une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'un bureau d'étude environnement VRD, d'un architecte urbanisme et d'un paysagiste a été recrutée en septembre 2014 et a commencé à travailler sur les études d'avant projet. C'est également cette équipe qui a mis à jour le dossier d'étude d'impact devant permettre de finaliser la procédure de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) en 2015.

Enfin, avant même d'avoir recruté un aménageur et pour débiter au plus vite les actions de reconversion du site, la CCT a lancé en direct les travaux de réaménagement d'un des bâtiments tertiaires du site Kléber (bâtiment où furent hébergées en 2012 et 2013 les équipes de Pôle Emploi). L'architecte a travaillé en 2014 sur le dossier programme et les travaux ont débuté au printemps 2015.



• **Démarrage des activités de Envie 2 E Lorraine et relance de la démarche d'écologie industrielle**

Après avoir réalisé d'importants travaux de réhabilitation et de mise aux normes (1,6 M€) dans une partie de la halle industrielle du site Kléber, l'entreprise Envie 2 E Lorraine et sa trentaine de salariés ont commencé à travailler depuis le 13 octobre 2014 sur la collecte, le tri et la valorisation des déchets électriques. Par ailleurs, Envie a répondu à un appel d'offre national lancé fin 2013 par Eco Mobilier sur le démantèlement et le recyclage des matelas qui a confirmé en juin 2014 que Envie 2 E Lorraine était l'un des 4 opérateurs retenus en France pour développer ce projet à partir de 2015. La zone d'intervention d'Envie s'étend de Strasbourg à Reims. Pour ce faire, la Communauté de Communes a proposé à l'entreprise de nouvelles surfaces bâties sur le site Kléber. L'entreprise occupe désormais environ 10 000 m<sup>2</sup> de bâtiments sur le site de l'ancienne usine Kléber.

Enfin, ECOREVIA n'ayant pas fait la preuve en 2013 et 2014 de la mise en œuvre d'actions concrètes, le Pays Terres de Lorraine et l'agence de développement économique du territoire (ADSN) ont proposé à Envie 2 E Lorraine de devenir fer de lance de la Démarche d'Écologie Industrielle (DEI). Ainsi, le Conseil Régional a accepté le financement d'une chargée de mission à mi temps, recrutée et hébergée par Envie pour mettre en place des solutions simples et efficaces pour les entreprises locales qui souhaitent optimiser le traitement de leurs déchets ou mutualiser des équipements. Les premières actions concrètes seront mises en œuvre en 2015.

**KLEBER : 2013 – 2016**

**LE PROJET DE RECONVERSION EN MARCHÉ**

2013 : Achat du site

2014 : Etudes pré opérationnelles

2015 : Lancement des travaux

2016-17 : Suite et fin des travaux



## PÔLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE - TOUL

Dans l'attente du démarrage des travaux de la Tranche 3 de l'opération de requalification pluriannuelle, les opérations suivantes ont été menées en 2014 :

• **Finalisation des travaux de voirie et réseau dans le secteur Caloriver**

L'entreprise ayant de son côté procédé à des acquisitions foncières et des opérations de démolition et de plate formage. Aujourd'hui, les perspectives offertes depuis la rue Bokanowski, comme depuis la rue de la Marchanderie sont bien plus qualitatives grâce à ce projet où initiatives publique et privée ont fonctionné ensemble.

• **Mise à jour du plan de signalétique des secteurs A et B du pôle industriel.**

En 2004, le pôle industriel compte une centaine d'entreprises et environ 2 100 emplois.

• **Mise en place d'une servitude d'utilité publique** pour procéder à l'acquisition foncière de parcelles situées entre la rue de l'escadrille des Cigognes et la RD 191 (route de Villey-Saint-Etienne). Cette maîtrise foncière espérée fin 2015 permettra d'engager des travaux de création de voirie en 2016 pour désenclaver une partie du Pôle Industriel et le raccorder plus facilement à l'A31.

## ESPACE DU GÉNIE - ECROUVES

### • Eco-parc artisanal : un espace dédié aux artisans

Après l'inauguration de l'éco-parc artisanal en 2013, espace économique dédié aux artisans et professionnels du second œuvre du bâtiment et de l'équipement de la maison, liés aux économies d'énergie (ex : éco-constructeurs, chauffagistes...), des prospects ont été identifiés. Un contact s'est concrétisé avec la réservation d'une parcelle de 1600 m<sup>2</sup>. Ce terrain va accueillir le siège et l'atelier d'une entreprise spécialisée dans l'isolation des bâtiments ; elle compte en plus des 2 gérants 5 salariés. La signature définitive de l'acte de vente et le dépôt du permis de construire sont prévus en 2015.

### • Quartier tertiaire

Inauguration du cabinet de kinésithérapie et d'ostéopathie, de M. Gireg Parouty en mars 2014. Des représentants de la CCT et de la commune d'Ecrouves étaient présents pour le lancement de cette nouvelle activité paramédicale sur l'Espace du Génie.

### • Poursuite de l'opération de reconversion du bâtiment 001

Le recrutement d'un maître d'œuvre en 2014 a permis d'avancer, en lien avec le Conseil Départemental, sur le programme des aménagements du bâtiment.  
Perspectives 2015 : dépôt du permis de construire et démarrage des travaux en fin d'année.

### • Lotissement pavillonnaire

La partie "est" de l'Espace du Génie a vu se développer un lotissement type pavillonnaire baptisé, Séré de Rivières, en hommage au passé militaire du site. Fin 2014, ce sont 36 parcelles sur les 40 au total qui ont été vendues, et en majorité construites. Au regard du futur achèvement de ce lotissement, les voiries définitives, trottoirs et espaces verts ont été réalisés en 2014 ainsi que la pose de candélabres.

### • Aménagements paysagers et mobiliers

Afin de sensibiliser le public (et notamment les enfants) à la préservation des ressources naturelles (eau, biodiversité...), un sentier pédagogique et un espace de jeux sont en projet autour de la place centrale du Génie. Une mission de conception a été confiée à un bureau d'études spécialisé. Cette aire de jeux et de découverte se concrétisera au 2<sup>ème</sup> semestre 2015.

**Perspectives 2015** : poursuite de la commercialisation des terrains (habitat, artisanat, tertiaire...), optimisation du schéma d'aménagement, rédaction de cahier des charges de cession de la zone artisanale, aménagement du sentier pédagogique...



Bâtiment 001 à Ecrouves - projet

## PÔLE COMMERCIAL JEANNED'ARC - DOMMARTIN-LÈS-TOUL

### • Arrivée de nouvelles enseignes

En 2014, le pôle commercial a accueilli de nouvelles enseignes commerciales à savoir :

- L'Orange bleue (salle de fitness)
- La Pataterie (restaurant)

D'autres enseignes sont intéressées pour une implantation sur ce pôle dont une dénommée «Action» (commerce de détails).

### • Attractivité

Le partenariat avec l'association des commerçants du pôle se poursuit, des moments d'échanges et de travail vont avoir lieu dans un objectif commun d'amélioration et d'attractivité commerciale.



## ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

### FISAC

Le FISAC, Fonds d'Intervention en faveur des Services, de l'Artisanat et du Commerce est un fonds d'Etat permettant de soutenir la modernisation des activités économiques, en milieu rural notamment. La subvention accordée par l'Etat peut atteindre jusqu'à 50 % des dépenses éligibles.

Après une 1<sup>ère</sup> tranche accordée en 2009, la CC du Toulouais avait déposé en 2012 un dossier de demande pour une 2<sup>ème</sup> tranche.

Au printemps 2014, les services de l'Etat ont répondu positivement à la demande de la collectivité, et en juillet de la même année a été signée la convention permettant de lancer officiellement cette deuxième tranche.

**2<sup>ème</sup> tranche : juillet 2014- juillet 2016 > 94 086 € de FISAC obtenus (sur 102 417 € demandés)**

Les investissements prévus se répartissent en 2 grands volets :

- **Actions collectives** : actualisation de l'Atout, l'annuaire économique du Toulouais, pose de signalétique économique dans les communes non-équipées en 1<sup>ère</sup> tranche, autres actions en faveur de la valorisation des activités économiques en milieu rural...

- **Aides directes aux entreprises** : aides financières versées par l'Etat, la CCT et dans certains cas par la Région Lorraine pour soutenir les travaux de modernisation des entreprises et des investissements matériels.

Les actions collectives doivent être mises en place en 2015. En revanche, un groupe de travail composé d'élus volontaires s'est tenu dès la fin de l'été 2014 pour actualiser le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises.

Sur la base de ce travail de concertation, les chargés de mission de l'ADSN ont ensuite instruit les dossiers de demande de subvention des entreprises, et un comité de pilotage s'est tenu le 19 novembre 2014 pour rendre un avis sur ces dossiers avant le conseil communautaire du 11 décembre.

Budget prévisionnel - actions collectives

Actions collectives	Coût prévisionnel	Part FISAC	Part CCT	Autres (CCI, PLT, Leader...)
Animation, communication, manifestations, poursuite de la signalétique économique	99 194 €	31 586 €	60 533 €	7 075 €

Budget prévisionnel - aides directes aux entreprises

Aides directes aux entreprises	Coût prévisionnel	Part FISAC	Parts CCT/ Région	Part entreprises
Tous types de travaux éligibles	250 000 €	62 500 € - 25%	62 500 € - 25%	125 000 € - 50 %

### FISAC Tranche 2 - Bilan du 1<sup>er</sup> copil

→ **15 dossiers validés**  
**143 803 € de dépenses éligibles**  
**35 948 € de participation de l'Etat**  
**26 538 € de participation de la CCT**  
**9 409 € de participation de la Région**

En 2015, un autre Comité de Pilotage doit avoir lieu pour instruire de nouveaux dossiers, dans la limite des crédits votés.



Pizzeria à Foug aidée dans l'achat d'outils de production (saladette, en photo)

## ADSN - AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TERRES DE LORRAINE



Créée en 1986, sur des valeurs associatives, l'ADSN accompagne les compétences individuelles au service de la dynamique collective et contribue, par ses diverses missions, au développement de l'activité économique dans un contexte et un environnement favorable sur le territoire «Terres de Lorraine».

L'ADSN s'est longtemps concentrée sur l'accompagnement à la création d'entreprises. Depuis 5 ans, d'abord pour le compte de la Communauté de Communes Moselle et Madon puis à l'échelle du Pays Terres de Lorraine, l'ADSN assure également des missions de développement endogène et exogène.

### • Aide au financement pour les créateurs d'entreprises, grâce à la PFIL



La Plateforme d'Initiative Locale « Initiative Terres de Lorraine » est un outil d'ingénierie financière sur le Pays Terres de Lorraine qui permet aux créateurs d'avoir accès à des prêts sans intérêt et sans garantie.

#### sur le Pays

- 45 prêts accordés
- 313 900 €

#### sur la CC du Toulouais

- 15 prêts accordés
- 95 200 €

### • Accompagnement à la création d'entreprises

#### sur le Pays

- 331 nouveaux porteurs de projets accueillis en 2014 (345 en 2013)
- 81 projets aboutis dont 67 créations / 14 reprises (117 en 2013)
- 132 emplois créés dont 81 suite à création et 51 pérennisés suite à reprise (171 en 2013)

#### sur la CC du Toulouais

- 103 dossiers accompagnés
- 32 entreprises créées
- 41 emplois créés ou pérennisés

### • Aide au développement des entreprises

> **Développement endogène** : Accompagnement des entreprises déjà implantées sur le territoire et confrontées à une recherche de terrain, de bâti, un besoin de financement d'investissement, d'aide à l'emploi, de mise en réseau, ou connaissant des difficultés passagères ou plus structurelles.

> **Développement exogène** : Aide à l'implantation de nouvelles entreprises. Promotion du territoire Terres de Lorraine et de son offre spécifique en matière de foncier économique. L'ADSN coordonne le réseau de partenaires mobilisés sur l'accueil de prospects.

Sur ces champs, l'ADSN apporte sa proximité et sa réactivité et intervient en collaboration étroite avec les autres opérateurs du développement économique local que sont l'Etat, la Région, le conseil général, les communautés de communes, les chambres consulaires et les associations de chefs d'entreprises notamment.

#### sur la CC du Toulouais

- 28 entreprises accompagnées
- 22 demandes d'implantation exogènes traitées

L'ADSN a également été à l'initiative d'une bourse à l'immobilier spéciale Toulouais qui a été diffusée en septembre 2014 auprès de tous les professionnels en contact avec les entreprises : banques, experts comptables, partenaires économiques.

## CLÔTURE DE LA CONVENTION DE REVITALISATION MICHELIN

Près de 6 ans après son lancement, la convention de revitalisation du site de l'usine Kléber de Toul a pris fin le 11 avril 2014. L'occasion pour l'Etat, Michelin, la Maison de l'Entreprises de l'Emploi et de la Formation qui gère les fonds de la convention depuis 2013 et l'ensemble des partenaires de dresser un bilan.

Pour mémoire, cette convention a été signée le 2 décembre 2008 avec pour objectif la création de 826 emplois durables. Le budget dédié par Michelin était de 4,3 M€.

Au total, 1 106 emplois ont été conventionnés dans ce cadre, ce qui signifie que les entreprises ont été aidées, soit sous forme de subvention, soit sous forme de prêts à taux bonifiés sans garantie pour créer de nouveaux emplois.

En avril 2014, 708 emplois avaient bel et bien été créés, les autres restaient à concrétiser dans les prochains mois.

Parmi les entreprises qui ont pu bénéficier des fonds de cette convention, on note notamment :

- Plusieurs entreprises qui arrivaient de l'extérieur (exogène) : ACTICALL - 150 emplois (119 CDI et 31 CDD), POMONA EPISAVEUR (32 emplois), FLUNCH ou VALORENE.

### sur la partie exogène

→ **276 emplois conventionnés au total**,  
188 effectivement créés en avril 2014

- 48 entreprises déjà implantées localement (endogène) ont pu bénéficier de subventions ou de prêts à taux bonifiés.

### sur la partie endogène

→ **830 emplois conventionnés au total**,  
520 effectivement créés en avril 2014

Par ailleurs, une partie des fonds de la convention de revitalisation a été mobilisée pour financer des actions de soutien au développement économique : réhabilitation d'une partie du bâtiment où se situe Acticall, participation au projet de la CC Toulinois pour le réaménagement du site Kléber. Près de 6% du budget a été mobilisé pour le financement de l'ingénierie déployée par Michelin pour animer cette convention de revitalisation.

A la clôture de la convention de revitalisation, comme il restait à concrétiser un certain nombre de créations d'emplois par des entreprises avec lesquelles des conventions avaient été signées, il a été décidé de prévoir un mécanisme de réaffectation des fonds : réaffectation à certaines entreprises ayant été plafonnées ou à Initiative Terres de Lorraine, la Plateforme d'Initiative Locale.

## DISPOSITIFS D'EXONÉRATIONS FISCALES POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Dispositif d'exonérations fiscales pour les ZRR (Zones de Revitalisation Rurale) : toutes les communes situées dans le périmètre de l'ancienne CC des Côtes en Haye sont classées en ZRR. Ce classement signifie que les entreprises qui se sont implantées sur ces communes ont pu bénéficier en 2014 d'exonérations fiscales, sous certaines conditions liées notamment à l'effectif et à la nature de l'activité.

Par ailleurs, les entreprises des communes de Toul, Lagny, Bouvron et Trondes bénéficient depuis juillet 2014 du dispositif d'AFR (Aides à Finalité Régionale). Destinées aux grandes entreprises et aux PME, ces aides permettent de subventionner l'investissement productif ou la création d'emplois liée à ces investissements.

Enfin, conscients du contexte économique difficile et de la nécessité de renforcer l'attractivité territoriale, les élus communautaires ont décidé le 30 septembre 2014 de faire une pause sur l'évolution de la TASCOT (taxe sur les surfaces commerciales qui dépassent une certaine surface) et de revoir à la baisse le barème de calcul de la cotisation minimum de CFE. Ces décisions seront applicables en 2015.

## ACTIONS DE NOS PARTENAIRES ET DISPOSITIFS LOCAUX



### MEEF - MAISON DE L'ENTREPRISE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Lancée officiellement en juillet 2007 sous l'impulsion du Pays Terres de Lorraine, auquel contribue la CCT, la Maison de l'Entreprise de l'Emploi et de la Formation (MEEF) a pour principal objectif de rassembler les acteurs locaux de l'emploi, de la formation et du développement économique du sud-ouest de la Meurthe-et-Moselle afin d'améliorer la qualité des services rendus aux demandeurs d'emploi et aux entreprises du territoire.

La Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation travaille sur 3 axes :

- **Anticipation des mutations économiques** : diagnostics de territoire, professionnalisation des RH des entreprises, développement des compétences, valorisation de l'économie locale
- **Développement local de l'emploi** : clauses insertions, responsabilité sociale des entreprises, revitalisation

#### Zoom sur les clauses insertion

→ **37 770 heures de travail**

soit 21 ETP ayant bénéficié à 149 personnes

→ **19 CDI, 24 CDD et 5 contrats de professionnalisation**

dont plus de 60% signés en 2014

- **Accompagnement & insertion** : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), plaquette SIAE, 1 semaine 1 emploi

#### Zoom sur le PLIE

→ **13 opérations financées par le PLIE**

→ **Plus de 500 000 € de FSE mobilisés pour le territoire**

→ **95 entrées en parcours PLIE**

→ **60 contrats signés** (20 CDI et 40 CDD de + de 6 mois)

→ **4 créations d'activités, 6 formations qualifiantes**



Depuis plus de 3 ans, les professionnels de Terres de Lorraine s'associent pour répondre collectivement à une déclinaison opérationnelle et territorialisée de « la semaine de l'industrie », créée en 2011 suite aux Etats Généraux de l'Industrie.

Pour l'édition 2014, les professionnels partenaires ont émis la volonté de pouvoir communiquer au-delà du seul secteur de l'industrie. De ce fait, la MEEF a proposé de coordonner un nouvel événement : le « Printemps de l'Eco », animation éco-emploi sur tous secteurs d'activité.

#### Partenaires

Une mobilisation pérennisée et élargie de plus de 30 acteurs de l'emploi, de l'éducation nationale, de la formation, d'institutionnels, d'entreprises, de commerçants et d'associations.

#### Objectifs en 2014

→ **Rencontres tout public** : jeunes, élèves, parents, demandeurs d'emploi, acteurs de l'emploi et de la formation, professionnels de l'enseignement secondaire et universitaire, acteurs de l'insertion, entreprises privées, institutionnels, créateurs d'entreprise...

→ **3 semaines balisées** développement durable / industrie / rendez-vous Pro

→ **Manifestations diversifiées** : classes en entreprise pour des élèves de 3<sup>ème</sup>, speed-dating Inter-Réseaux avec des TPE-PME, Handi'Café, visites de zones industrielles et d'entreprises pour des jeunes et adultes, expositions photos, forum pour élèves de collège, Fab Lab pour des TPE, petit déj'Eco à destination des acteurs de l'emploi et de la formation, vidéo « regards croisés en TDL » entre jeunes-conseillers-entrepreneurs, la fête du développement durable, apprendre à entreprendre dès le lycée IDEO, atelier de communication pour les jeunes créateurs d'entreprise, soirée « entreprenariat » entre jeunes en projet micro-entreprises et employeurs...

→ clôture d'envergure avec une **conférence sur l'économie circulaire**



## LEADER- FONDS EUROPÉENS GÉRÉS PAR LE PAYS TERRES DE LORRAINE



### ANTENNE TERRES DE LORRAINE DE LA CCI

Au-delà de l'accompagnement des démarches de territoire (FI-SAC, semaine de l'industrie, groupe projets), la CCI intervient en appui de l'association Parole d'Entreprises et dans le soutien aux entreprises, dont :

- **Dispositif Alizé** : dispositif de financement des projets d'entreprises

→ **2 comités** : 20/03/14 et 01/10/14

→ **5 dossiers, soit 120K € d'avance remboursable** et 15 jours de compétences de spécialistes mis à dispositions des entreprises du territoire

- **CCI MAP** : outil innovant à l'initiative des CCI Lorraines, au service du renforcement de la compétitivité des PME, dédié aux entreprises des secteurs de l'industrie, du BTP et des services)

→ **22 diagnostics** réalisés sur Terres de Lorraine depuis novembre 2014

- **Chaîne d'appui à la création, reprise, transmission**

→ **5 réunions d'animation territoriales**

→ **83 accueils CCI** dont 63 orientations vers accompagnement renforcé

→ **12 reprises d'entreprises accompagnées**

### AUTRES DÉMARCHES COLLABORATIVES AVEC LE PAYS TERRES DE LORRAINE

Voyage TEPOS : déplacement d'une délégation de 40 personnes de Terres de Lorraine dans le kreis de Rhein Hunsrück les 25-26 septembre, pour comprendre, au travers des réalisations, mais également de la façon dont ces projets ont été construits, la dynamique et l'ampleur de la démarche Territoire à Energie Positive dans cet arrondissement.

Ce voyage a également permis de préparer l'entrée dans une phase de concertation à l'échelle du Pays Terres de Lorraine qui s'est traduite en fin d'année par la mise en place d'un plan d'action Territoire à Energie Positive.



En place depuis 2002, le Pays Terres de Lorraine compte environ 100 000 habitants répartis sur 5 communautés de communes : les CC de Colombey et du sud Toulinois, de Moselle et Madon, de Hazelle en Haye, du Saintois et du Toulinois.

Au-delà de sa mission d'accompagnement des projets des communautés de communes qui le composent, le Pays Terres de Lorraine a en charge la gestion des fonds Leader sur la période 2007-2013. L'année 2014 a ainsi été une année de clôture de cette période Leader.

Tout au long de l'année 2014, le Pays a poursuivi sa préparation à la candidature pour la programmation Leader 2014-2020. Il a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Lorraine à l'été 2014. Le pays a élaboré un cahier des charges pour rechercher un bureau d'étude dans le cadre de l'ajustement de la stratégie du projet de territoire et de l'élaboration de la candidature Leader 2014-2020. Le bureau d'étude a été retenu fin décembre, période à laquelle est également paru l'appel à candidature Leader de la Région Lorraine.

En 2015, le Pays TdL doit déposer sa candidature pour gérer une nouvelle tranche de fonds Leader.

#### En 2014

→ 26 dossiers programmés pour un montant de 308 495,44 € de subventions

→ **27 dossiers payés pour un montant de 204 927,38 €**

En terme de suivi administratif et financier, plusieurs changements ont été occasionnés :

- Evolution du périmètre du GAL suite à la refonte des cartes intercommunales

- Abondement de 60 000 € de l'enveloppe suite à la décision du comité de suivi Feader du 3 février 2014. Au final, le GAL possède une enveloppe financière de 1 493 571 €.

D'autre part, une évaluation finale a été menée en interne

→ **1 493 571 € de fonds Leader gérés** par le Pays sur les 6 ans

→ **145 dossiers** estimés en programmation portés par 71 porteurs de projet différents

→ 75 % des maîtres d'ouvrage sont des porteurs privés (agriculteurs, entreprises, associations)

→ 60 % des dossiers sont publics

→ montant moyen du projet 13 824 €

→ décalage entre programmation des dossiers et mise en paiement (environ 3 ans)

→ effet levier : 2,57

## ORGANISATION DES PARTENARIATS ÉCONOMIQUES LOCAUX

### GROUPE PROJET

A l'initiative de l'association Parole d'Entreprises, plusieurs partenaires du développement économique local se réunissent 1 fois par mois pour identifier les projets ou difficultés d'entreprises et mettre en contact le chef d'entreprise avec l'interlocuteur idoine. La situation d'une trentaine d'entreprises est ainsi évoquée chaque mois et fait l'objet d'un suivi ou d'une intervention particulière.

### ACTION DES ASSOCIATIONS LOCALES DE CHEFS D'ENTREPRISES



#### • Parole d'entreprises

Créée en 2007, l'association Parole d'entreprises présidée par M. Chartreux compte aujourd'hui environ 80 adhérents.

En 2014, les réunions d'informations thématiques se sont poursuivies et ont connu un vif intérêt parmi les professionnels et adhérents.

Son dynamisme et les échanges avec l'ensemble des partenaires locaux s'intensifient notamment avec sa collaboration sur des problématiques locales d'entreprise.

#### • Association des commerçants du pôle commercial Jeanne d'Arc

L'association du Pôle Commercial Jeanne d'Arc aujourd'hui présidée par M. Kucharczyk a un lien très fort avec Parole d'Entreprises. Le « jumelage » de ces 2 associations a permis à leurs adhérents de bénéficier et profiter des diverses manifestations menées par l'une ou l'autre (ex. réunions thématiques d'informations...). L'association des commerçants compte en ses rangs environ 26 adhérents.

Le travail partenarial avec la CCT et la commune de Dommartin-lès-Toul se poursuit dans une recherche commune d'attractivité et de fonctionnalité du pôle commercial (aménagement, gestion, entretien...).



#### • Union Commerciale et Artisanale du Toulinois

L'UCAT a pour mission de dynamiser et de promouvoir le commerce et l'artisanat du Toulinois et rassemble à ce jour plus d'une soixantaine de professionnels sur le Toulinois. Son Président est M. Laurent Jean-Paul.



### APPROFONDISSEMENT ÉCONOMIQUE AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS DU SCOT SUD 54

Pour renforcer la vision prospective du développement économique et affiner la stratégie de foncier économique du SCoT Sud 54, il a été convenu de mener un approfondissement économique durant les années à venir. Le cabinet CMN Partners, en association avec l'agence Tappia – Verdier, a été mandaté par le SCOT pour conduire une étude de prospective économique devant déboucher sur la proposition d'une feuille de route pour une stratégie concertée de développement économique à l'échelle SCoT. Un certain nombre d'échanges ont été organisés tout au long de l'année 2014.

Perspectives 2015 : ce travail débouchera sur des rencontres entre les représentants du SCOT, le Grand Nancy et les territoires (Toulinois, Lunévillois et Val de Lorraine) pour identifier les champs de coopération envisageables à l'échelle SCoT.



## MAISON DU TOURISME



Avec le recrutement d'un commercial en 2011 et l'obtention de l'immatriculation « Opérateur de voyages », la Maison du Tourisme s'est orientée résolument vers la commercialisation de forfaits touristiques. L'année 2014 aura été marquée par la poursuite des efforts dans un contexte économique difficile ; la Maison du Tourisme a en effet été contrainte de se séparer d'un de ses chargés de mission.

La structure fonctionne avec une équipe professionnelle (1 cadre, 6 conseillères en séjour, 1 chargé de clientèle et 1 apprentie) qui permet de maîtriser la chaîne du développement touristique, de l'ingénierie à l'accueil du touriste, le tout en 4 langues.

En 2014, la commercialisation de séjours touristiques conforte le rôle de la structure comme acteur économique, au service du territoire. 167 professionnels touristiques du Pays Terres de Lorraine ont adhéré à la structure, preuve du maintien de leur confiance.

Exemples de manifestations sur le Toulinois en 2014 :

- Grande randonnée « L'étoile de Sion » - 485 inscrits
- Dragon Boat des remparts et balade sur la Moselle - 228 billets vendus
- Les trésors de votre Pays, visites guidées pour tous (5 visites sur le Toulinois) : environ 50 personnes



### ANTENNE TOUL CATHÉDRALE

→ **10 686 visiteurs accueillis**

→ **38 nationalités**

88% européennes

→ **48% de clientèle étrangère**

51% de Lorrains parmi la clientèle française

1<sup>ère</sup> clientèle étrangère : allemande

### ANTENNE SION

→ **4 911 visiteurs accueillis**

→ **5% de clientèle étrangère**

80% de Lorrains parmi la clientèle française

1<sup>ère</sup> clientèle française hors Lorraine : Ile de France

### BOUCLES DE LA MOSELLE

Grâce à un financement LEADER, la Maison du Tourisme a pu mobiliser son ingénierie en 2013 sur un diagnostic de l'existant, des atouts et des perspectives de développement de la Boucle de la Moselle. En 2014, un nouveau financement LEADER a permis la mise à disposition du Directeur de la structure pour une mission de mobilisation des acteurs de la Boucle. Il en résultera pour 2015 une mise sur le marché conjointe de l'offre par la Maison du Tourisme et Nancy Tourisme & Événements.



**côte**  
à **côte**  
Vignoble 2020



## CÔTE À CÔTE VIGNOBLE 2020

Le vignoble de l'AOC Côtes de Toul constitue une richesse économique, paysagère, environnementale et culturelle inédite à l'échelle de la Lorraine, mais son développement est aujourd'hui freiné par les difficultés d'accès au foncier pour les viticulteurs.

Depuis 2010, à l'initiative de l'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) de l'AOC Côtes de Toul, les intercommunalités du Toulais et de Colombey œuvrent au développement de la viticulture sur la zone classée AOC.

Les objectifs du projet Côte à Côte sont :

- le développement harmonieux et respectueux du cadre de vie des côtes de Toul et de leur vignoble, des paysages, de la biodiversité et de la diversité des activités agricoles des côtes ;
- l'installation d'un jeune viticulteur, si possible dans une des communes du sud de la zone AOC ;
- l'accompagnement des communes des côtes dans leurs projets (ou ceux de leurs habitants) de valorisation locale (aménagement paysager, production agricole familiale,...).

### LE PROJET EN 2014

Après deux études menées en 2011 et 2013, les partenaires du projet Côte à Côte Vignoble 2020 ont signé le 24 février 2014 une convention pour lancer la phase opérationnelle du projet. Celle-ci consiste en la mise en réserve de parcelles par la SAFER grâce au préfinancement des 2 intercommunalités, pour constituer des îlots d'exploitation cohérents. Ces îlots sont ensuite rétrocédés aux viticulteurs ayant exprimé des besoins en foncier, et de manière équitable grâce à la mise en place d'un Comité Local d'Animation, réunissant les représentants de l'ensemble des partenaires du projet et chargé de rendre des avis sur l'attribution des îlots. Les rétrocessions permettent alors de rembourser les intercommunalités de leur préfinancement.

En 2014, l'ODG et la Chambre d'Agriculture ont reçu plusieurs candidats à l'installation. A l'issue de premiers entretiens, 2 candidats au profil sérieux ont confirmé leur souhait de s'installer sur le vignoble toulais.

### LE COMITÉ LOCAL D'ANIMATION

Afin de répartir équitablement les parcelles mises en réserve, un Comité Local d'Animation a été mis en place. Cette structure sans valeur juridique, est composée de 7 représentants des partenaires du projet. Il donne un avis sur l'attribution des terrains en substitution ou en rétrocession par la SAFER (avant son comité technique).

- installation en février 2014
- en juin 2014 : présentation des besoins en foncier de 14 viticulteurs et d'agriculteurs de la zone et premières substitutions de parcelles
- en novembre 2014 : présentation des projets des 2 candidats à l'installation

→ **340 ha** de zone AOC sur 8 communes

→ **26 ha échangés** naturellement depuis le lancement des études en 2012

→ **9 ha de terrain mis en réserve**

par la CCT, soit 100 000 € de préfinancement, dont 1 ha de vignes plantées, réservé à l'installation d'un jeune viticulteur

→ **2 candidats à l'installation**, projets en agriculture biologique dans le sud de la zone AOC

### PERSPECTIVES 2015

Rétrocession des premiers îlots et constitution d'un Groupement Foncier Agricole populaire pour lever des fonds, acquérir du foncier et faciliter l'installation des 2 jeunes viticulteurs en leur louant dans un premier temps des parcelles.

#### Lexique

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée  
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

## ASSAINISSEMENT - 23

- L'essentiel de l'année 2014
- Service assuré en régie
- Délégation de service
- Coût du service
- Assainissement collectif
- Assainissement non-collectif
- Indicateurs de performance

## DÉCHETS MÉNAGERS - 31

- L'essentiel de l'année 2014
- Les ordures ménagères résiduelles
- Collecte sélective - tri
- Déchèteries
- Collecte des cartons des professionnels
- Collecte des déchets verts
- Sensibilisation

## ÉNERGIES - 40

## RIVIÈRES - 42

## TOUS ÉCO-CITOYENS - 43

- Actions en milieu scolaire
- Sentier pédagogique
- Semaine du développement durable
- Semaine européenne de réduction des déchets

## ASSAINISSEMENT



## SERVICE

→ **37 048 habitants desservis**

→ **12 493 abonnés,**  
dont 8 638 en DSP et 3 855 en régie

→ **34 communes adhérentes**

## ÉQUIPEMENTS

→ **10 installations de dépollution**

→ **32 448 équivalent habitants**

→ **364 km de réseau**

## VOLUME TRAITÉ

→ **2 542 648 m<sup>3</sup>**

Taux de conformité des rejets

→ **92 % en DSP et 100% en régie**

## Objectifs

Les communes ont confié en 2007 à la Communauté de Communes du Toulais la compétence assainissement, c'est-à-dire :

- la charge de la construction, du suivi et de l'entretien des installations d'assainissement collectif,
- la gestion des abonnés du service de l'assainissement collectif,
- le contrôle des installations individuelles d'assainissement non collectif,
- la charge de la construction, du suivi et de l'entretien des installations d'eaux pluviales.

La collectivité mène en parallèle un programme d'investissement qui vise pour partie la mise en conformité et l'amélioration des réseaux et stations d'épuration existantes, la poursuite du déploiement des réseaux sur les communes déjà en partie équipées et la dotation en station d'épuration de nouvelles communes.

## Gestion

Depuis juillet 2010, la collectivité continue d'assurer la gestion directe du service sur la partie rurale et la zone urbaine a été confiée à un délégataire, VEOLIA, pour une durée de 8 ans soit une échéance des contrats au 30/06/2018 pour la collecte et le traitement des eaux usées des communes de Bruley, Chaudeney-sur-Moselle, Dommartin-lès-Toul, Ecrouves, Foug, Pagny-derrière-Barine et Toul. L'objectif est de garder des zones de gestion des équipements cohérentes, à la fois sur les plans technique, financier et juridique.

En assainissement non collectif, la collectivité assure les contrôles obligatoires de bon fonctionnement des installations existantes et le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves. A noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, dans le cadre des ventes immobilières, un certificat de conformité de l'assainissement non-collectif est exigé.

La réglementation actuelle impose l'obtention du bon état écologique et chimique des masses d'eau à l'horizon 2015.

## Pouvoir de police

Le transfert automatique au Président de la CCT des pouvoirs de Police spéciale étant possible (article 63 de la Loi du 16 décembre 2010) du fait des compétences de l'EPCI, la CCT s'est organisée pour assermenter un agent et rédiger des procédures d'intervention. Les communes n'ayant pas transféré leur pouvoir de police spéciale en matière d'assainissement sont : Andilly, Boucq, Bruley, Ecrouves, Ménil-la-Tour, Pierre-la-Treiche et Toul.

## L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE 2014

Une année placée sous le signe de l'élargissement et du développement du territoire suite à la fusion avec la CC des Côtes en Haye et l'intégration de la commune de Villey-le-Sec.

### ÉTUDES

- Analyse du Rapport Annuel du Délégué (RAD) et suivi de la délégation de service public ;
- Lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre sur les communes de Bicqueley (écarts), Boucq, Bouvron, Charmes-la-Côte, Choley-Ménillot, Domgermain, Gye, pour la mise en œuvre ou le raccordement des communes à des unités de traitements des eaux usées.

### CONTRÔLES & AUTORISATIONS

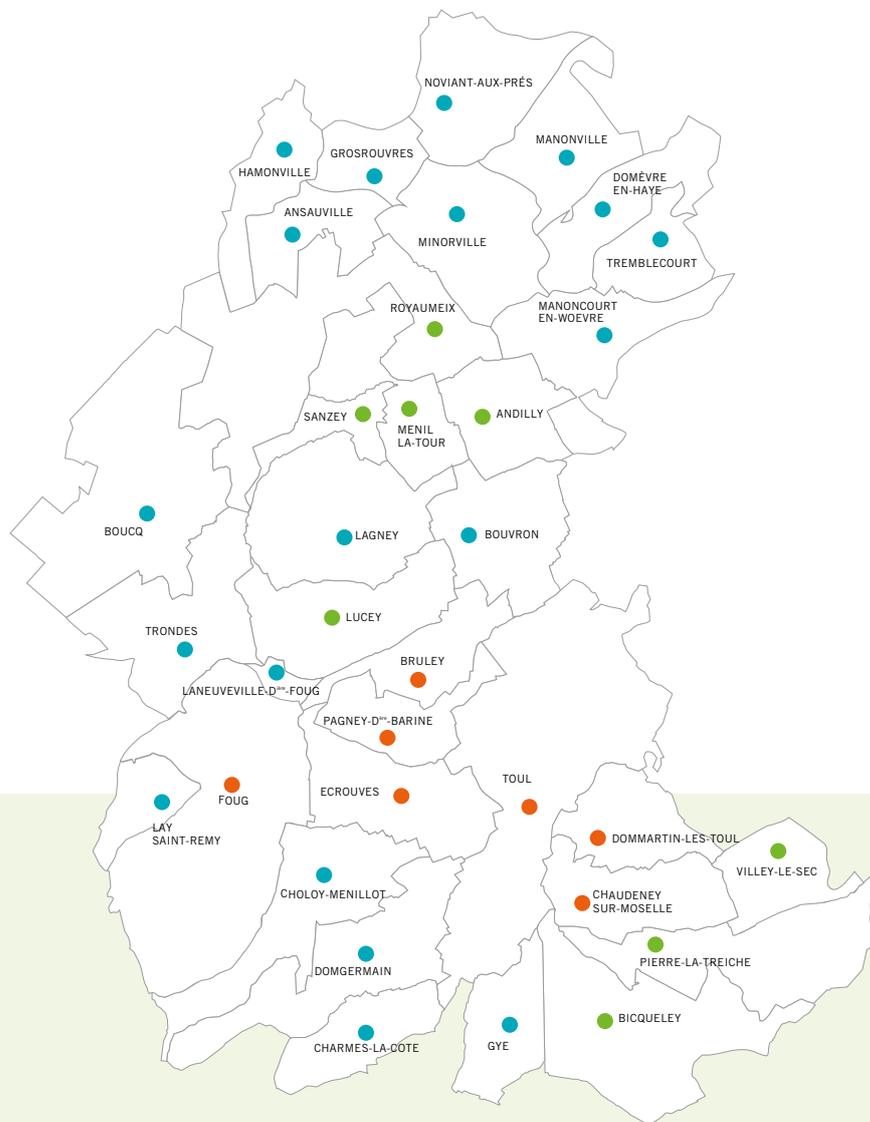
- Poursuite des contrôles diagnostics des systèmes d'assainissement autonomes et instauration des contrôles systématiques dans le cadre des ventes ;

### TRAVAUX & MAÎTRISE D'OEUVRE

- Poursuite des missions de maîtrise d'œuvre sur les communes dépourvues d'assainissement collectif pour disposer d'études détaillées fin 2014 et revoir les orientations en matière d'investissement ;
- Poursuite du dossier de la station intercommunale de Grosrouvres lancé par la CC des Côtes en Haye
- Lancement des travaux d'assainissement sur la commune de Lagney
- Achèvement des travaux de raccordement des écarts de Gare la Col à Bicqueley, à la STEP de Toul
- Lancement de la campagne de suivi de la STEP de Lay-Saint-Remy (procédé innovant Racinepur)

#### Lexique

STEP : station d'épuration  
DSP : Délégation de Service Public



Régie - collecte sans traitement des eaux usées

Régie - collecte et traitement des eaux usées

Délégation de Service Public - collecte et traitement des eaux usées

## SERVICE ASSURÉ EN RÉGIE

### COLLECTE DES EAUX USÉES

#### • FONCTIONNEMENT

La collecte des eaux usées est gérée directement par la collectivité sur les communes d'Andilly, Ansaucourt, Bicqueley, Boucq, Bouvron, Charmes-la-Côte, Choley-Ménillot, Domèvre-en-Haye, Domgermain, Grosrouvres, Gye, Hamonville, Lagney, Laneuveville-d'Arne-Foug, Lay-Saint-Remy, Lucey, Manoncourt-en-Woëvre, Manonville, Menil-la-Tour, Minorville, Noviant-aux-Prés, Pagny-d'Arne, Pierre-la-Treiche, Royameix, Sanzey, Tremblecourt, Trondes, Villey-le-Sec.

→ 103 km de réseau

#### Gestion patrimoniale des réseaux

En 2011, la collectivité a mis en place une méthodologie de gestion patrimoniale de ses réseaux qui a été adoptée par l'assemblée le 16/12/11 et qui a donné lieu à des travaux de réhabilitation en 2014.

L'intérêt de cette programmation est multiple :

- améliorer la connaissance du réseau en s'appuyant sur l'exploitation de sources d'informations diverses ;
- définir les actions de réhabilitation à mener en anticipant et limitant les coûts d'exploitation ;
- améliorer le coefficient de performance du système d'assainissement utilisé pour le calcul de la prime à l'épuration versée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La démarche proposée doit déterminer, sur la base des données d'exploitation et des inspections caméra, un ordre de priorité dans une programmation pluriannuelle des réparations, en fonction des capacités budgétaires.

#### • PRESTATAIRES

Les prestations de curage et d'inspection télévisée sont confiées à Sorelife et l'entretien électromécanique des postes de refoulement et la gestion de l'astreinte à Veolia dans le cadre de marchés à bons de commande conclus pour un an et renouvelable trois fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

La collectivité assure en exclusivité la réalisation des branchements neufs dans le cadre d'un marché à bons de commande conclu pour un an et renouvelable trois fois à compter du 24 janvier 2013, confié à l'entreprise OFTP.

#### • RÉALISATIONS 2014

→ **29 branchements neufs** réalisés sur le territoire

→ **8 675 m de curage** sur les communes rurales dont 8 530 m en préventif, 8 913 m de réseau inspectés par caméra, soit 8,42 % du réseau régie curés et 8,65 % du réseau régie inspectés sur l'année 2014. Depuis 2012, ce sont respectivement 43 % et 39 % du réseau régie qui ont été curés et inspectés.

→ **46 181 m de curage sur la zone urbaine** dont 35 880 m en préventif et 17 760 m de réseau inspectés par caméra, soit 82 % inspectés depuis 2010.

Les postes de refoulement et les déversoirs d'orage ont fait l'objet d'un traitement spécifique avec la programmation de deux curages par an associés à l'entretien électromécanique des pompes pour les premiers et une fréquence adaptée pour les seconds en fonction des besoins.

L'ensemble du système raccordé à la station d'épuration de Toul a fait l'objet d'un dossier de déclaration auprès des services de la Police de l'Eau. Dans le cadre du suivi des déversoirs d'orage équipés selon l'arrêté du 27 juin 2007, les rapports mensuels ont été transmis aux services de la Police de l'Eau, à la CCT et à l'Agence de l'Eau le 20/11/2014 pour les 10 premiers mois de l'année et début 2015 pour les 2 derniers mois de 2014.

## TRAITEMENT DES EAUX USÉES

#### • FONCTIONNEMENT

Le traitement des eaux usées est géré directement par la collectivité sur les communes d'Andilly, Bicqueley, Boucq, Lay-Saint-Remy, Lucey, Manoncourt-en-Woëvre, Menil-la-Tour, Pierre-la-Treiche, Royaumeix, Sanzey et Villey-le-Sec pour l'assainissement collectif sur 8 stations d'épuration et pour l'ensemble des 34 communes adhérentes pour l'assainissement non-collectif.

L'autocontrôle des installations en régie a été assuré par le bureau d'études IRH en 2014.

#### • SERVICE DE CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Le nombre d'installations est estimé à 178 unités d'assainissement à partir des données transmises par le Syndicat Départemental de l'Assainissement Autonome de Meurthe et Moselle. Ce dernier gérait ces contrôles jusqu'à la création du Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) de la collectivité en janvier 2008. Ces données ont été réactualisées sur la base des contrôles de bon fonctionnement. Les communes n'étant pas raccordées à une station d'épuration sont exclues de ce décompte. Toutefois les habitations vouées à rester en zone d'assainissement non-collectif et pour lesquelles un contrôle a déjà été réalisé, ont été comptabilisées.

→ **178 unités d'assainissement non-collectif**

Les contrôles périodiques de bon fonctionnement ont été réalisés sur les communes ayant validé leur zonage, ainsi que sur les communes non dotées de station d'épuration, dans le cadre des transactions immobilières. Ainsi, 20 visites de contrôle de bon fonctionnement (y compris contrôle dans le cadre de ventes) ont été effectuées et 20 % des installations sont conformes à la réglementation depuis la création du SPANC.

→ **20 visites de contrôle**

→ **13 dossiers instruits pour une installation neuve ou à réhabiliter**

→ **3 visites de chantier**

#### • RÉALISATION D'UNITÉ DE TRAITEMENT

→ **Station d'épuration de la commune de Lagney**

Les travaux d'assainissement sur la commune de Lagney ont débuté fin 2014. La station d'épuration sera construite en 2015.



La station d'épuration de Lucey après faucardage des roseaux

## DÉLÉGATION DE SERVICE

La zone urbaine du territoire est confiée par délégation de service public à l'entreprise VEOLIA pour une durée de 8 ans depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, soit une échéance du contrat au 30/06/2018 pour la collecte et le traitement des eaux usées des communes de Bruley, Chaudeney-sur-Moselle, Dommartin-lès-Toul, Ecrouves, Foug, Pagny-derrière-Barine et Toul.

Ce contrat a été conclu dans l'objectif pour la collectivité d'améliorer ses connaissances et de renouveler son patrimoine, de façon à pouvoir envisager une reprise en régie de tout ou partie du service.

## COÛT DU SERVICE

### COMPOSANTES DU PRIX DE L'EAU

Le service d'assainissement d'une collectivité est un service industriel et commercial dont la source de financement est la redevance assainissement payée par l'utilisateur. Cette redevance permet de couvrir les frais de collecte et de traitement des eaux usées, de contrôle, mais également d'investissements nécessaires à la mise aux normes.

Cette redevance est différente suivant la nature du service rendu : le service d'assainissement collectif et le service d'assainissement non-collectif.

Le zonage est une obligation réglementaire qui vise sur chaque commune à déterminer les zones d'assainissement collectif des zones d'assainissement non-collectif. Le zonage collectif prend en compte les équipements existants et les zones d'urbanisation futures.

Sur le territoire, 13 communes ont validé leur zonage en enquête publique : Andilly, Bruley, Chaudeney-sur-Moselle, Dommartin-lès-Toul, Ecrouves, Foug, Grosrouvres, Hamonville, Lay-Saint-Remy, Lucey, Manonville, Menil-la-Tour, Pagny-derrière-Barine, Pierre-la-Treiche, Royaumeix, Sanzey et Toul, Tremblecourt, Ville-le-Sec, soit **83%** de la population du territoire.

#### • ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les usagers raccordés à un réseau public d'évacuation des eaux usées sont soumis au paiement de la redevance d'assainissement. Elle est fixée chaque année par délibération du Conseil de Communauté et a pour assiette la consommation d'eau de l'utilisateur. A la suite de la révision tarifaire effectuée en 2010, une harmonisation des tarifs a été opérée sur le territoire en fonction du niveau de service, quel que soit le mode d'exploitation (régie ou délégation).

→ Une commission Environnement s'est réunie le 17 mars 2015 sur la base d'un rapport d'analyse financière et technique du rapport annuel du délégataire (RAD), effectué par un cabinet extérieur.

Monsieur Serenrosso du bureau d'étude Génie de l'Eau a réalisé une présentation synthétique de son rapport d'audit sur la Délégation de Service publique de Veolia sur l'assainissement. Ce travail d'audit a porté sur les années 2010 à 2013.

Il ressort de sa présentation plusieurs points marquants :

- Les comptes financiers présentés par le délégataire manquent de sincérité,
- Certains engagements prévus au contrat ne sont pas satisfaits (16%) ou ont été satisfaits avec du retard (11%).
- Les moyens humains déployés par le délégataire ne paraissent pas suffisants pour assurer complètement et correctement sa mission.

Par ailleurs, le Service CCT indique avoir demandé au délégataire des explications quant à la baisse inquiétante de la collecte globale de pollution ces dernières années. Cette situation apparaît pour certains membres de la commission comme un problème important qui doit être traité prioritairement.

La présentation des conclusions de cet audit a appelé plusieurs remarques des membres de la commission dont notamment :

- L'opacité des comptes est choquante et ne reflète pas la situation du contrat de la CCT,
- Des sanctions doivent être étudiées afin que le délégataire corrige la situation,
- Les engagements « satisfaits » n'ont pas été fournis et mériteraient de l'être pour une meilleure lecture de la situation.

Il est signalé qu'un avenant au contrat Veolia sera proposé prochainement pour tenir compte notamment des dernières modifications de la tarification (assujettissement TVA), de la mise en place d'un tarif de collecte et de traitement distinct ainsi que quelques points administratifs suggérés dans l'audit à des fins de précision. Quant à la demande du délégataire de tenir compte de l'effet du CICE (Crédit Impôt compétitivité Emploi) sur la révision des prix du contrat, un sursis à statuer est envisagé en attendant les réactions du délégataire aux conclusions de l'audit réalisé.

Ces tarifs ont été calculés à partir de l'étude réalisée en 2010 avec une progression globale d'environ 1,5 % par an, afin de maintenir un niveau d'investissement en adéquation avec le programme voté et un endettement maîtrisé. L'étude tarifaire a été menée pour établir la politique tarifaire jusqu'en 2014 en maintenant le niveau de désendettement du service en-dessous de 10 ans.

La redevance pour la modernisation des réseaux de collecte est mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Elle est perçue par le service d'assainissement pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Elle permet notamment le financement d'investissements nécessaires pour maintenir et améliorer le niveau de l'assainissement des eaux usées.

#### • ZONE D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Dans ces zones, les usagers sont soumis à une redevance fixée chaque année par délibération du Conseil de Communauté sur la base d'un forfait, exigible au moment du contrôle des installations :

- contrôle de conception et de bonne exécution lors de l'instruction du permis de construire : 100 € (50 € lors de l'instruction du dossier d'étude, puis 50 € lors du contrôle de conformité)
- contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien tous les 8 ans : 100 €
- contrôle de conformité de l'installation réalisé pour une transaction immobilière : 120 €.

# TARIFS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2014

## Régie - collecte et traitement des eaux usées

Ansauville, Boucq, Bouvron, Charmes-la-Côte, Choloy-Ménillot, Domèvre-en-Haye, Domgermain, Grosrouvres, Gye, Hamonville, Lagney, Laneuveville-derrière-Foug, Manoncourt-en-Woëvre, Manonville, Minorville, Noviant-aux-Prés, Tremblecourt, Trondes



## Régie - collecte sans traitement des eaux usées

Andilly, Bicqueley, Lucey, Ménil-la-Tour, Pierre-la-Treiche, Royaumeix, Sanzey, Villey-le-Sec



Lay-Saint-Rémy (traitement des eaux usées en cours de développement)



## Délégation de Service Public - collecte et traitement des eaux usées

Bruley, Chaudeney-sur-Moselle, Dommartin-lès-Toul, Ecrouves, Foug, Pagny-derrière-Barine, Toul



### Lexique

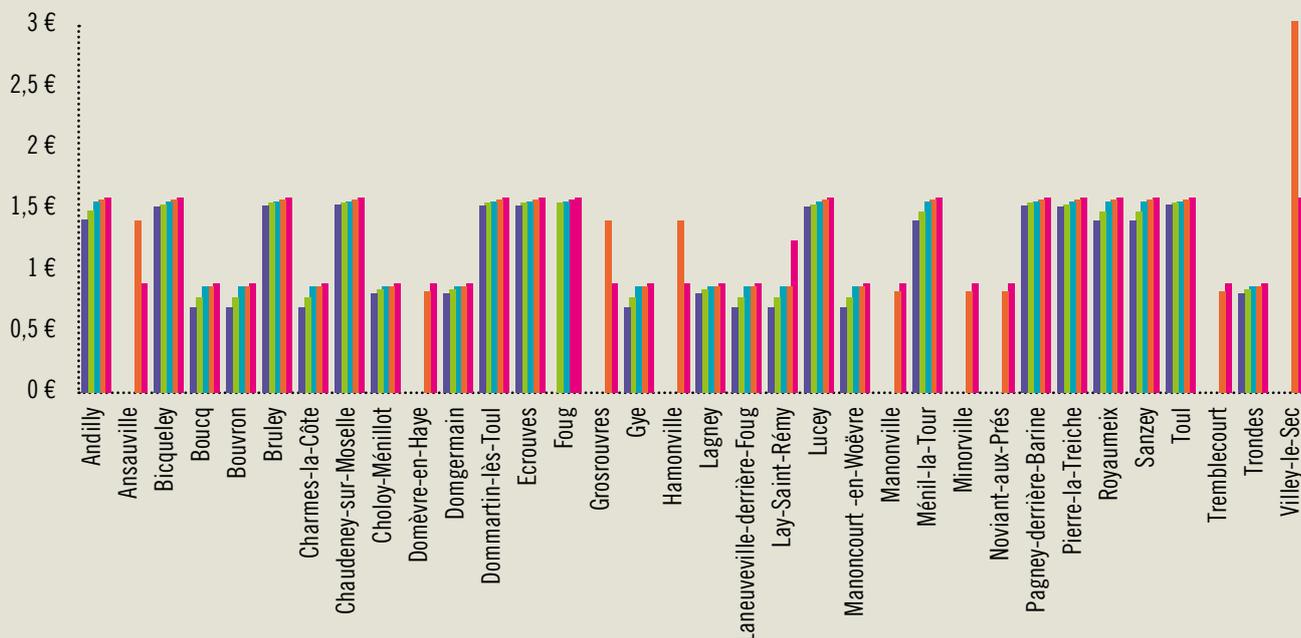
AERM : Agence de l'Eau Rhin-Meuse

DSP : Délégation de Service Public

→ **entre 2013 & 2014 : + 1,41 % en moyenne** sur l'ensemble des communes : cette augmentation est plus importante que les années antérieures du fait du lissage de la redevance assainissement sur la commune de Lay-Saint-Rémy, afin de pouvoir accélérer la mise en conformité du système d'assainissement et l'intégration des communes de l'ancienne CC des Côtes en Haye et de Villey-le-Sec.

## ÉVOLUTION DU COÛT GLOBAL (ASS. COLLECTIF)

2010 2011 2012 2013 2014





## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### TRAVAUX

**BICQUELEY → 13 220,60 € TTC**

- Travaux de réparation du réseau de la résidence Valcourt au niveau du passage en domaine privé

**BICQUELEY → 39 958,37 € TTC**

- Evacuation et traitement des boues pollués de la station d'épuration

**LAGNEY → 335 747,23 € TTC**

- Travaux d'assainissement général de la commune

**LUCEY → 21 769,42 € TTC**

- Travaux de renouvellement du réseau de la ruelle de l'Eglise

**PAGNEY DERRIERE BARINE → 22 793,01 € TTC**

- Travaux de gestion patrimoniale sur le centre du village

**PIERRE LA TREICHE → 15 025,54 € TTC**

- Travaux de déconnexion d'ECP au niveau du carrefour rue de Viterne / rue Sous les Roches

**ROYAUMEIX → 18 548,02 € TTC**

- Travaux de mise en œuvre d'un dessableur en amont du PR rue d'Alsace et de modification du trop plein

**SANZEY → 26 768,44 € TTC**

- Travaux de déconnexion du fossé de la RD 10 rue des Vignes

**TOUL → 13 557,12 € TTC**

- Travaux de renouvellement du réseau au niveau du carrefour rue Benoit Picard / rue Traversière du Murot

**TOUL → 55 029,96 € TTC**

- Travaux de renouvellement du réseau de la rue du Terreau

**TOUL → 29 815,34 € TTC**

- Travaux de dévoiement du réseau au niveau du carrefour rue de Briffoux / rue Loge des Gardes

**TOUL → 15 214,45 € TTC**

- Travaux de reprise du réseau suite à inversion de raccordement ruelle de Briffoux

### ÉTUDES

**BICQUELEY, BOUCQ, BOUVRON, CHARMES-LA-CÔTE, CHOLOY-MÉNILLOT, DOMGERMAIN, GYE**

- Continuité des missions de maîtrise d'œuvre, pour la mise en conformité des systèmes d'assainissement des communes

### GROSROUVRES

- Gestion de la problématique d'acquisition parcellaire pour la station d'épuration intercommunale

### SANZEY

- Création d'un dossier loi sur l'eau pour les travaux de déconnexion du fossé

### PROSPECTIVE 2015

#### ANSAUVILLE

- Mise en place de clapet anti-retour au niveau des exutoires ;

#### BICQUELEY

- Elaboration du projet de zonage pour la commune
- Résidence Bouvade : Etudes PRO avec orientation en assainissement non collectif
- Fin des travaux de réparation du réseau de la résidence Valcourt en domaine privé ;

#### BOUCQ

- Etudes AVP/PRO, avec campagne d'eaux claires parasite, réalisation des levés topographiques et études de sol sur le réseau et élaboration du dossier loi sur l'eau avec l'étude milieu, anticipation d'une opération de travaux pour permettre à la commune la réalisation d'un aménagement autour du ruisseau de la Fontaine du Han ;
- Anticipation d'une opération de travaux liée à la mise aux normes de la commune, au niveau de la fontaine du Han ;

#### BOUVRON

- Etudes AVP/PRO, avec la fin du zonage, réalisation des études de sol sur le réseau et élaboration du dossier loi sur l'eau avec l'étude milieu ;

#### CHOLOY-MÉNILLOT & DOMGERMAIN (Bois le Comte)

- Etudes PRO, avec la fin des enquêtes de branchement et du zonage, réalisation du dossier de consultation des entreprises pour fin 2015 ;

#### DOMÈVRE-EN-HAYE

- Clôture du bassin de décantation

#### DOMÈVRE-EN-HAYE, MANONVILLE, MINORVILLE, NOVIANT-AUX-PRÉS & TREMBLECOURT

- Remise à jour du dossier d'assainissement des 5 communes de l'ancienne CCCH, avec études complémentaires pour inclure la commune de Manoncourt-en-Woëvre et lancement des enquêtes de branchement et diagnostic des réseaux ;

#### DOMMARTIN-LÈS-TOUL

- Travaux de gestion patrimoniale rue Jeanne d'Arc

#### CHARMES-LA-CÔTE & DOMGERMAIN (Village)

- Etude PRO, avec la fin des enquêtes de branchement et du zonage, élaboration du dossier loi sur l'eau avec l'étude milieu et réalisation du dossier de consultation des entreprises pour fin 2015 ;

#### ECROUVES

- Déploiement d'un réseau d'assainissement rue de l'Abbé Guérin
- Travaux de gestion patrimoniale rue de l'Hôtel de Ville, rue des Gamays et rue des Vignes l'Eveques

#### FOUG

- Rue du Perthuis : réhabilitation du réseau à prévoir en coordination avec les travaux d'aménagement de voirie de la commune ;
- Rue des Savonnières : amélioration du fonctionnement d'un déversoir d'orage ;
- Reprise du réseau rue Henri Cavalier au n° 1 et 3

**GROSROUVRES**

- Création de l'unité de traitement intercommunale des eaux usées de Ansauville, Bernecourt, Hamonville et Grosrouvres ;
- Mise en place de clapet anti-retour au niveau des exutoires ;

**GYE**

- Etudes PRO, avec la fin des enquêtes de branchement et du zonage, réalisation du dossier de consultation des entreprises mi 2015 pour une réalisation des travaux durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2015 ;
- Assainissement général de la commune ;

**HAMONVILLE**

- Mise en place de clapet anti-retour au niveau des exutoires ;

**LAGNEY**

Fin de l'assainissement général de la commune

- Mise en place des postes de refoulement ;
- Création de l'unité de traitement ;

**LANEUVEVILLE-DERRIÈRE-FOUG**

Enquêtes de branchements ;

**LAY-SAINT-REMY**

- Création d'une prise d'eau sur la source du Robinson ;

**MANONCOURT-EN-WOËVRE**

- Enquêtes de branchement et recrutement d'un maître d'oeuvre ;

**MENIL-LA-TOUR**

- Reprise des branchements d'eaux usées de l'ancienne gare ;
- Remplacement des trappes d'accès au poste de refoulement rue de la Reine ;

**PIERRE-LA-TREICHE**

- Modification de la clôture du poste de refoulement ;
- Remplacement des trappes d'accès au poste de refoulement Rochotte ;

**ROYAUMEIX**

- Réparation du réseau rue d'Alsace

**SANZEY**

- Modification du poste d'injection de FeCl3 ;

**TOUL**

- Extension du réseau du réseau d'assainissement rue de la 1<sup>ère</sup> Armée Française ;
- Travaux de gestion patrimoniale avenue du Colonel Péchot ;
- Reprise du réseau avenue de Pinteville et raccordement de la futur maison médicale ;
- Modification du réseau du débit conservé après le déversoir d'orage Pinteville ;
- Création d'un poste de refoulement route de Villey-Saint-Etienne ;
- Mise en place de clapet anti-retour à l'exutoire du déversoir d'orage Saintin ;
- Plateformage sur les stockages de boues
- STEP : réfection des bétons du clarificateur ;

**TREMBLECOURT**

- Réparation du réseau rue du Cerisier ;

**TRONDES**

- Poursuite de la DUP, recherche d'un autre terrain recrutement d'un maître d'oeuvre et réalisation des enquêtes de branchement et du diagnostic des réseaux (inspections télévisées).

## ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

### SERVICE

L'assainissement non collectif recouvre l'ensemble des installations d'assainissement individuelles ou autonomes composées d'une fosse septique ou d'une fosse toutes eaux pour les plus récentes et d'un dispositif de traitement et d'infiltration dans le sol. Le service a pour mission de contrôler l'assainissement non collectif à tous les niveaux et de fait, se double d'une mission de conseil auprès de l'ensemble des acteurs.

### MISSIONS

- **Contrôle de conception et d'implantation**

Ce contrôle est réalisé de préférence avant l'instruction des demandes d'urbanisme. Notre service dispose d'un mois pour donner un avis technique sur le projet d'assainissement lié à la demande d'urbanisme.

→ **13 dossiers instruits pour une installation neuve ou à réhabiliter**

- **Contrôle de réalisation**

Ce contrôle est fait avant le remblaiement des ouvrages, une contre visite gratuite est faite également si nécessaire. Il permet de s'assurer que le dispositif a été mis en place conformément au projet validé par le service.

→ **4 visites de chantier**

- **Autorisation des sols**

Il s'agit majoritairement de demandes de permis de construire et de certificats d'urbanisme. Les demandes de permis de construire concernent principalement Toul (57).

→ **184 dossiers instruits** dont 92 avec Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)

- **Contrôle d'installations existantes**

→ **sur 20 visites réalisées, 11 font état d'un système non conforme**

### PROSPECTIVE 2015

- **Accompagnement des particuliers**

Sur la base d'un bilan complet de l'état des installations existantes, il conviendra de se rapprocher de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour envisager un accompagnement des particuliers dans la réhabilitation de leurs installations.



## INDICATEURS DE PERFORMANCE

Conformément au décret n°2007-675 du 2 mai 2007, les indicateurs dont la liste suit sont mis en place au sein de la collectivité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

	2010	2011	2012	2013	2014
Habitants desservis par un réseau	30 915	27 324 DSP 6 144 régie	27 381 DSP 6 087 régie	27 148 DSP 7 597 régie	28 083 DSP 9 376 régie
Autorisations de déversement	1	1 0	48 0	83 0	9 0
Boues d'épuration (matières sèches)	476 t	374,2 t DSP 0 t régie	414,9 t DSP 0 t régie	379,3 t DSP 0 t régie	392,4 t DSP 47,23 t régie
Prix TTC du service pour 120 m <sup>3</sup>	1,5212€ / 120 m <sup>3</sup>	1,6491 € / 120 m <sup>3</sup>	1,6694 € DSP 1,5602 € régie	1,7375 € DSP 1,5795 € régie	1,7375 € DSP 1,5795 € régie
Abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0	0	0	0
Taux d'impayés	0,75% DSP 2,01% régie	0,75% DSP 3,34% régie	0,32% DSP 4,99% régie	0,31% DSP 3,51% régie	0,23% DSP 8,85% régie
Taux de desserte par des réseaux	89%	94% DSP 79% régie	94% DSP 78% régie	95% DSP 78% régie	95% DSP 78% régie
Taux de débordement chez les usagers	0°/00	0,04°/00 DSP 0,16°/00	0,00°/00 DSP 0,00°/00	0,00°/00 DSP 0,00°/00	0,00°/00 DSP 0,00°/00
Taux de réclamations	13°/00	16°/00 DSP 10°/00 régie	3°/00 DSP 8°/00 régie	0,47°/00 DSP 3,21°/00 régie	0,00°/00 DSP 4,41°/00 régie
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	70/100	80/100	80% DSP 70% régie	80% DSP 70% régie	25% DSP 70% régie
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km	6,3 u	6,3 u	6,3 u DSP 3,9 u régie	12,93 u DSP 3,9 u régie	12,843 u DSP 2,9 u régie
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	0,8%	6,3% DSP 0,8% régie	0,03% DSP 1,28% régie	0,03% DSP 1,28% régie	ND 1,28% régie
Conformité des performances des équipements d'épuration	100%	96% DSP 100% régie	100 % DSP 89 % régie	92 % DSP 100% régie	92 % DSP 100% régie
Taux de boues d'épuration évacuées selon des filières conformes	100%	100% DSP 100% régie	100% DSP 100% régie	100% DSP 100% régie	100% DSP 100% régie
Indice de connaissance des rejets d'eaux usées au milieu naturel	50/120	60/120 DSP 40/120 régie	60/120 DSP 40/120 régie	60/120 DSP 40/120 régie	ND DSP 40/120 régie
Durée d'extinction de la dette	5,2 ans	5,2 ans	4,9 ans	3,8 ans	4,1 ans
Habitants desservis par le service public d'assainissement non Collectif	2 194	2 220	464	469	834
Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	90/140	90/140	90/140	90/140	90/140
Taux de conformité des dispositifs non collectifs	23%	24%	27,4%	18%	45%



## L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE 2014

### • Application de la tarification incitative

Les premiers tarifs de la TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) sont votés le 11 avril 2014, plaçant la CCT parmi les 3 premières collectivités françaises l'appliquant. Le système incitatif s'appuie sur le volume de déchets produits (et non la pesée) et le nombre de levées de bacs le cas échéant. La TEOMi se compose :

- > d'une part fixe avec un taux unique de 8,48% en 2014 appliqué sur la base foncière du logement
  - > et d'une part variable fonction du volume de déchets produits et du nombre de levées de bacs.
- Dans le cas d'un accès au conteneur (semi)enterré, seuls les dépôts sont comptabilisés.

Ce sont les levées de bacs ou les badgeages comptabilisés en 2013 qui ont servi à la facturation de la TEOMi figurant sur l'impôt foncier 2014.

### • Équipement des communes de l'ex CC des Côtes en Haye

Suite à la fusion du 1<sup>er</sup> janvier 2014, 8 communes de l'ancienne CC des Côtes en Haye ont été dotées en bacs pucés à partir d'octobre. Au préalable, 2 réunions publiques ont été organisées pour expliquer les changements et le passage de la redevance des ordures ménagères à la TEOMi. Cette dernière sera appliquée en 2016 sur la base des levées de bacs de l'année 2015. Près de 600 nouveaux bacs viennent remplacer les anciens. Les conteneurs de tri ont également été changés. Cette dotation s'est accompagnée d'une communication au porte-à-porte sur les nouvelles modalités de collecte des bacs et les consignes de tri.

### • Patrouilles techniques et forfait d'enlèvement des dépôts irréguliers

Des patrouilles sont mises en place sur l'ensemble des communes. Elles consistent à vérifier les taux de remplissage de chaque point d'apport, le fonctionnement des conteneurs (semi)enterrés d'ordures ménagères et procéder à l'identification des dépôts irréguliers d'ordures ménagères. Ces dépôts sont directement facturés 75 euros au contrevenant.

### • Pouvoir de Police

Le transfert automatique au Président de la CCT des pouvoirs de Police spéciale étant possible (article 63 de la Loi du 16 décembre 2010) du fait des compétences de l'EPCI, la CCT s'est organisée pour asseoir un agent et rédiger des procédures d'intervention. Les communes n'ayant pas transféré leur pouvoir de police spéciale en matière d'ordures ménagères sont : Andilly, Bruley, Dommartin-lès-Toul, Ecrouves, Ménil-la-Tour, Pierre-la-Treiche et Toul.

### • Programme de prévention des déchets 2012 - 2016

La CCT poursuit son programme de prévention des déchets signé avec l'ADEME ; celui-ci développe des actions concrètes réduisant les apports de déchets sur 5 ans. 7 axes d'actions sont retenus pour ce programme : le réemploi, la réduction des déchets fermentescibles, la promotion de l'éco-consommation, l'éducation à la prévention des déchets, le développement des bonnes pratiques des entreprises, l'éco-exemplarité de la collectivité, la réduction des imprimés publicitaires. Le but : une réduction globale de 1124 tonnes sur 5 ans. Cet objectif est déjà atteint grâce à la tarification incitative.

Ainsi, en 2014, une trentaine de conteneurs textiles ont été implantés sur l'ensemble de la CCT, 3 sites de compostage collectifs ont été mis en place et de nombreuses actions de sensibilisation.

• **Déchets verts**

Une réflexion sur la gestion des plateformes de déchets verts a été lancée.

• **Collecte des encombrants**

Un nouveau service de collecte des encombrants destiné aux personnes âgées, à mobilité réduite ou ne disposant pas de véhicule a vu le jour. Sur inscription, cette collecte a lieu une fois par trimestre au minimum et concerne le mobilier ainsi que les déchets d'équipements électriques et électroniques.

• **DASRI**

Les déchets d'activité de soins à risques infectieux (aiguilles, seringues, cathéter...) doivent être triés par les patients et stockés dans des contenants dédiés. Des boîtes à aiguilles sont proposées et délivrées en pharmacie uniquement. Une fois pleins, ces contenants peuvent désormais être déposés au siège de la CCT ou en Mairies de Toul, Dommartin-lès-Toul et Ecrouves et en pharmacie également.

• **Points tri**

Un nouveau site de conteneurs semi-enterrés de tri a été implanté sur Dommartin-lès-Toul. Une opération de création ou renfort de nouveaux points tri sur les communes rurales a par ailleurs été menée.

• **Marchés**

Dès l'automne 2014, la CCT a entamé la relance de ses marchés de pré-collecte, collecte et traitement des déchets.



## Objectifs

Le marché de gestion des déchets, dont certaines composantes sont mutualisées avec des collectivités voisines, court sur la période 2011 à 2014.

Il intègre les deux réflexions simultanées menées en 2010 : une étude d'optimisation du service avec le concours d'Eco-Emballages et une étude sur la mise en place d'une tarification incitative des déchets. Ces réflexions étaient motivées par la forte augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes dans les prochaines années (doublement d'ici 2015).

D'autre part, la collectivité possède de grandes marges de manœuvre en terme de tri des recyclables et de prévention à la source des déchets. La mise en place du système incitatif sur l'ensemble du territoire depuis novembre 2012 produit déjà des effets en matière d'accentuation du tri et de réduction des déchets.

La volonté de la CCT est de rechercher les améliorations du service à coûts maîtrisés et de prendre en compte les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement à l'horizon 2012-2015 :

## ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE

**1 déchèterie**

**1 plateforme d'accueil des déchets verts**

**300 conteneurs aériens**

**267 conteneurs (semi)enterrés**

**11 945 bacs pucés**

## COLLECTE

→ **59 478 km parcourus**

pour la collecte des ordures

## TONNAGES TRAITÉS

→ **6 370 tonnes d'OMR**

(ordures ménagères résiduelles, refus de tri compris)

→ **1 465 tonnes de déchets de déchèterie**

(tout venant)

→ **526 tonnes de refus de tri**

(tout venant)

## TONNAGES VALORISÉS

→ **3 521 tonnes de recyclables**

(verre et emballages ménagers)

→ **3 938 tonnes de déchets de déchèterie**

• réduction de la production des ordures ménagères assimilées (OMA = ordures ménagères résiduelles + recyclables verre et emballages).  
Objectif : -7% sur la période 2009 -2014

• augmentation du recyclage matière et organique

• limitation des quantités incinérées ou stockées

• priorité à la réutilisation, au tri, au recyclage et à la valorisation matière et énergétique

• développement de l'éco-conception des produits pour renforcer la politique de réduction

• fiscalité dissuasive sur les installations de stockage et d'incinération et les produits fortement générateurs de déchets (TGAP)

• tarification incitative à mettre en place dans un délai de 5 ans (horizon 2014), ce délai étant porté à 10 ans pour l'habitat collectif

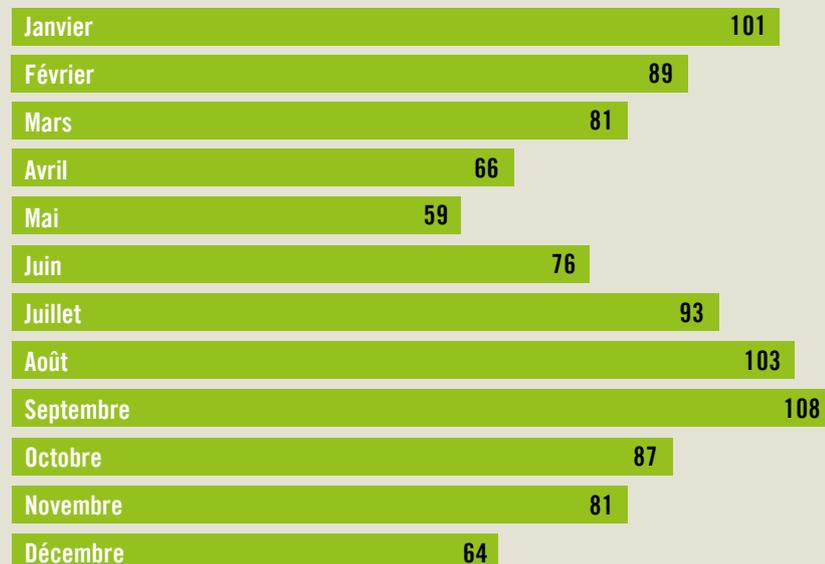
• extension des filières de responsabilité élargie du producteur (DASRI\*, DMS\*, Textiles, déchets d'ameublement et de bricolage...)

• prévention des déchets par la signature du Programme Local de Prévention (PLP) en partenariat avec l'ADEME.

## FOCUS

## Accueil du public

Depuis mi-août 2013, le pôle Environnement a mis en place un suivi des appels téléphoniques et visites permettant d'établir un bilan des commandes de bacs et badges par notre service.



Le pôle environnement a accueilli environ 1 000 habitants en 2014.

Sur 1 an d'activité, des bacs ou badges ont été fournis pour :

- 35 nouvelles constructions
- 302 nouvelles dotations
- 134 changements de volume
- 10 vols ou dégradations
- 17 divers (mise en place de verrou, retrait,...)



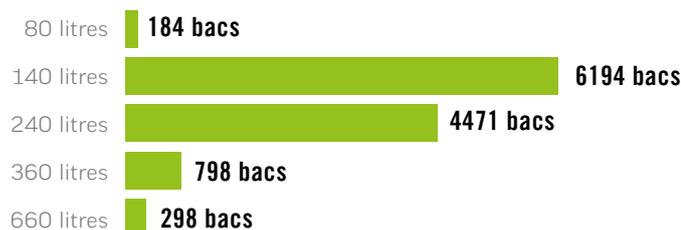
## LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (NON TRIÉES)

### LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES DES PARTICULIERS

#### • LES ÉQUIPEMENTS

La conteneurisation en bacs pucés s'est faite courant 2011 sur les communes rurales et les secteurs pavillonnaires / petits collectifs des communes urbaines de la CCT, soit un parc de 11 945 bacs pucés en 2014. Les 8 communes des Côtes en Haye ont été équipées en bacs pucés en octobre 2014, soit près de 600 bacs fournis.

#### Bacs pucés → 11 945 en 2014



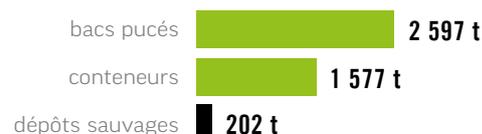
Conteneurs enterrés ou semi-enterrés → 132  
73 enterrés + 59 semi-enterrés

#### • LES QUANTITÉS COLLECTÉES

→ 6 370 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (hors refus de tri), soit une moyenne totale de :

→ 170 kg d'ordures ménagères par habitant et par an

Zone urbaine > 4 376 tonnes - 172 kg/hab./an



Zone rurale > 1 938 tonnes - 162 kg/hab./an



## QUE PÈSENT NOS POUBELLES ?

(ratio exprimé en kg/habitant, hors refus de tri et PAV tri vandalisés)



## LE TRAITEMENT DES OMR

Les ordures ménagères résiduelles collectées sur la CCT sont centralisées sur le quai de transit de Lorval à Toul, avant de transiter au centre de stockage des déchets ultimes de Lesmenils (54) où elles seront enfouies.



## LES DÉCHETS ASSIMILÉS

Chaque producteur de déchets ménagers assimilés aux ordures ménagères est assujéti au paiement de la redevance spéciale, à savoir : les industries, les commerces, les artisans, les prestataires de services, les administrations, les associations, les agriculteurs, les professions libérales et toutes les activités productrices de déchets ménagers assimilables aux ordures ménagères.

Ne sont pas redevables de cette contribution : les ménages, les producteurs de déchets non ménagers qui ne remettent pas leurs déchets au service de collecte de la CCT parce qu'ils sont collectés par une entreprise privée, les producteurs de déchets non ménagers assujéti à la TEOM. La collecte des déchets résiduels des professionnels et administrations soumis à la redevance spéciale est effectuée communément avec celle des particuliers.

Chaque année, le tarif de Redevance Spéciale est voté et inclut l'augmentation des coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Le Grenelle II et la tarification incitative répondent à l'attente des professionnels par une collecte à la levée. Ce système inclut désormais une facture à la levée et au volume (au litre), définie lors de la signature de la convention, en fonction des besoins par rapport aux déchets d'activité. Depuis 2012, les nouveaux bacs permettent d'établir une facture, non plus sur une fréquence imposée, mais sur un nombre réel de levées. Les professionnels et administrations du centre-ville de Toul ont accès au dispositif d'apport volontaire par badgeage. Ce nouveau système permet de disposer d'un service au plus juste pour les professionnels et d'adapter les fréquences de collecte.

Le programme de communication et de sensibilisation de proximité axé sur la prévention et le tri entre 2011 et 2013 a permis de sensibiliser les usagers au projet de TEOM incitative et de réaliser une baisse consécutive de :

- 8,31% entre 2010 et 2011
- 15,85% entre 2011 et 2012
- 11,56% entre 2012 et 2013

En 2014, la fusion avec la CC des Côtes en Haye a entraîné une augmentation des tonnages et une stabilisation de la baisse engagée par la TEOMi en kg/hab./an.

# COLLECTE SÉLECTIVE - TRI

2 flux collectés



→ le verre

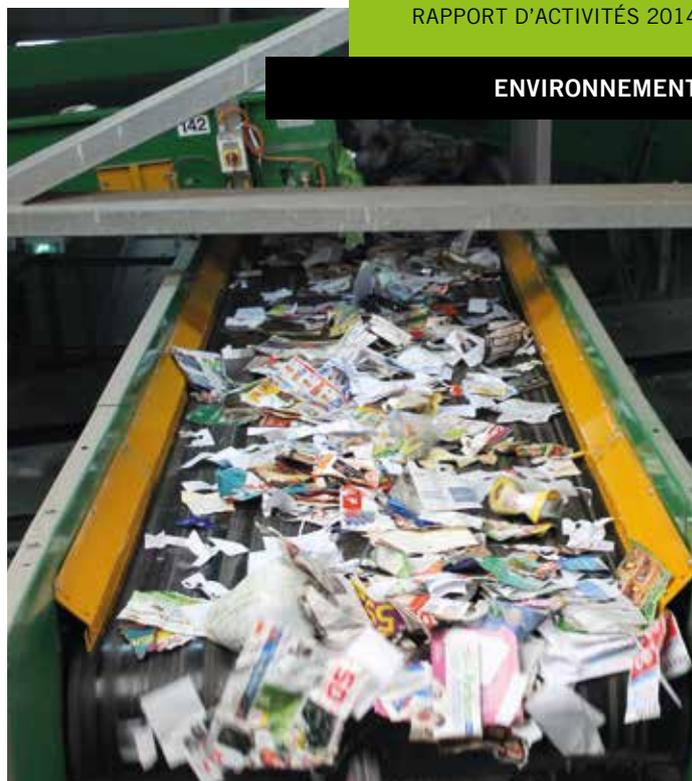
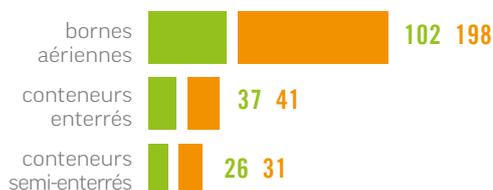


→ les emballages  
ou flux multimatériaux

## • LES ÉQUIPEMENTS

→ 435 bornes de tri en 2014,  
sur 152 emplacements,  
soit 1 point d'apport pour 245 habitants

Au niveau national, Eco-Emballages préconise  
1 point pour 500 habitants.



## • LES QUANTITÉS COLLECTÉES

→ 3 521 tonnes d'emballages recyclables  
(refus de tri compris), soit une moyenne totale de :

→ 94 kg par habitant et par an

Verre > 1 209 tonnes, soit 32 kg/hab./an  
Emballages > 2 312 tonnes, soit 62 kg/hab./an  
23% de refus de tri, soit 526 tonnes

## • LE TRAITEMENT DES RECYCLABLES

L'intégralité de la collecte du verre réalisée par l'entreprise MINERIS est acheminée à l'usine OI Manufacturing de St Menge (88), où le verre transformé en calcin (verre pilé) est fondu.

Tous les emballages recyclables sont triés au centre de tri Lorval de Fameck, filiale de SITA Lorraine. Ces déchets sont ensuite valorisés par filières, donnant une seconde vie à certains matériaux : paillettes de plastique, acier, aluminium, papier journal, carton, papier cadeau, papier toilette, mouchoirs...

Stabilisation des tonnages de collecte par rapport à 2013 :

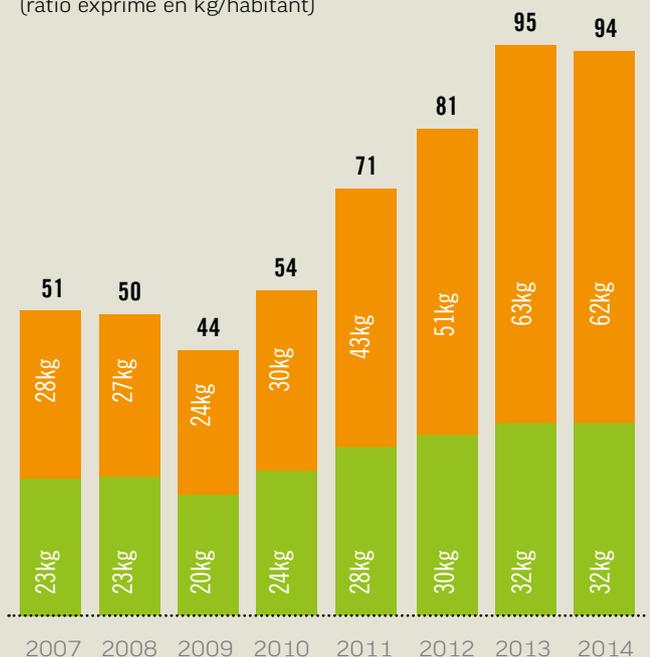
- 62 kg d'emballages/ hab./an
- 32 kg de verre/hab./an

2 779 tonnes de recyclables ont été valorisés à l'issue des centres de tri.

## QUE PÈSENT NOS EMBALLAGES

### MÉNAGERS ?

(ratio exprimé en kg/habitant)





# DÉCHÈTERIES

## LE SERVICE AUX PARTICULIERS

### • LE SERVICE AUX USAGERS

La déchèterie communautaire est accessible aux particuliers de toutes les communes adhérentes à la CCT. Par ailleurs, la CCT a contractualisé avec trois déchèteries limitrophes pour permettre un accès plus facilité à certaines communes éloignées de la déchèterie communautaire.

- les communes de Gye et de Bicqueley ont ainsi accès à la déchèterie d'Allain (EPCI de Colombey),
- la commune de Villey-le-Sec conserve un accès à la déchèterie de Gondreville (CC de Hazelle en Haye),
- les anciennes communes des Côtes en Haye accèdent à la déchèterie de Bernécourt (copropriété CCT/CC Chardon Lorrain).

À la déchèterie communautaire, la CCT assure l'accueil et le gardiennage du site. Trois gardiens sont présents en permanence afin de gérer l'afflux de véhicules et orienter les usagers. Un gabarit limite la hauteur des véhicules à 1,90m, afin de garantir l'accès aux seuls particuliers. Depuis 2013 et suite aux résultats constatés, les particuliers peuvent accéder avec un véhicule de gabarit supérieur à 1m90, à raison de 4 passages dans l'année et sur autorisation du gardien.

Les dépôts de déchets sont autorisés dans la limite de 4m<sup>3</sup> par jour, tous matériaux confondus, dont 1 m<sup>3</sup> de gravats et dans la limite de 8 m<sup>3</sup> par semaine.

L'entrée à la déchèterie est autorisée pour tous les habitants de la collectivité sur présentation d'une carte d'accès. Cette dernière est à retirer gratuitement au siège de la CCT (se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité). Par ailleurs, les badges d'accès aux conteneurs à ordures ménagères permettent également d'accéder à cet équipement.

### • LA FRÉQUENTATION

→ 56 973 visites sur l'année, 210 visites par jour (sans les communes de Gye et Bicqueley), soit une moyenne de :

→ 1,66 visite par habitant et par an

### • LES QUANTITÉS COLLECTÉES

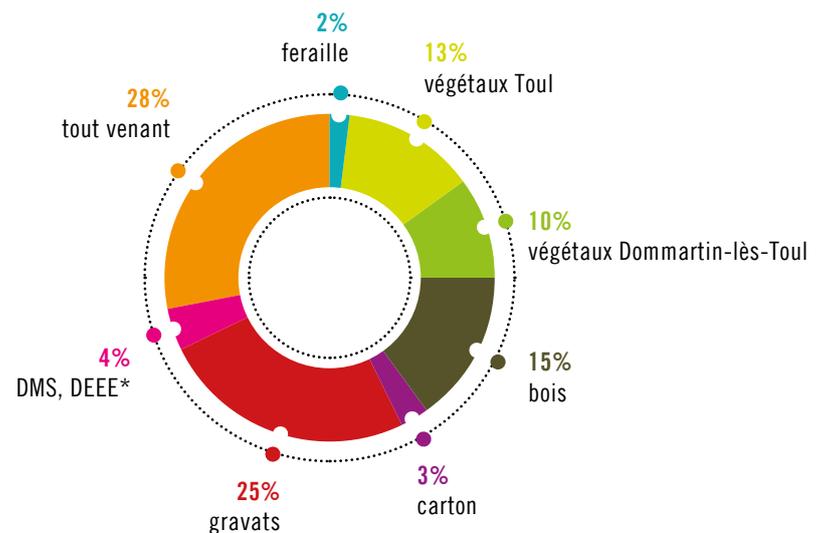
→ 5 403 tonnes de déchets collectées, soit une moyenne de :

→ 158 kg par habitant et par an

(sans les communes de Gye, Bicqueley et anciennement CC des Côtes en Haye)

### Répartition par type de déchets

(exprimé en % du poids collecté)



\*Déchets dangereux et Déchets Electriques, Electroniques et Electro-ménagers

## LA DÉCHÈTERIE DES PROFESSIONNELS



### • LE SERVICE

L'ensemble des professionnels est dirigé vers la plateforme multiactivités de Lorval (Sita Lorraine) plus adaptée à leurs besoins.

L'accès à la déchèterie des professionnels est autorisé pour les professionnels de la collectivité, ainsi que ceux travaillant sur le territoire, sur présentation de tickets spécifiques, achetés auprès de la CCT.

Le tarif du ticket de déchèterie est de 18€/m<sup>3</sup> de déchet, sauf pour le carton (dépôt gratuit sans ticket). Possibilité de tickets pour 1/2m<sup>3</sup>. Ce tarif est de 15€/m<sup>3</sup> pour les communes.

### • LES QUANTITÉ COLLECTÉES

→ 607 tonnes de déchets collectées

## COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS

### • LE SERVICE

Les communes de Toul, Ecrouves, Foug et Dommartin-lès-Toul (communes urbaines) disposent d'une collecte des cartons à disposition des professionnels et administrations, le mercredi. Les cartons doivent être pliés, ficelés et déposés sur le trottoir (maximum 1m<sup>3</sup> par collecte). Ce service est compris dans le tarif de redevance spéciale.

### • LES QUANTITÉS COLLECTÉES

→ 64 tonnes de déchets collectées contre 76 tonnes en 2012, soit une baisse de 15,42%

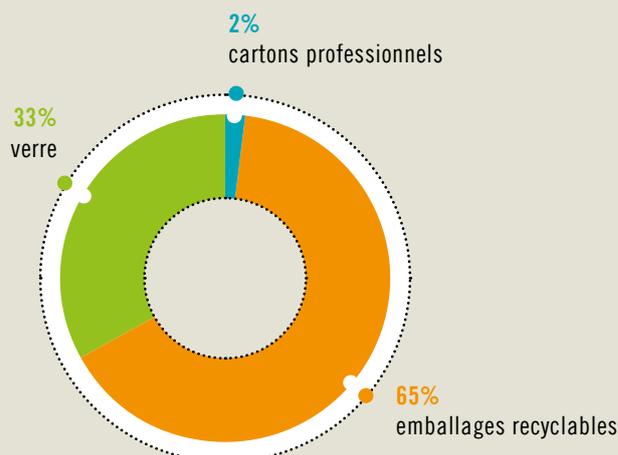
Cette baisse peut notamment s'expliquer par la mise en place des conteneurs de tri en centre-ville, dans lesquels sont déposés les petits cartons.

### • LE TRAITEMENT

Les cartons des professionnels et des administrations collectés sont rachetés par Norske Skog Golbey, pour être recyclés en carton.



### LA PART DES RECYCLABLES COLLECTÉS





## COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

### • LE SERVICE

La CCT a développé des lieux de collecte des déchets verts pour désengorger la déchèterie communautaire et proposer un service de proximité à ses habitants. En effet, les déchets verts et les fermentescibles représentent près du tiers du poids de la poubelle ménagère. Ces déchets peuvent être triés et compostés sur place : le compostage individuel est idéal, car il ne nécessite aucune collecte, ni traitement. Il évite également des coûts de gestion à la collectivité qui participe à hauteur de 25% de l'achat d'un composteur (+ 25% ADEME).

3 types de plateformes existent depuis 2010 :

- accueil des déchets verts (Dommartin-lès-Toul)
- compostage (Domgermain et Foug)
- plateformes locales de déchets verts à gestion agricole

### PLATEFORME DE DOMMARTIN-LÈS-TOUL

**Ouverture :** de 9h30 à 18h30 du lundi au samedi (vendredi fermeture à 16h30), fermée en hiver du 14 novembre au 15 février

**Accès :** tout habitant de la CCT, de façon libre aux horaires d'ouverture de la plateforme

**Gestion :** régie - partenariat avec la commune

#### • LES QUANTITÉS COLLECTÉES

→ **562 tonnes de déchets verts collectées**  
soit **10,84% d'augmentation / 2013**

#### • LE TRAITEMENT

Les déchets verts de cette plateforme sont collectés, transportés et traités par le prestataire SITA sur sa plateforme de compostage à Lorval Terralys Toul. Une partie du compost produit est distribuée lors des manifestations.

### PLATEFORME DE DOMGERMAIN

**Ouverture :** toute l'année, 24h/24

**Accès :** habitants de Domgermain et des communes voisines (Choloy-Ménillot, Toul, Ecrouves, Charmes-la-Côte)

**Gestion :** régie - partenariat avec la commune

#### • LES QUANTITÉS COLLECTÉES

→ **630 tonnes de déchets verts collectées**  
soit **150 tonnes de compost mûre**

#### • LE TRAITEMENT

Les déchets verts sont broyés grossièrement une fois par an et mis en andain pour une lente fermentation d'un an. Au bout d'un an environ, le broyat décomposé est criblé (= tamisé) pour obtenir le compost mûre. Le compost est alors laissé en « libre-service » aux habitants. Ce travail de compostage sur place est assuré par le prestataire SITA-Terralys.

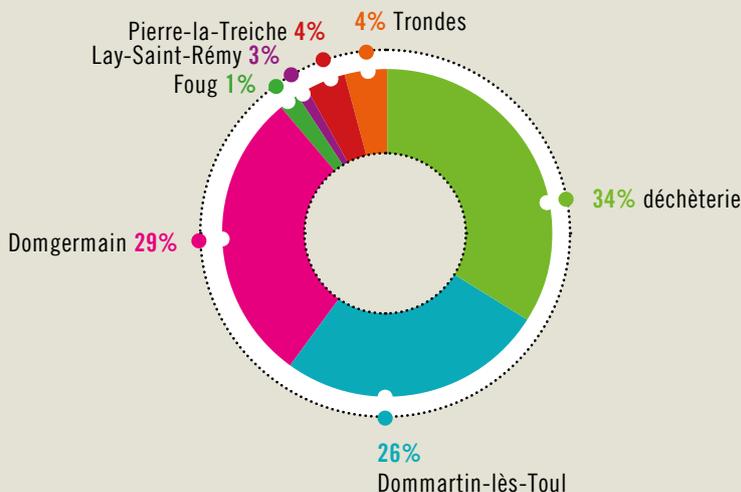
### PLATEFORME DE FOUG

Cette plateforme existe depuis plus de 5 ans et n'a fait l'objet d'aucun traitement jusqu'alors. La gestion de cette plateforme est basée sur les mêmes termes que celle de Domgermain. La commune est propriétaire du sol, la CCT s'occupant du traitement des déchets verts (broyage – criblage).

#### • LES QUANTITÉS COLLECTÉES

→ **45 tonnes de déchets verts collectées**  
soit **14 tonnes de compost mûre**

### PROVENANCE DES DÉCHETS VERTS



## LES PLATEFORMES LOCALES

**Localisation :** Lay-Saint-Rémy, Pierre-la-Treiche et Trondes

**Accès :** habitants des communes concernées

**Gestion :** agriculteurs locaux en convention avec la CCT

Ces déchets sont entièrement revalorisés localement.

### • LES QUANTITÉS COLLECTÉES

→ 213 tonnes de déchets verts évacuées

• Lay-Saint-Rémy : 50 tonnes

## ANIMATIONS SCOLAIRES ET GRAND PUBLIC

Menées par les ambassadeurs du tri, les animations permettent de sensibiliser les usagers à la problématique des déchets, à la nécessité de pratiquer les gestes du tri et insistent sur la réduction à la source de nos déchets. Cette prévention sur les déchets est proposée dès le plus jeune âge en école (maternelle et primaire, puis collège et lycée). Elle fait par ailleurs l'objet de diverses manifestations à destination du grand public.

Ainsi, en 2014, les animations suivantes ont été réalisées :

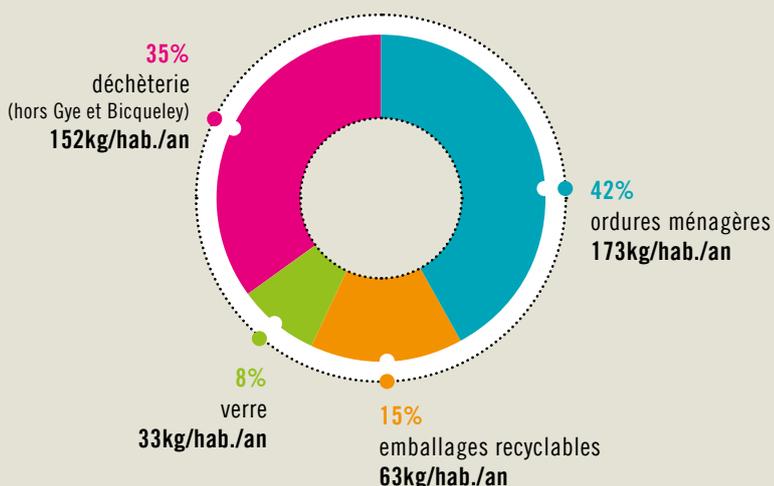
- animation dans toutes les classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> du collège de la Croix de Metz à Toul et intervention auprès des 6<sup>ème</sup> du Collège de Foug,
- animations lors de manifestations locales : L'École des Champions à Dommartin-lès-Toul, la Caldéniacienne à Chaudeney, la Fête du 1<sup>er</sup> mai,
- animations lors de la Semaine du Développement Durable (du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2014),
- stands d'informations en déchèterie et sur les marchés de la ville de Toul : plus de 550 personnes sensibilisées



## BILAN 2014

### RÉPARTITION DES FLUX DE DÉCHETS

(identique à 2013)



### RÉSULTATS

→ depuis 2010 (année de référence pour la CCT dans la prise en compte des objectifs du Grenelle) :

- 38 % d'ordures ménagères

+ 79 % de tri

+ 19 % d'apports en déchèterie

- 19 % pour les ordures ménagères assimilées\* (objectif Grenelle atteint !)

- 9 % pour les déchets ménagers assimilés\*\* : - 39 kg / habitant, l'équivalent de 1374 t

\* ordures ménagères assimilées (OMA) : ordures ménagères résiduelles + collecte sélective (verre et emballages recyclables)

\*\* déchets ménagers assimilés : OMA + déchèterie = tous les déchets

## LE RÉSEAU DE CHALEUR & LA CHAUFFERIE BIOMASSE

La Communauté de Communes du Toulousain, par délibération en date du 14 mai 2009, a autorisé son Président à signer le contrat de concession pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'une chaufferie bois/gaz, d'un réseau de chaleur et la rénovation de sous stations d'échange sur la commune d'Ecrouves à la société GDF SUEZ E.S. COFELY.

Cette convention prévoit une phase de construction de l'installation et une phase d'exploitation pour une durée de 20 ans à compter de la mise en service de la chaufferie, soit le 16 septembre 2010.

### ÉQUIPEMENTS

#### Bâtiment chaufferie

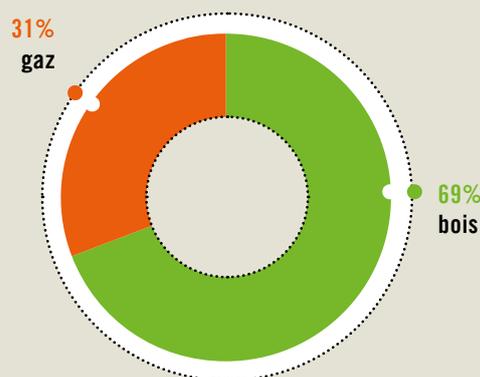
- Chaufferie d'une dimension de 14m x 15m pour une hauteur totale de 8,2m
- Mur de séparation coupe-feu dans tous les cas entre le générateur gaz et bois
- Éclairage par des ampoules basse consommation d'énergie

#### Équipements chaufferie

- 2 chaudières gaz à triples parcours de fumée Viessmann Vitomax 300, d'une puissance unitaire de 3,5 MW et équipées de brûleurs type « bas NOx »
- 1 chaudière bois de 2,5 MW équipée d'échelles racleuses et de convoyeurs hydrauliques
- Traitement de fumées par Electrofiltre garantissant des rejets de poussières inférieurs à 50 mg/Nm<sup>3</sup>
- Système de détection gaz asservi aux électrovannes de coupure extérieure chaufferie
- Pompes doubles de circulation du réseau, équipées de variateurs de fréquence
- Poste de supervision comprenant télétransmetteur d'alarme, logiciel de supervision, imagerie...
- Supervision consultable à distance via modem

- 14 541 MWh produits
- 82 % de rendement

### ÉNERGIES PRIMAIRES CONSOMMÉES



- 3 462 t de bois consommées, soit 1 367 t de CO<sup>2</sup> évitées (l'équivalent de la consommation annuelle de 600 véhicules particuliers)

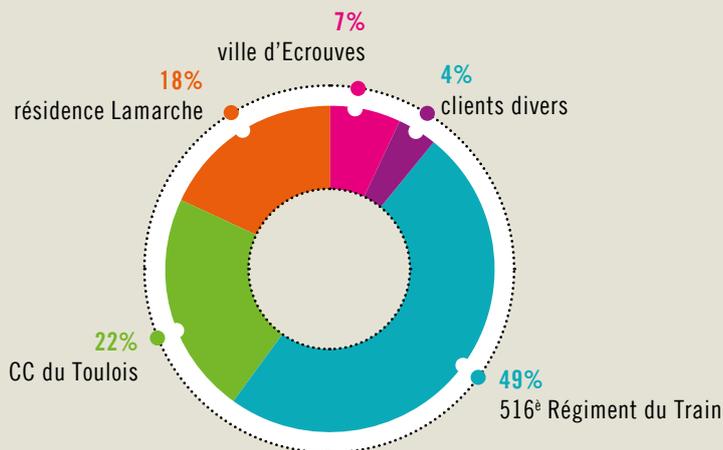
- 15 643 Kwh produits par les panneaux photovoltaïques, soit 3 t de CO<sup>2</sup> évitées

## → 1 553 logements équivalents desservis

(l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 600 véhicules particuliers)

### RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS SUR LE RÉSEAU

(stable sur les 3 dernières années)



## → 73 % des cendres de combustion valorisées, avec une production 39,1 t

augmentation de 22,5 t de cendres / 2013 (expliquée par une hausse de 10% du bois livré)

#### Réseau de chaleur

- Réseau de chaleur entièrement réalisé en tube acier pré isolé pour une distribution d'eau chaude à 109°C maximum, assurant une température maximale sur les postes de livraison de 95°C (environ 6 000 m en double tuyauterie)
- Sous-stations échangeurs sur chaque point de raccordement permettant de délivrer la chaleur appelée par chaque consommateur.

#### Panneaux photovoltaïques

- Toiture de la chaufferie recouverte de modules solaire ETSolar adaptés à une solution intégrée. Les panneaux assurent l'étanchéité de la chaufferie.



#### COMBUSTIBLE

Conformément au plan, qui prévoit un approvisionnement en plaquettes forestières provenant de l'exploitation et de l'entretien sanitaire de la forêt, sur un rayon de 50 km autour de la chaufferie, les livraisons se sont appuyées, en 2014, sur la plateforme de Lorenergie située à Vertuzey.

Sur l'année 2014, la totalité de la biomasse consommée a pour origine la plaquette forestière.



Fin 2014, les puissances souscrites sur le réseau atteignent 99 % du prévisionnel, soit 5974 kW. installation conçue pour une puissance de raccordement de 6015 kW

L'année 2014 peut être considérée comme l'année 1 du fonctionnement du réseau de chaleur à sa puissance prévue (reste à raccorder le bâtiment 001, prévu dans les puissances).



Dans le cadre de sa compétence « rivière » (effective depuis le 1<sup>er</sup> Avril 2012) la CCT a réalisé :

## → Terrouin-Ingressin

- **Poursuite de l'étude diagnostic** par la réalisation d'une campagne de levées topographiques (avril 2014) & par le lancement d'une étude hydraulique (Juillet 2014)
- **Extension du périmètre de l'étude diagnostic au Petit Ingressin** (octobre 2014), un affluent principal

## → Bouvade

- **Finalisation du programme de restauration** de la Bouvade et de ses affluents : dans la traversée de Bicqueley et sur l'axe principal de la Bouvade, une protection de berge en lit de plants & plançons a été aménagée en rive droite et en rive gauche (juillet 2014)

## → Ruisseaux

- **Lancement, suivi et finalisation de l'étude diagnostic des milieux récepteurs des rejets du système d'assainissement des communes de Domgermain et Charmes-la-Côte.** Les ruisseaux concernés étant le ruisseau du Bircoin, le ruisseau de la Queue du Mont, le ruisseau de Cuignot, le ruisseau de la Locher, le ruisseau de Nagrachard, le ruisseau de Gare le cou (Août 2014).



Réhabilitation Bouvade à Bicqueley



Renaturation du ruisseau de Grosrouvres

Suite à la fusion avec la Communauté de Communes des Côtes en Haye, la nouvelle collectivité a pris la suite des projets et des réflexions menés sur les cours d'eau de l'Esch et ses principaux affluents qui sont le ruisseau d'Alénaux, le ruisseau de Grosrouvres, le ruisseau de Naly Fontaine et le ruisseau de la Réhanne.

## → Ruisseau de Grosrouvres

- Lancement, suivi et finalisation du **programme de renaturation** du ruisseau de Grosrouvres. Le projet comprenait l'aménagement d'un lit mineur d'étiage, une protection de berge en génie végétal, un entretien du boisement de berge et des plantations sur les secteurs dépourvus de végétation (septembre-décembre 2014)

## → Esch

- Réflexion sur le lancement d'une étude diagnostique sur l'ensemble du bassin versant de l'Esch. Ce projet est mené en partenariat avec la Communauté de Communes du Chardon Lorrain et la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson.

# Tous éco-citoyens

Avec l'agrandissement du territoire de la CCT en 2014, le programme de sensibilisation à l'environnement lancé en 2010 par la Communauté de Communes du Toulinois devient le programme *Tous Eco-citoyens*.

En complément des actions exercées par la collectivité dans le cadre de ses compétences, ce programme vise à sensibiliser l'ensemble des habitants du territoire au développement durable, et se décline en plusieurs volets : des animations scolaires, et des événements grand public, à l'occasion notamment de la Semaine du Développement Durable, et de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.



## ACTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

En concertation avec l'Education Nationale, la Communauté de Communes du Toulinois, le Parc Naturel Régional de Lorraine et ses partenaires éducatifs, conduisent depuis 2010 un programme d'animations à destination des élèves de cycle 3 du Toulinois (classes de CE2, CM1, CM2). Ce programme aborde 3 thématiques, chacune faisant l'objet d'une séance en classe, et d'une sortie terrain, soit 6 animations au total, dont 2 sont assurées par les ambassadeurs du tri de la CCT.

Les thématiques du programme :

- Les déchets/ressources en eau (réduire sa production de déchets, sensibiliser au tri et préserver la ressource en eau)
- La biodiversité (découvrir et respecter la biodiversité)
- L'énergie (réduire sa consommation d'énergie, découvrir les énergies alternatives et la mobilité)

→ 4 classes sensibilisées en 2014, dans 3 écoles

## SENTIER PÉDAGOGIQUE

Sur l'espace du Génie, autour de sa chaudière bois et du réseau de chaleur, la CCT a souhaité lancer le projet d'aménagement en accès libre d'un sentier d'interprétation, autour du thème de la préservation des ressources.

En 2014, un bureau d'étude a été recruté pour la conception des mobiliers de ce projet. A la suite des échanges et réunions organisés entre les membres du bureau d'étude et les élus en charge du dossier, le scénario suivant a été retenu : un sentier d'un peu moins d'1 km autour de la place d'armes, avec différents mobiliers d'interprétation, d'observation et de repos et une aire de jeux sur la place d'armes organisée en 4 pôles thématiques : les déchets, l'énergie,



l'eau et la biodiversité dans le jardin. Chacun de ces pôles est occupé par des panneaux d'interprétation et des mobiliers de jeu.

Sur la base du travail fourni en 2014, un marché de fabrication des mobiliers doit être passé en 2015 et l'inauguration du sentier est prévue à l'automne 2015.

## SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 1-7 AVRIL

### CONTEXTE

Lancée en 2002, la Semaine du Développement Durable contribue depuis 12 ans à sensibiliser les Français au développement durable. Année après année, les initiatives se multiplient dans toutes les régions pour démontrer au grand public que le développement durable c'est tous les jours plus concret.

Dans le cadre de cet événement national, la Communauté de Communes a coordonné les événements sur le territoire et s'est impliquée fortement sur un temps festif proposé aux familles, en partenariat avec la commune de Dommartin-lès-Toul, le samedi 5 avril. La ville de Toul et d'autres communes du territoire, les associations partenaires, se sont également engagées sur cet événement.

Au total, sur tous les événements organisés durant cette semaine, environ 750 personnes ont pu être sensibilisées de façon directe lors des animations. La communication a été large à travers les radios locales, la presse, les relais associatifs...

### Opérations de nettoyage de la nature

Charmes-la-Côte	30 personnes
Gye (+ présentation couches lavables)	15 personnes
Foug (12m <sup>3</sup> de déchets)	40 personnes

### Animations à Toul

Conférence sur les insectes	22 personnes
CinéKid	70 personnes
Projection SuperTrash Citéa	162 personnes
Atelier Bricol'Bois	30 personnes
Animation sur les faucons	52 personnes
Atelier réparation pour les vélos	30 personnes

### Autres animations

Domèvre-en-Haye distribution de compost	15 personnes
Domgermain balade sur le plateau	50 personnes
Ecrouves - Ovive Sensibilisation sur le tri	50 personnes
Fête du développement durable	200 personnes

## SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 22-30 NOVEMBRE

### CONTEXTE

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets est une action organisée dans la France entière, chaque année depuis 2006, avec le réseau des Recycleries & Ressourceries. Dès 2009, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) s'est associée à des partenaires européens (Belgique, Espagne et Portugal) afin d'organiser une Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui a eu lieu en 2014 du 22 au 30 novembre.

Le principe de la semaine est de sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets que nous produisons et donner des clés pour agir au quotidien. Elle s'adresse aussi bien aux institutions et collectivités qu'aux scolaires et au grand public.

### OBJECTIFS

- Faire connaître la notion de prévention/réduction des déchets
- Sensibiliser à l'importance de réduire ses déchets
- Donner les connaissances et les outils pour agir
- Induire un changement des comportements avec l'adoption de gestes quotidiens éco-responsables

### ACTIVITÉS PROPOSÉES

- Animation auprès du public du centre aquatique Ovive mercredi 26 novembre de 14h à 17h
- Stand d'information sur la réduction des déchets
- Sondage sur les pratiques des Toullois en matière de réduction des déchets
- Passage auprès des habitants de Dommartin-lès-Toul dès le jeudi 27 novembre
- Sondage sur les pratiques des Toullois en matière de réduction des déchets
- Information sur le tri, le recyclage et la tarification incitative

### BILAN DE L'OPÉRATION

Lors de l'après-midi d'animation au centre aquatique Ovive, 50 personnes ont répondu au questionnaire proposé. Une dizaine de ces personnes ont par ailleurs profité de la présence d'un agent de la collectivité pour échanger sur la gestion des déchets d'une manière plus générale. L'intervention dans le hall de la piscine a permis de toucher un public nombreux en peu de temps. Même si peu de personnes ont pris le temps d'échanger avec l'agent, elles ont été amenées par le biais du questionnaire à s'interroger sur leurs pratiques en matière de réduction des déchets.



Fête du développement durable à Dommartin-lès-Toul



# SERVICES PUBLICS

## CENTRE AQUATIQUE - 46

L'essentiel de l'année 2014  
Activités 2014  
Activités scolaires 2014  
Locations

## HABITAT - 55

## AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - 58

## ST2I - 60

## DÉMARCHE DE PRÉVENTION - 62

## ANIMATION - 63



## L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE 2014

Les résultats sont au rendez vous, avec une fréquentation établie à près de 100 000 entrées publiques, autant pour les activités que pour les groupes constitués. Le taux de rentabilité avoisine les 53 % (ratio entre les dépenses et les recettes), soit un déficit bien en dessous des prévisions. Tous les postes de fonctionnement ont réalisé des économies.

Est venu le temps de la réflexion : avec l'expérience de l'utilisateur, des modifications sont intervenues, et doivent encore intervenir. Ainsi, les créneaux de location des fosses aux plongeurs ont été réduits : le succès des couloirs de 50 mètres auprès de la population et la fréquentation qui en découle ont orienté ce choix. Des travaux sont prévus afin d'améliorer l'accueil, particulièrement pour les personnes en situation de handicap ou les jeunes enfants avec l'implantation d'une zone ludique en extérieur.

Ovive est un établissement complexe qui propose de multiples activités aquatiques nécessitant une bonne organisation. Certains jours, l'établissement accueille plus de 1 000 personnes, frôlant les limites de la fréquentation maximale et confrontant les différents utilisateurs (baigneurs / nageurs sportifs, plongeurs / nageurs en 50 m, aquagym / espace détente...).

### Fréquentation

→ **181 943 entrées**

dont 95 239 entrées du public «non organisé»  
70 % des baigneurs habitent sur le territoire CCT  
- 1,7 % sur la fréquentation générale ( 11 000 entrées de moins qu'en 2013 en juillet/août)

### Recettes

→ **708 538 €** de recette totales

**494 045 €** de recette en régie  
du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014

**206 057 €** versés par le SMGT

pour l'enseignement des primaires

**8 436 €** de location des emplacements  
distributeurs (redevance pour l'occupation des sols)

### Dépenses

→ **1 329 563 €** de dépenses totales

**621 024 €** de déficit approché

### Ratios

→ **3 390 heures** d'ouverture  
au public et aux associations

Coût horaire de l'établissement : **392 €/h**

Coût théorique d'une entrée : **7,31 €**

(1 entrée rapporte 3,89 € à la collectivité, qui finance les 3,41 € restants)

## Fonctionnement

L'année 2014 a été axée sur l'optimisation du fonctionnement technique du centre avec l'objectif de réaliser des économies significatives sur l'énergie... un pari gagné puisque les postes « Énergies » (eau, chauffage et électricité) ont été réduits grâce à une forte implication du personnel : 8 500 € ont été économisés sur le budget 2014 par rapport à 2013.

L'équipe technique veille chaque jour au bon fonctionnement et à la propreté du centre aquatique : quotidiennement ce sont plus de 1 300 m<sup>2</sup> de carrelages et autres zones nettoyés dans les espaces destinés au public. L'équipe reste vigilante et toujours à l'écoute des usagers.

Le staff des maîtres-nageurs sauveteurs a suivi des formations complètes en secourisme et en aquagym afin de répondre au plus près aux attentes des usagers.

## Instances

Le comité de pilotage constitué d'élus des communes de la CCT est l'instance de veille du centre aquatique. Il est force de proposition auprès de l'exécutif sur la mise en oeuvre de projet et pour toute modification et réflexion sur l'avenir du centre.

## PROVENANCE (achats d'entrées publiques)

Communauté de communes du Toulous 69,27 %

Meurthe et Moselle 82,84 %

Meuse 8,14 %

Vosges 0,72 %

Moselle 0,23 %

France (hors Lorraine) 8,06 %



## Positionnement d'Ovive au plan national

	Préconisations du Ministère	Ratio OVIVE	Commentaires
Charges de personnel	60 à 70% des dépenses	57%	inférieur aux recommandations
Fluides	20 à 30% des dépenses	24,7%	dans la moyenne
Recettes	20 à 30%	53%	supérieur aux attentes

## Ovive renforce ses activités et s'adapte aux nouveaux rythmes scolaires

Avec la réforme des rythmes scolaires, le centre aquatique Ovive a dû s'adapter et proposer des activités (aquastep, aquabike...) tout en poursuivant sa ligne directrice «sport et santé pour tous» :

- L'aquabike et l'aquagym confirment leurs succès auprès des usagers
- La 2<sup>ème</sup> édition de la soirée festive pour clôturer la saison estivale a rassemblé environ 500 personnes et sera renouvelée en août 2015.
- L'aquapark rencontre toujours un beau succès pendant les périodes de vacances scolaires ainsi que les samedis après-midi.

2014 s'est inscrite sous le signe des compétitions qui ont permis à nos partenaires associatifs de valoriser leurs activités et de faire rayonner Ovive et la CC du Toulous bien au-delà du territoire communautaire :

- 4 compétitions de natation organisées les 17 janvier, 2 février et 30 mars pour la Fédération Française de Natation et par l'Union Sportive de Toul Natation ont rassemblé plus de 1 000 personnes (compétiteurs et public).

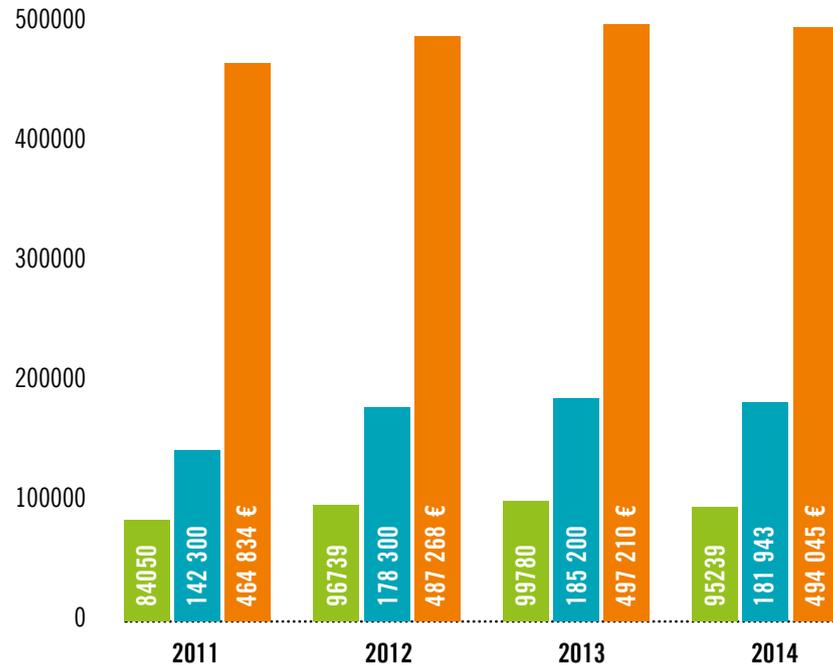
- La 1<sup>ère</sup> compétition de Plongée Sportive en Piscine le 18 mai a rassemblé 120 personnes. Elle était organisée par les clubs Toulous ADP et TPNT pour le Comité Inter Régional Est de la Fédération Française d'Études et des Sports Sous Marins.

- La 1<sup>ère</sup> compétition de Canoë Kayak le 23 février a regroupé 130 personnes.

Côté formation le centre aquatique Ovive a reçu cette année encore le stage de formation des Moniteurs de plongée fédéraux 1<sup>o</sup> degré, les 15 et 16 février. Le week-end a rassemblé 140 personnes. Une formation des cadres d'apnée a suivi les 8 et 9 mars, regroupant 125 personnes.

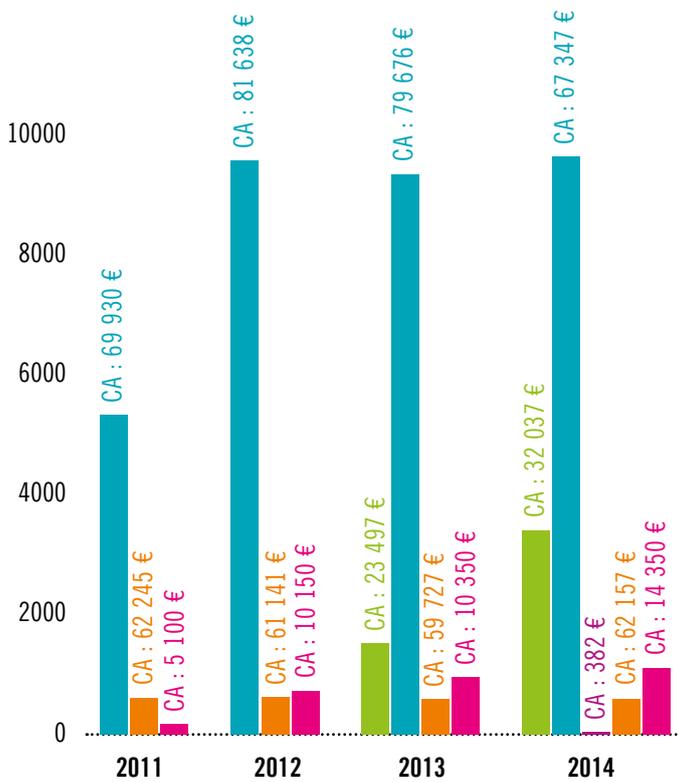
Pour l'organisation de ces événements le centre aquatique est mis gratuitement à la disposition des associations (un agent est obligatoirement présent pour assurer la sécurité incendie).

**ÉVOLUTION** Fréquentation du public Fréquentation globale Chiffre d'affaire



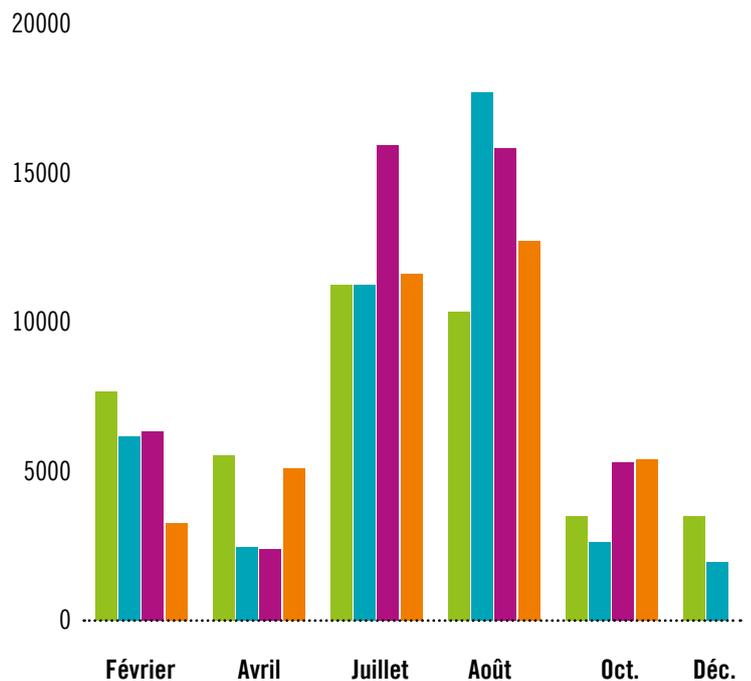
**FRÉQUENTATION DES ACTIVITÉS**

Aquabike Aquagym Aquastep École de natation Plongée



**FRÉQUENTATION DU PUBLIC EN PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES**

2011 2012 2013 2014



## ACTIVITÉS 2014



→ 592 enfants inscrits sur la saison

Taux de remplissage de 93,52 %  
+ 3,80 % / saison 2012-2013

### Fréquentation

janvier > juin **9 701**  
septembre > décembre **5 743**

→ **Chiffre d'affaire 2014** **62 808,40 €**  
(1<sup>er</sup> janvier > 31 décembre 2014)  
en 2013 60 766,50 €

## ÉCOLE DE NATATION

Sur la saison 2014-2015 l'école de natation a proposé 47 cours hebdomadaires répartis en différents niveaux qui sont fonction de l'âge et de l'aptitude :

- Minis : 7 cours (5 ans)
- Débutant 2<sup>ème</sup> étoile : 5 cours
- 3<sup>ème</sup> étoile : 8 cours
- Dauphin Jaune : 8 cours
- Dauphin Orange : 7 cours
- Dauphin Rouge : 4 cours
- Nat' Ados : 3 cours
- Nap' Ados (Nage Avec Palmes Ados) : 1 cours
- Nat' Elite : 4 cours
- Master (adultes sachant nager 3 nages) : 1 cours

La période des cours correspond au rythme scolaire, c'est-à-dire de septembre à juin. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires, ni pendant les périodes de vidange.

Le coût est fonction du quotient familial et du lieu d'habitation (territoire CCT ou hors CCT). Il dépend également de la date d'inscription : annuel, trimestriel ou semestriel.

## STAGES VACANCES

Pendant les vacances scolaires, des stages hebdomadaires par niveau ont été organisés (cours de natation). Un forfait hebdomadaire à 42,50 € donne accès à une séance par jour pendant 5 jours.



**Fréquentation**  
en 2013 **866 entrées**  
en 2013 1 283

→ **Chiffre d'affaire réalisé** **7 361 €**  
en 2013 10 662 €

## COURS COLLECTIFS

En 2014, plusieurs cours collectifs étaient proposés à 8,50€ la séance :

- cours de natation pour débutants et nageurs (mardi et vendredi matin)
- cours d'aquagym à l'unité (hors forfait et hors vacances scolaires)
- cours d'aquastep
- jardin aquatique

**Fréquentation**  
nombre d'entrées réalisées **604**

→ **Chiffre d'affaire réalisé** **5 134 €**  
en 2013 4 963,5 €

## AQUAGYM

### AU FORFAIT

16 cours hebdomadaires étaient proposés, pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes, soit une capacité de 510 personnes. Chaque cours dure 40 minutes.

Ovive propose 3 niveaux :

- souplesse : 4 cours
  - tonique : 11 cours
  - aqua-jogging : 1 cours
- activité en grande profondeur (1,80 m)

4 types de forfaits sont proposés :

- forfait à l'année\* : septembre > juin - 180 €
- forfait automne\* : septembre > mi-janvier - 75 €
- forfait hiver\* : mi-janvier > mai - 75 €
- forfait printemps\* : juin - 40 €

\* uniquement pendant la période scolaire

Les usagers ont la possibilité d'accéder à une séance «à la carte», au tarif d'un cours collectif, dans la mesure où le groupe n'atteint pas son effectif maximum.

**Fréquentation** **959 forfaits**  
(821 forfaits au trimestre + 138 forfaits annuels)  
en 2013 928

→ **Chiffre d'affaire réalisé** **76 183 €**  
en 2013 72 181 €



### PENDANT LES VACANCES

Des cours étaient également proposés les midis et soirs, durant les vacances, pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes. Chaque cours dure 40 minutes, pour 8,50 €.



**Fréquentation** **396 entrées**  
en 2013 523

→ **Chiffre d'affaire réalisé** **3 366 €**  
en 2013 4 212,5 €



## PLONGÉE

Les fosses constituent un équipement exceptionnel d'Ovive, seules quelques structures en proposent dans le grand Est de la France.

La location d'une fosse est prévue pour un club (apnée ou bouteille), pour 12 plongeurs et 3 moniteurs maximum.

Location d'1 fosse : 150€ (apnée : 120€)  
Location de 6 fosses : 750€ (apnée : 600€)  
Location de 10 fosses pour 1 000€ (apnée : 800€)

**Taux de remplissage** **24,4%**  
en 2013 24,4%

→ **Chiffre d'affaire réalisé** **14 350 €**  
en 2013 10 350 €

## AQUABIKE

### AU FORFAIT

Sur la période de septembre 2013 à juin 2014, 9 cours hebdomadaires étaient proposés, pouvant accueillir 10 personnes, soit une capacité de 90 personnes. De septembre 2014 à la mi-janvier 2015, 11 cours hebdomadaires étaient proposés, pouvant accueillir 10 personnes + 1 à la séance, soit une capacité de 121 personnes. Chaque cours dure 40 minutes.

4 types de forfaits sont proposés :

- forfait à l'année\* : septembre > juin - 205€
- forfait automne\* : septembre > décembre - 85 €
- forfait hiver\* : janvier > avril - 85 €
- forfait printemps\* : mai > juin - 50 €

\*uniquement pendant la période scolaire

**Fréquentation** 134 forfaits

(58 forfaits au trimestre + 76 forfaits annuels)

→ **Chiffre d'affaire réalisé** 19 270 €

### À LA SÉANCE (en période scolaire)

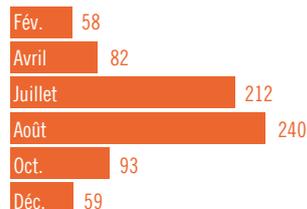
Des cours étaient proposés à la séance, en après-midi ou en soirée pouvant accueillir 11 personnes. Chaque cours dure 40 minutes et coûte 8,50 €.

**Fréquentation** 750 entrées

→ **Chiffre d'affaire réalisé** 6 375 €

### PENDANT LES VACANCES

Des cours étaient proposés à la séance, en après-midi ou en soirée pouvant accueillir 11 personnes. Chaque cours dure 40 minutes et coûte 8,50 €.



**Fréquentation** 744 entrées

→ **Chiffre d'affaire réalisé** 6 324 €

### À LA CARTE

Des locations de vélos sont proposées toutes la journée, à des créneaux horaires précis, pouvant accueillir 4 à 6 personnes. Chaque location dure 30 minutes et coûte 3 € en sus d'une entrée piscine.

**Fréquentation** 1 082 entrées

→ **Chiffre d'affaire réalisé** 3 246 €



## ACTIVITÉS SCOLAIRES 2014

### ÉCOLES PRIMAIRES

Depuis la rentrée de septembre 2012, c'est le Syndicat Mixte du Grand Toulouais (SMGT) qui gère la compétence de l'enseignement de la natation auprès des écoles primaires en lien étroit avec l'Education Nationale.

Ce dernier regroupe l'ensemble des communes de :

- la CC des Côtes-en-Haye,
- la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulouais,
- la CC d'Hazelle en Haye,
- la CC du Toulouais.

Par le biais du SMGT, le centre aquatique Ovive accueille les enfants des écoles primaires d'une grande partie de ce territoire. Un travail préalable avec l'inspection académique est nécessaire pour arrêter le planning et mettre en place les ateliers pédagogiques autour du « savoir nager » avant l'entrée en 6<sup>ème</sup>, prévoyant ainsi un cours hebdomadaire de 40 minutes, le temps d'un trimestre.

L'encadrement et la surveillance des classes est assuré par les maître-nageurs sauveteurs de l'établissement, tandis que les professeurs des écoles assurent la direction pédagogique et les cours.

Un enfant scolarisé dans le toulouais fréquente Ovive durant 5 ans, à raison de 10 à 12 séances hebdomadaires chaque année.

Une convention globale est établie entre le SMGT et la CCT et précise le coût de l'enseignement pour la communauté de Communes du Toulouais- le transport scolaire étant à la charge du syndicat. Ainsi, la moitié de l'établissement et 3 maître-nageurs sauveteurs sont mis à disposition durant 576 heures par an.

#### Fréquentation

nombre d'entrées réalisées	<b>29 615</b>
nombre d'élèves	<b>3 030</b>

En 2013, le nombre d'entrées réalisées était de 30 981.



### ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES

Afin de permettre aux établissements secondaires de bénéficier du centre aquatique, des créneaux leur sont réservés chaque jour, dans le bassin sportif.

L'encadrement est assuré par les professeurs d'EPS de chaque établissement ; la surveillance est assurée par le personnel de la CCT, breveté d'État.

Une convention est établie avec chaque structure et une facture est établie mensuellement, à un coût très attractif.

De 40 minutes à 1h en fonction des disponibilités du bassin et des demandes des établissements..., les collèges, le lycée professionnel et le lycée agricole fréquentent le centre.

La location du bassin revient à 13 € par créneau, le coût et l'organisation du transport restant à la charge de chaque établissement.

#### Fréquentation

nombre d'entrées réalisées	<b>3 867</b>
----------------------------	--------------

**Chiffre d'affaire réalisé 5 421 €**

En 2013, les 3 876 entrées réalisées engendraient 4 931,5 €.

## LOCATIONS

### ARMÉE

Le centre aquatique est fréquenté par 3 régiments :

- le 516<sup>ème</sup> Régiment du Train de Toul
- le RMA de Domgermain
- la Base Aérienne 133 de Ochey

Une convention annuelle est établie avec le Groupement de Soutien de la Base de Défense de Nancy, une facturation intervient mensuellement. Chaque régiment dispose de créneaux en fonction d'un planning établi qui ne subit pas d'interruption pendant les vacances scolaires et qui leur revient à 15 € par couloir et par heure de location.

**Fréquentation** 4 022 entrées

→ **Chiffre d'affaire réalisé** 17 910 €

En 2013, 4 821 entrées généraient 17 730 €



### GROUPES ET ASSOCIATIONS

La location de couloirs est ouverte aux groupes et aux associations. Une convention annuelle est établie avec chaque association uniquement sur la période scolaire. Des conventions spécifiques peuvent être passées pour les vacances scolaires en fonction des disponibilités du bassin, une facturation mensuelle est établie.

La location revient à 31 € par couloir et par heure de location sans enseignement et 70 € par couloir et par heure de location avec enseignement.

**Fréquentation** 7 201 entrées

→ **Chiffre d'affaire réalisé** 15 586,40 €

En 2013, 6 983 entrées généraient 16 217,30 €



### COMITÉS D'ENTREPRISE

La CCT propose aux comités d'entreprises des cartes 10 entrées – avec 5 offertes pour 100 achetées. Une convention est signée avec chaque association sur la période choisie et une facturation mensuelle est établie.

Plusieurs tarifs sont proposés aux CE :

- cartes 10 entrées

CE du territoire de la CCT - 26 €

CE hors territoire - 31 €

- cartes 20 heures

CE du territoire de la CCT - 40 €

CE hors territoire - 46 €

**Fréquentation** 764 cartes vendues

(754 cartes 10 entrées / 10 cartes 20h)

→ **Chiffre d'affaire réalisé** 19 224 €

En 2013, 659 cartes vendues généraient 16 221 €.

### GROUPES GRATUITS

La CC du Toulouais accorde à certaines associations la gratuité de l'établissement pour les entraînements et la pratique sportive. En contrepartie, les associations assurent la promotion de l'établissement et pour Touring Plongée Natation et Action Développement Plongée des contreparties de fonctionnement et d'entretien de l'établissement (gonflage des bouteilles, vérifications réglementaires des équipements, nettoyage des fosses...).

Une convention annuelle est établie avec chaque association uniquement sur la période scolaire. Des conventions spécifiques peuvent être passées pour les vacances scolaires en fonction des disponibilités du bassin.

**Fréquentation** 12 439 entrées

→ **Estimation du coût** 72 489,90 €

En 2013, 9 957 entrées représentaient 68 529,50 €

### CENTRES DE LOISIRS

La location de couloirs est ouverte aux centres de loisirs sans hébergement. Une convention est établie avec chaque association sur la période choisie, qui fait l'objet d'une facturation mensuelle. La location revient à 1,2 € / enfant sur le territoire de la CCT et 1,5 € / enfant hors territoire.

**Fréquentation** 1 284 entrées

→ **Chiffre d'affaire réalisé** 2 108,60 €

En 2013, 1476 entrées généraient 2 293,70 €

## FOCUS BUDGET & CONSOMMATIONS

La connaissance de plus en plus fine de l'établissement permet de réaliser des économies sur les postes gérés à l'interne. En 2014, de nouvelles économies ont été réalisées.

### ÉLECTRICITÉ - 1 800 €

Le pilotage des pompes de re-circulation a permis d'économiser plus de 60 000 Kw/h. Le changement des ordinateurs et des lampes d'éclairage subaquatique a engendré une baisse de consommation de près de 20 000 Kw/h.

### CHAUFFAGE - 7 000 €

Le chauffage est assuré par la chaufferie communautaire située sur l'Espace du Génie. en 2014, 2 051 Mw ont été consommés pour un montant de 145 415 €, contre 2 277 Mw en 2013.

### EAU - 14 839 €

L'établissement consomme de l'eau pour les douches et toilettes, le nettoyage des dols, le bassin. En 2014, **19 499 m3** ont été consommés : 11 842 pour le bassin et 7 657 pour les services (contre 22 034 m3 en 2013).

### TRAITEMENT DE L'EAU - 334 €

La réglementation impose que l'eau des bassins soit désinfectée et désinfectante. Le centre aquatique Ovide se comporte extrêmement bien avec très peu de chloramines et des analyses de l'eau conformes. Le traitement de l'eau est géré par ordinateurs et sondes avec des injections de javel et déchloration par Ultra Violet. Du WAC et de l'acide sulfurique viennent compléter le traitement. Depuis quelques mois l'eau des douches est également adoucie.





### Chiffres clés

→ 34 communes

4<sup>ème</sup> intercommunalité du département

**37 154 habitants** (1<sup>er</sup> janvier 2014)

+ 528 habitants en 4 ans

29 communes de moins de 1 000 habitants

Des ménages de + en + petits : 2,4pers en 2010

→ 16 126 logements

+ 1 774 logements en 10 ans

**2 770 logements sociaux**

7 bailleurs sociaux

**+ d'1 personne sur 2 est propriétaire**

40% de maisons individuelles à Toul

et 90% en communes péri-urbaines et rurales

Offre locative privée abondante concentrée sur la ville-centre et les communes péri-urbaines

**Taux de vacance en hausse**

+ 400 logements en 10 ans (907 en 1999, 1308 en 2010)

76 000€ : prix médian de vente d'un appartement ancien

150 000€ : prix médian de vente d'une maison ancienne

97€ le m<sup>2</sup> : prix moyen d'un terrain à bâtir

Source : INSEE, RPLS 2014, PERVAL 2014

## 2<sup>ème</sup> PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le 2<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat (PLH) s'étend sur la période 2012-2018. Ses grandes orientations sont les suivantes :

- organiser de manière équilibrée le développement d'une offre d'habitat neuve ;
- moderniser l'habitat ancien et valoriser les centres des villes et villages ;
- développer une offre de logements diversifiée et accessible ;
- répondre aux besoins de publics spécifiques ;
- organiser les conditions de mise en œuvre et de suivi du programme.

Le comité de pilotage organisé en juillet 2014 a été l'occasion de réunir l'ensemble des partenaires et institutionnels spécialisés dans la thématique de l'habitat et de réaliser ensemble le 2<sup>ème</sup> bilan annuel du PLH. L'association Amitiés Tsiganes a été mise à l'honneur lors de cette rencontre.

### GAGNER EN QUALITÉ DANS L'HABITAT NEUF

#### Accompagner les communes dans des opérations d'aménagement de qualité

- **Mobilisation de foncier et/ ou de l'immobilier pour assurer la maîtrise d'opérations d'aménagement en partenariat avec l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine)**

> L'EPFL a vendu une partie de l'emprise foncière de l'ancien Relais de Poste de Lay-Saint-Rémy au bailleur Toul-Habitat, en partenariat avec la commune, pour développer 6 logements adaptés aux seniors. Les études de maîtrise d'œuvre sont achevées et le chantier commencera début 2015.

> Actualisation des sites à enjeux EPFL existants sur les 25 communes « historiques » de la CCT et définition de nouveaux périmètres sur les 9 communes qui ont rejoint la CCT au 1<sup>er</sup> janvier (mission menée par l'ADEVAL en lien avec l'EPFL).

- **Subvention de la CCT dans le cadre d'études dites AEU « Approche Environnementale de l'Urbanisme »**

La commune de Bruley a achevé l'étude AEU menée par un bureau d'études. Cette mission réalisée en concertation avec la population et un ensemble de partenaires locaux a permis d'aboutir à des orientations d'aménagement respectueuses de l'environnement, du cadre de vie et paysager.



• **Voyage d'études organisé dans le cadre de « TEPOS »** (Territoires à Energie Positive) par le Pays Terres de Lorraine. Les élus et partenaires du territoire ont participé, en septembre 2014, à un voyage d'échanges en Rhénanie Palatinat afin de découvrir concrètement des expériences locales (de transition énergétique, énergies renouvelables...). Un dossier de candidature TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) a été déposé auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie en novembre 2014.

• **Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCOTSud54**

Recrutement au sein de la CCT d'un chargé de mission, Benjamin Lambert, spécialisé dans la planification urbaine, le SCoTSud 54 étant devenu opposable depuis décembre 2013. Ce technicien a pour rôle d'accompagner les communes dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme (conseils techniques, aides au recrutement de bureaux d'études...).



Exposition HOME

**ORIENTATION 2**

**AMELIORER ET VALORISER L'HABITAT ANCIEN**

**Modernisation et adaptation du parc social**

• **Toul-Habitat** : poursuivre la mise en œuvre du programme ANRU sur le quartier de la Croix de Metz et le plan de modernisation et de performance énergétique.

Les travaux de réhabilitation thermique des immeubles du secteur des Bouzons et sur la ZAC Saint-Michel se sont terminés avec la « livraison » de 550 logements réhabilités.

Avant leur démolition lors de l'été 2014, l'exposition « Home » a été organisée dans les bâtiments Massenet et Berlioz. Son but, grâce au soutien de la ville et de l'Office HLM, a été de créer une émulation autour de ce quartier en cours de reconstruction.



**Traiter le parc privé ancien des communes**

• **Traitement de la précarité énergétique des logements en lien avec le dispositif « Habiter Mieux »**

Renouvellement du protocole territorial sur 2014-2017. 38 dossiers ont été agréés par la CCT en 2014, à hauteur de 500€ chacun. Des actions de communication (article de presse, revue de la collectivité...) ont été réalisées. Une réunion d'information, avec la Préfecture de Meurthe et Moselle, sur l'éco-conditionnalité de certaines aides et le label des artisans « Reconnu Garant de l'Environnement » a été organisée le 3 juin 2014.

• **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**

Une enquête a été menée début 2014 auprès des propriétaires privés de la CCT : sur 10 000 questionnaires diffusés, plus de 1000 ont été complétés et retournés, soit un taux de retour de 10%.

L'étude pré-opérationnelle OPAH menée par le CAL54 a été achevée et présentée en Commission des Maires fin 2014. Des aides complémentaires à l'ANAH sont prévues par la CCT sur les thématiques suivantes :

- Améliorer la performance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique,
- Favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie,
- Améliorer significativement le niveau de confort des logements indignes et très dégradés.

Ces aides OPAH sont destinées principalement à des propriétaires occupants sous conditions de ressources et à des propriétaires bailleurs. L'ensemble du dispositif sera validé par les élus de la CCT et les services de l'Etat et l'ANAH au 1<sup>er</sup> semestre 2015.

**ORIENTATION 3**

**DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉE ET ACCESSIBLE**

**Aider les communes à développer une offre sociale**

• **Accompagner les communes dans le développement d'une petite offre locative**

Parallèlement à l'OPAH, la CCT a décidé de créer une aide à destination des communes pour la création et/ou la réhabilitation de logements locatifs communaux.

ORIENTATION 4

RÉPONDRE AUX BESOINS DE PUBLICS SPÉCIFIQUES

• Création d'une Maison Relais de 25 places sur la Ville Haute à Toul (22 T2, 3 T1 bis)

Le but de cette maison relais est de répondre aux besoins de personnes, qui sans nécessiter un accompagnement social lourd, ne peuvent, du fait de leur isolement et de difficultés (familiales, financières...), trouver immédiatement un équilibre de vie dans un logement individuel autonome.

La CCT a versé une subvention de 3 000€ pour meubler les appartements.

En décembre 2014, les travaux de réhabilitation et d'aménagement étaient finis et la structure a pu accueillir ses premiers résidents.



ORIENTATION 5

ORGANISER LES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI DES ACTIONS PLH

Animer le PLH

Depuis sa création en 2013, la mise en place d'un comité de pilotage PLH annuel est instituée, complétée d'ateliers de travail. De nombreuses réunions d'informations ont eu lieu, afin d'informer et de mettre en réseau les élus, les habitants et les différents partenaires de l'habitat, avec diverses thématiques telles que : le logement insalubre et non décent (janvier 2014), informations vers les propriétaires bailleurs (février 2014), les dégradations locatives (juin 2014)...



Créer un observatoire local de l'habitat

- > Recrutement mutualisé avec la CC Moselle et Madon, de Déborah Debraine, chargée de mission « Observatoire de l'habitat ».
- > Signature d'une charte de fonctionnement concernant les modalités d'obtention des données avec les différents partenaires.
- > Parution de la 1<sup>ère</sup> lettre de l'observatoire en juillet 2014, disponible et téléchargeable sur le site internet de la CCT.



PERSPECTIVES 2015

- Présentation du bilan triennal du PLH devant le Comité Régional de l'Habitat,
- Actualisation du PLH avec le nouveau périmètre (9 nouvelles communes au 1<sup>er</sup> janvier 2014),
- Lancement de l'OPAH 2015-2018,
- Prise en compte de nouvelles dispositions légales (ALUR...)
- Organisation de réunions d'information (logement indigne, gestion du risque locatif...)

**Lexique**  
 ALUR : Accès au Logement et pour un Urbanisme Renové  
 ANAH : Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat  
 ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine  
 EPFL : Etablissement Public Foncier de Lorraine  
 OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

The collage features several key documents:
 

- Timeline:** Shows the evolution of the 'Programme Local de l'Habitat' from June 2013 to November 2014, including the creation of the local observatory and the signing of a charter.
- Infographic 'Les 2 ans du Programme Local de l'Habitat':** Summarizes the program's goals and achievements, such as the development of 130 new housing units and the implementation of various initiatives.
- Document 'Un contexte réglementaire en pleine évolution':** Discusses the impact of the ALUR law on housing regulations.
- Document 'Observatoire de l'habitat':** Details the structure and mission of the local housing observatory.



## AIRE D'ACCUEIL COMMUNAUTAIRE

→ **17% d'occupation**

en hausse / 2013, avec des pics à + 47 %

→ **2 018 journées caravanes**

→ **166 adultes et 71 enfants**

→ **85% de nouveaux**

**voyageurs** sur le site

→ **19,21 jours**

(durée moyenne du séjour)

→ **68%**

des séjours compris entre 1 et 15 jours

### À NOTER

- Certains usagers « régionaux » sont revenus en raison de l'accueil et du mode de gestion choisis, qui leur conviennent particulièrement.

- L'arrivée de nouveaux voyageurs d'autres régions atteste de la reconnaissance de l'aire par la population des Gens du Voyage.

- L'aire bénéficie d'une bonne réputation, notamment en termes d'accueil et de gestion, cela étant, le taux de fréquentation de l'aire reste faible.

### ACCUEIL ET GESTION DES CARAVANES

Par délibération du 12 juillet 2006, le conseil communautaire a décidé de retenir d'intérêt communautaire la création, l'entretien et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, sise route de Verdun à Toul.

Par délibération du 18 décembre 2013, la CCT a décidé de prolonger d'un an, par voie d'avenant, la gestion déléguée de l'aire d'accueil à la société GDV, suite à procédure infructueuse, sans modifier substantiellement les éléments essentiels de la délégation, (article L 1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les familles séjournant sur l'aire d'accueil sont itinérantes et voyagent pour la majorité d'entre elles sur toute la France comme l'indique leur présence épisodique sur les différents équipements gérés par GDV hors Lorraine.

On note cependant la présence de plusieurs familles limitant leurs déplacements au département sur les aires de Moselle Est ou sur la Région.

Parmi les ménages accueillis en 2014, 83 personnes ont séjourné pour la première fois sur l'aire d'accueil ce qui est important et confirme la vocation de terrain de passage de l'équipement.



### INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Elle reste complexe en raison de l'itinérance, de l'illétrisme fréquent, de l'absence de qualification et de l'inadaptation des dispositifs d'insertion au statut spécifique des usagers. Plusieurs familles ont été accompagnées dans leurs parcours d'insertion sociale, en lien avec les acteurs sociaux du régime général.

### ACTIONS SOCIO-EDUCATIVES

En liaison avec l'ensemble des partenaires sociaux de régime général et les familles tsiganes pour la régularisation de leurs dossiers familiaux, de multiples interventions sont effectuées à partir du centre d'accueil avec un service de domiciliation administrative possible (suivi de courrier) :

- plus de 100 interventions réalisées dans des domaines variés auprès d'organismes tels que la CAF, l'Education Nationale, les caisses de retraite, la Préfecture...
- 6 familles ont leur dossier familial suivi régulièrement par la conseillère sociale,
- 10 familles ont bénéficié d'une domiciliation administrative sur l'aire d'accueil selon leur demande avec un suivi de leur courrier.

La scolarisation des enfants :

Certains usagers «habités» scolarisent plus facilement leurs enfants à Toul.

- 13 enfants ont été scolarisés en maternelle et primaire,
- 16 enfants ont été inscrits auprès du CNED,
- des séances de soutiens scolaires ont été menées les mercredis matins ou après l'école pour les enfants inscrits en école,
- 59 enfants et adolescents de 3 à 12 ans ont participé au cours de leurs séjours à des ateliers socio-éducatifs et activités périscolaires.

### CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT

La construction traditionnelle d'un bâtiment de 2 étages pour une surface au sol de 120 m<sup>2</sup> a fait l'objet d'un marché. Estimé à 179 456,98 € HT, le montant final Hors Taxes des marchés s'est élevé à 175 586,04 € HT (soit 3 870,94 € de moins).

9 lots ont été attribués dont : VRD-gros œuvre (fondations spéciales sur radier suite à étude géotechnique, enduit monocouche, charpente traditionnelle, tuiles terre cuite, menuiseries extérieures PVC, menuiseries intérieures bois, plâtrerie isolation faux plafonds, électricité courants faibles, chauffage plomberie : pompe à chaleur, sols souples faïences et peinture revêtement mural, nettoyage.

Si l'on regarde de plus près le lot n°01, par exemple, «VRD - G.O - Enduits extérieurs», la part prise pour le surplus des fondations (par un système de radier) se monte à plus de 15 000 € HT par rapport à une solution traditionnelle. Il faut par ailleurs préciser que ce lot comprend également toute la partie VRD avec des places de stationnement en enrobés, l'allée d'entrée et la création d'un auvent de stationnement (élément rendu obligatoire par le P.L.U de la commune), soit environ 25 000 € HT. Hors VRD, le ratio de construction (sur la surface habitable - hors auvent/garage) est ramené à 1 092€ HT/m<sup>2</sup>, ce qui est raisonnable également compte-tenu des autres prestations.

Concernant les lots de second œuvre :

- Le lot plâtrerie génère en plus de la bonne isolation, la bonne étanchéité. Nous avons donc des épaisseurs d'isolation et une étanchéité telles qu'elles doivent répondre aux exigences de la RT 2012.
- Sur l'ensemble des autres lots : une pompe à chaleur pour le chauffage central et l'ECS, deux VMC Hygro réglables afin de respecter également le recoupement entre les 2 activités : bureaux en rez-de-chaussée et logement en étage, l'ensemble des équipements sanitaires des salles d'eau et autres sanitaires
- Les revêtements de sols comprennent l'isolation des sols (jusqu'à 10 cm de polyuréthane au rez de chaussée afin de respecter les obligations thermiques).

Après déménagement en décembre 2014, le bâtiment a été occupé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.



## ST21



Sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint, assisté d'un responsable du service, le Service Technique Intercommunal et d'Insertion (ST21) est chargé d'exécuter des travaux pour le compte des services de la CCT.

Par ailleurs, il intervient pour le compte des communes membres de la CCT dans tous les domaines pour lesquels il est possible de répondre aux attentes des élus, tout en veillant à ne pas entrer en concurrence avec les entreprises :

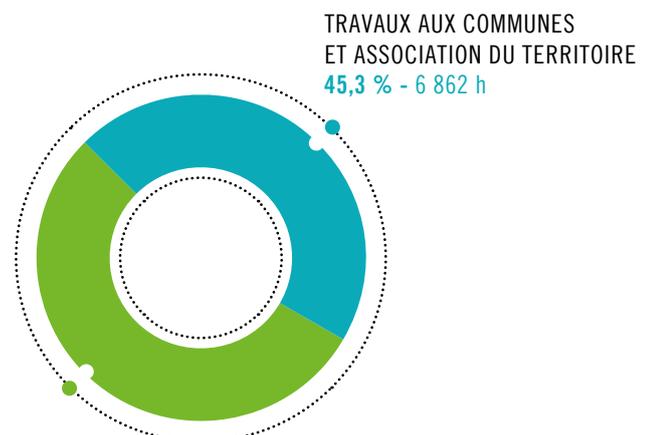
- contrôle et entretien des équipements, entretien et maintenance du patrimoine, des zones industrielles et commerciales, des espaces protégés, de l'aire des gens du voyage, de l'abords des cours d'eau ;
- appui technique pour les différents pôles, chantiers d'espaces verts (fleurissement, arrosage, désherbage, entretien des cimetières et communes,...) ;
- transport et montage de matériel à destination de différentes manifestations, travaux de second œuvre (maçonnerie, peinture,...) ;
- réalisation de projets en tant que maître d'œuvre (massifs arborés, sentier pédagogique...) ;
- fabrication en régie de divers matériels ;
- mise en conformité réglementaire et gestion de l'ensemble immobilier, en collaboration avec l'assistante de prévention ;
- gestion en régie du parc de véhicules et matériels (contrôle, entretien, réparation...).



→ **15 144 heures**  
réalisées par le personnel en insertion

→ **24 communes et le SMGT**  
ont sollicité les services du ST21

### RÉPARTITION



TRAVAUX EN RÉGIE POUR LA CCT  
54,7 % - 8 282 h

## L'INSERTION : TRAVAILLER POUR RETROUVER DU TRAVAIL

Les personnes en parcours d'insertion professionnelle accueillies par la CCT, sont orientées vers notre structure par les services de l'emploi et les organismes partenaires de l'insertion. Ils le sont avant tout, pour une mise ou une remise progressive en situation de travail, avec pour objectif de faire ou refaire acquérir les repères indispensables à leur insertion socioprofessionnelle et ainsi les remobiliser vers l'emploi.

Durant la durée de leur contrat, et parallèlement aux activités techniques que nous leurs proposons d'effectuer sous la direction et l'encadrement des agents techniques de notre collectivité, les bénéficiaires se voient proposer un suivi. Il s'agit d'un accompagnement individualisé hebdomadaire et à la demande, en matière de construction et d'élaboration de projet, d'aide aux démarches administratives (logement, santé, mobilité, vie sociale...) et aux démarches de recherche d'emploi et de formation professionnelle (lettre, CV, contact avec les employeurs ou les divers organismes de formation...).

Des séances collectives d'information et de sensibilisation aux diverses problématiques sont également organisées, avec le concours de la médecine du travail, du centre de prévention de l'hôpital St Charles, des conseillers en économie sociale et familiale de la CAF, ou par les partenaires de l'insertion du territoire et les centres de formation professionnelle.

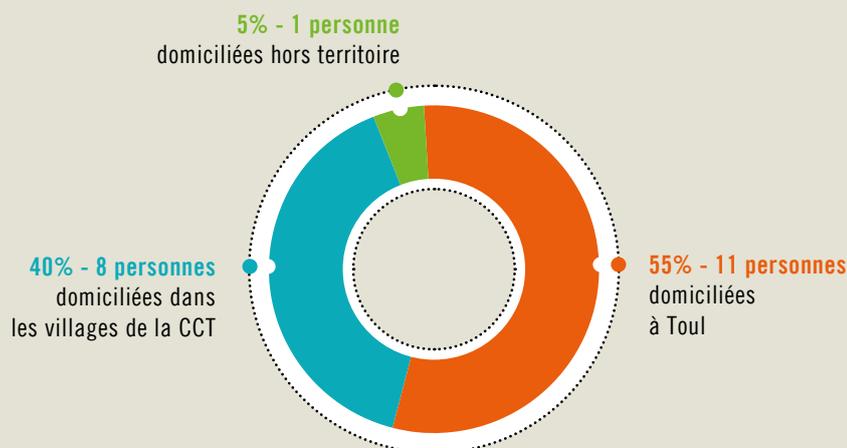
Depuis cinq ans, des séances de travail autour de l'image de soi, du savoir faire et de la vidéo sont également organisées. Ainsi, un film de 17 minutes a été réalisé, construit autour de témoignages de participants, d'encadrants et d'élus du territoire « ST2i en pays Toulinois » est visible sur le site internet de la CCT et de la maison de l'emploi Terres de Lorraine.

8 participants ont également réalisé avec le concours de Radio Décllic un CV audio, qui leur a permis de faire connaître leurs compétences et leurs savoir-faire de manière innovante. Ils ont ainsi pu postuler à un emploi via les ondes de la radio, mais également directement auprès d'employeurs grâce à un fichier MP3 envoyé par courrier électronique.

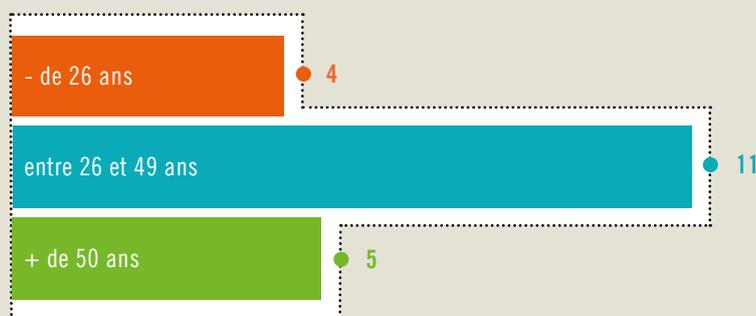
**En 2015, nous construisons avec chaque bénéficiaire, un référentiel compétences et sécurisation de parcours.**

→ **20 personnes accompagnées**  
18 hommes & 2 femmes

### ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



### ÂGE



### ENTRÉES & SORTIES DU DISPOSITIF

A l'entrée :

- 5 personnes n'avaient aucune ressource
- 4 personnes étaient bénéficiaires du RSA
- 6 personnes étaient bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité (ASS)
- 5 personnes étaient demandeurs d'emploi de longue durée (+ 24 mois)

A noter que 3 des personnes accueillies en 2014 sont des anciens salariés de Kléber.

→ **5 personnes sont sorties du dispositif**

- 2 personnes en emploi durable (création d'entreprise/CDD de + 6 mois)
- 1 personne en emploi de transition (Intérim ou CDD de - 6 mois)
- 1 personne de façon positive (retraite)
- 1 personne sans solution d'emploi



## FORMATIONS

- Système Sécurité Incendie au centre aquatique - 7 agents
- Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - 9 agents
- Signalisation temporaire de chantier - 9 agents
- Sensibilisation à l'utilisation des produits chimiques - 7 agents
- Prévention du risque lié à l'activité physique - 7 agents
- Recyclage du SST - 14 agents
- Formations habilitation électrique - 7 agents

## SUIVI DES ÉQUIPEMENTS

- Suivi vestimentaire (réapprovisionner le magasin, équiper les agents)
- Suivi des équipements de protection individuelle
- Suivi et approvisionnement des pharmacies
- Suivi de l'approvisionnement en produits d'entretien

## SUIVI DES REGISTRES

- Suivi des registres du personnel et des bâtiments
- Suivi du programme annuel de prévention

## DOCUMENTS

- Autorisations de conduite annuelles délivrées en décembre
- Fiche de données de sécurité des produits
- Suivi des vérifications périodiques du matériel et des bâtiments
- Note de synthèse des différents rapports de vérifications
- Rapport et analyse des AT
- Notes à l'autorité suite aux suivis des registres
- Notes à l'autorité suite aux VGP du matériel et des bâtiments.
- Élaboration d'une consigne de sécurité pour la mise en place et le rangement des lignes de nage
- Réalisations de devis (petits matériels liés à la prévention, prestations de VGP complémentaires,...)

## ACTIONS

- Mise en place du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- Mise en place de signalétique sur les véhicules de service
- Mise en place d'un suivi des véhicules (cahier de maintenance et fiche individuelle de suivi par véhicule)
- Mise en place d'une armoire de stockage spécialement dédiée aux produits phytopharmaceutiques au ST2I
- Mise à disposition d'équipements de protection individuelle spécifiques, suite à un accident du travail au centre aquatique
- Visites sur sites
- Mise en place de rétentions au centre aquatique sous tous les produits chimiques

## Le Comité Technique (CT) et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

La collectivité dépassant le seuil de 50 agents, les élus communautaires ont été appelés, par délibération du 25 juin 2014, à décider de la création d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, à fixer le nombre de représentants de l'employeur et du personnel, ceci dans l'optique des élections professionnelles de décembre 2014. Pour mémoire, jusqu'à décembre 2014, les agents de la CCT dépendaient du CT et du CHSCT siégeant au Centre de Gestion 54.

Ainsi, depuis décembre 2014, la CCT dispose donc d'un CT et d'un CHSCT, où siègent des membres à voix délibératives (les élus désignés par arrêté de la Présidente et les délégués du personnel) et des membres à voix consultative, (DGS, DGA Ressources, Responsable RH et Assistante de prévention).

Le comité technique a pour rôle d'éclairer la prise de décision des élus et des représentants du personnel dans les domaines relevant de sa compétence : organisation des collectivités, conditions générales de fonctionnement des collectivités, évaluation des risques professionnels et mise en place d'actions de prévention, aménagement des postes de travail, désignation des ACFI (fonction d'inspection), documents et règlements (partie hygiène et sécurité du règlement intérieur, règlements et consignes en matière de sécurité), les actions sur le terrain (examen des cas de mise en œuvre du droit de retrait, enquête à l'occasion de chaque accident de service ou de chaque maladie à caractère professionnel).

Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

## SOUTIEN AU MILIEU ASSOCIATIF

En 2014, la Communauté de Communes du Toulois a soutenu 18 projets d'association du territoire respectant le règlement d'attribution des subventions. Le montant des subventions s'élève à 22 750 €, dont 4 500 € versés dans le cadre d'une convention triennale aux associations Le Théâtre de Cristal et la Tota Compania.

En fin d'année 2014, la CCT a également modifié son règlement d'attribution pour plus d'efficacité et d'équité dans l'étude des demandes :

- le taux de subvention passe de 10 % à 25% du budget de l'action spécifique pour laquelle une subvention est demandée. Le montant plafond de la subvention reste à 3000 €
- les associations ont jusqu'au 31 mars de l'année N pour déposer leur dossier de subvention, au lieu du 31 décembre de l'année N-1

Les projets retenus et soutenus sont tous en lien avec les compétences de la CCT (services publics, économie, environnement) et participent ainsi pleinement à l'animation globale du territoire.

### Projets culturels

→ 15 750 € - 10 projets

### Projets sportifs

→ 3 700 € - 5 projets

### Projets touristiques

→ 1 050 € - 2 projets

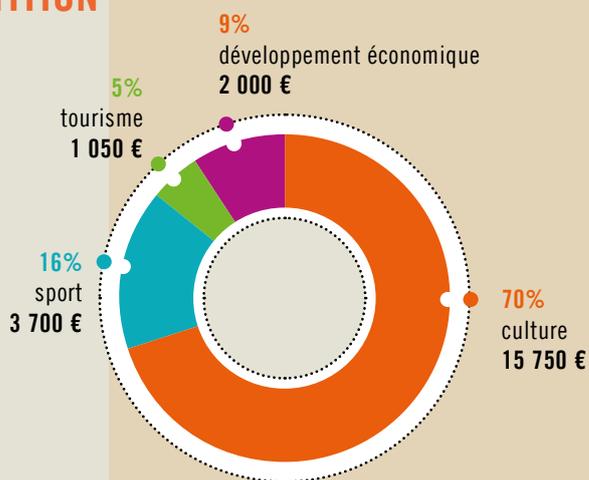
### Projets développement économique

→ 2 000 € - 1 projet



ADEL - Attelages de Lorraine

## RÉPARTITION



Festival Le Feu aux Planches



La Lucey'N



La Caldéniacienne



La Péniche de Pierre-la-Treiche

# RESSOURCES

## FINANCES - 65

Budget principal

Budget annexe - ordures ménagères

Budget annexe - assainissement

Budget annexe - zone artisanale de Noviant-aux-Prés

## COMMUNICATION - 73

## RESSOURCES HUMAINES - 75

# FINANCES



## MISSIONS DU SERVICE

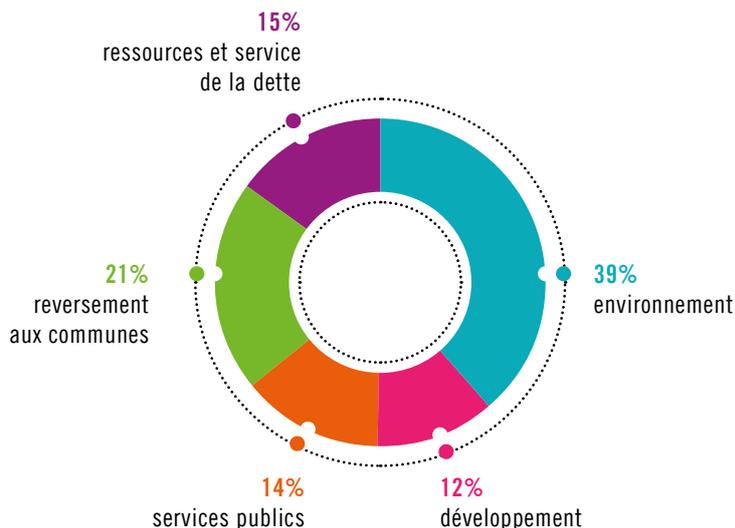
En 2014, les 5 agents du pôle finances et commande publique ont :

- assuré la préparation du budget principal et des 3 budgets annexes
- émis 3 449 mouvements en dépenses et 1 413 en recettes (+9% / 2013)
- produit la facturation de la redevance spéciale des ordures ménagères, de l'assainissement des communes en régie et des utilisateurs récurrents du centre aquatique Ovive
- préparé la délibération relative aux exonérations de TEOM (redevance spéciale des professionnels)
- assuré le suivi des dotations et subventions
- permis la signature de 20 marchés publics supérieurs à 20 000 € HT et préparé le renouvellement des marchés d'ordures ménagères
- permis la signature des concessions d'aménagement des Zones d'Activité Concertées du Génie et de Kléber
- préparé l'ensemble des bons de commande nécessaires à l'exécution du budget
- opéré la gestion de la dette de la communauté s'élevant à 12,7 M€ au 31 décembre
- réalisé des études spécifiques (exemples : mise en œuvre de la part incitative de la TEOMi, détermination des attributions de compensation suite à la fusion avec la CC des Côtes en Haye, révision des bases minimales de Cotisation Foncière des Entreprises, option pour l'assujettissement à la TVA du service de l'assainissement,...)
- travaillé à la préparation de l'ensemble des rapports à caractère financier présentés au conseil communautaire
- assuré le suivi du patrimoine et des amortissements comptables correspondants
- préparé l'adoption des comptes administratifs 2013
- poursuivi le processus de renouvellement de ses outils de gestion (changement de logiciel budgétaire et comptable, dématérialisation des mandats et titres)
- rempli les obligations déclaratives de TVA pour les activités assujetties

## COMPTES ADMINISTRATIFS

### DÉPENSES PAR THÉMATIQUES

Budget principal et budgets annexes consolidés (prévisionnel 2013)

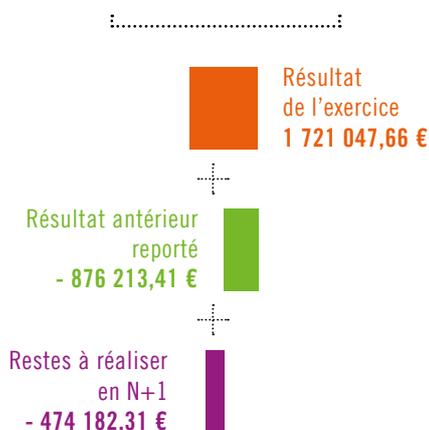


# BUDGET PRINCIPAL

## FONCTIONNEMENT



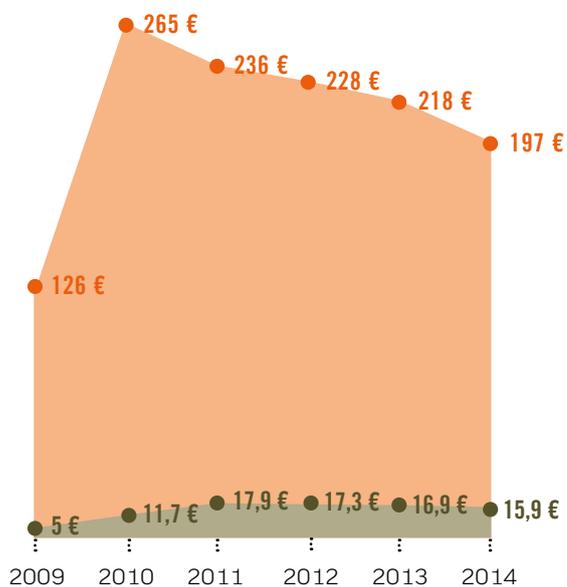
## INVESTISSEMENT



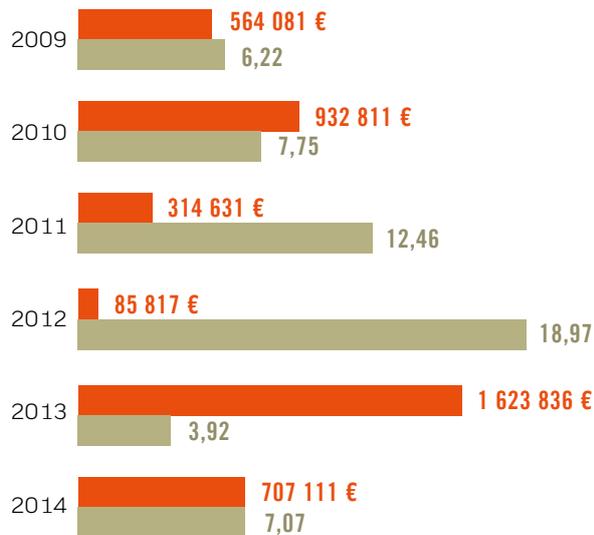
\* Montants hors résultat antérieur reporté

## ÉTAT DE LA DETTE

Encours de dette par habitant au 31/12/2014  
Annuité par habitant



## ÉPARGNE & CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT



Épargne nette  
Capacité de désendettement en années

## Compte administratif détaillé

### FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	1 428 739,04	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 159 244,18
012	Charges de personnel	2 814 534,35	013	Atténuation de charges	88 365,37
014	Atténuation de produits	8 166 752,14	70	Produits du domaine et ventes diverses	1 480 975,17
022	Dépenses imprévues	0,00	73	Impôts et taxes	10 732 846,14
65	Autres charges de gestion courantes	2 036 541,65	74	Dotations et participations	3 320 294,09
66	Charges financières	254 993,50	75	Autres produits de gestion courante	39 649,07
67	Charges exceptionnelles	12 615,69	77	Produits exceptionnels	88 129,48
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>14 794 176,37</b>		<b>Recettes réelles</b>	<b>17 009 503,50</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 750,69
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	720 216,13			
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>720 216,13</b>		<b>Recettes d'ordre</b>	<b>130 750,69</b>
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>15 514 392,50</b>		<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>17 140 254,19</b>

### INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT			
020	Dépenses imprévues	0,00	001	Solde d'exécution reporté	0,00
13	Reprise sur subventions d'équipement	0,00	10	Reprise sur apports, dotations et réserves	2 067 999,59
16	Emprunt et dettes assimilées	348 971,46	13	Subventions d'investissement reçues	813 770,27
20	Immobilisations incorporelles	87 214,34	16	Emprunt et dettes assimilées	0,00
204	Subventions d'équipement versées	78 856,82	21	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	176 597,41	27	Autres immobilisations financières	84 894,71
23	Immobilisations corporelles en cours	381 276,24	45	Comptabilité distincte rattachée	45 555,00
45	Comptabilité distincte rattachée	45 555,00		<b>Recettes réelles</b>	<b>3 012 2019,57</b>
	Opération d'équipement (total)	595 056,03	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
040	<b>Dépenses réelles</b>	<b>2 756 850,76</b>	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	720 216,13
041	Opération d'ordre de transfert entre sections	130 750,69	041	Opérations patrimoniales	3 364 546,06
	Opérations patrimoniales	3 364 546,06			
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>3 495 296,75</b>		<b>Recettes d'ordre</b>	<b>4 084 762,19</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>6 252 147,51</b>		<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>7 096 981,76</b>

BUDGET ANNEXE

**ORDURES MÉNAGÈRES**

FONCTIONNEMENT



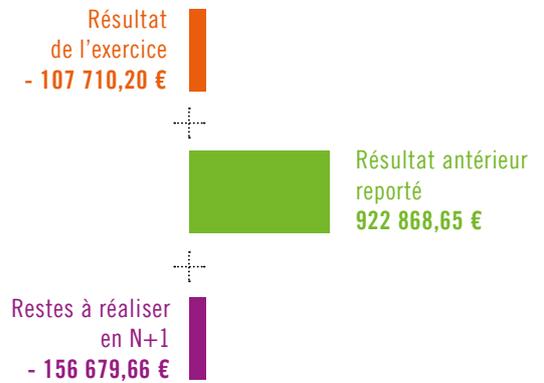
INVESTISSEMENT



.....:



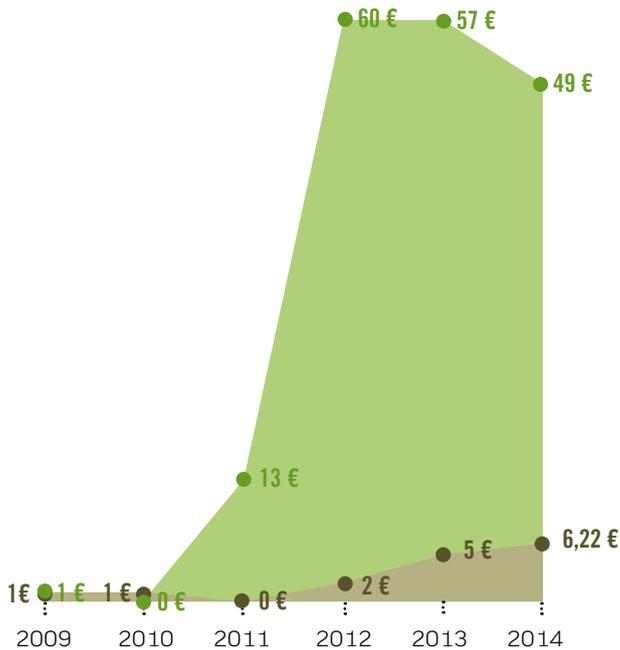
.....:



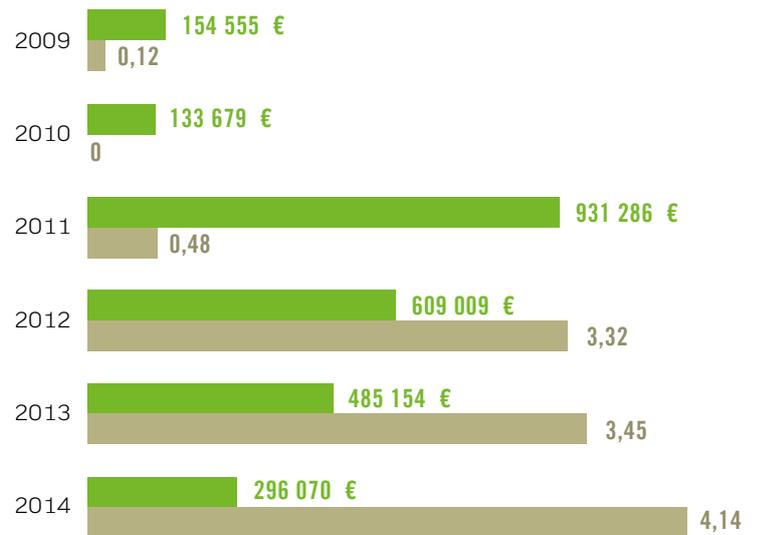
\* Montants hors résultat antérieur reporté

ÉTAT DE LA DETTE

Encours de dette par habitant au 31/12/2013  
Annuité par habitant



ÉPARGNE & CAPACITÉ DE DÉSENDERTEMENT



Épargne nette  
Capacité de désendettement en années

## Compte administratif détaillé

À noter : suite à la fusion avec la CC des Côtes en Haye, un budget REOM transitoire a été créé, présentant un déficit de 10 585,70 €.

### FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	2 916 298,35	002	Résultat de fonctionnement reporté	726 401,32
012	Charges de personnel	404 290,19	013	Atténuation de charges	210,12
014	Atténuation de produits	137,00	70	Produits du domaine et ventes diverses	590 497,39
022	Dépenses imprévues	0,00	73	Impôts et taxes	2 774 448,00
65	Autres charges de gestion courantes	9 252,91	74	Dotations et participations	498 723,79
66	Charges financières	79 397,59	75	Autres produits de gestion courante	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 211,77	77	Produits exceptionnels	1 348,75
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>3 412 587,81</b>	78	Reprises sur provisions	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		<b>Recettes réelles</b>	<b>4 591 629,37</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	147 311,44	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 176,75
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>147 311,44</b>		<b>Recettes d'ordre</b>	<b>46 176,75</b>
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 559 899,25</b>		<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>4 637 806,12</b>

### INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT			
16	Emprunt et dettes assimilées	156 570,74	001	Solde d'exécution reporté	922 868,65
20	Immobilisations incorporelles	0,00	024	Produits des cessions	0,00
21	Immobilisations corporelles	114 521,13	10	Reprise sur apports, dotations et réserves	50 052,72
	Opération d'équipement (total)	56 681,13	13	Subventions d'investissement reçues	68 875,39
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>327 773,00</b>	16	Emprunt et dettes assimilées	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	46 176,75		<b>Recettes réelles</b>	<b>1 041 796,76</b>
041	Opérations patrimoniales	1 626 446,45	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
			040	Opération d'ordre de transfert entre sections	147 311,44
			041	Opérations patrimoniales	1 626 446,45
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>1 672 623,20</b>		<b>Recettes d'ordre</b>	<b>1 773 757,89</b>
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 000 396,20</b>		<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>2 815 554,65</b>

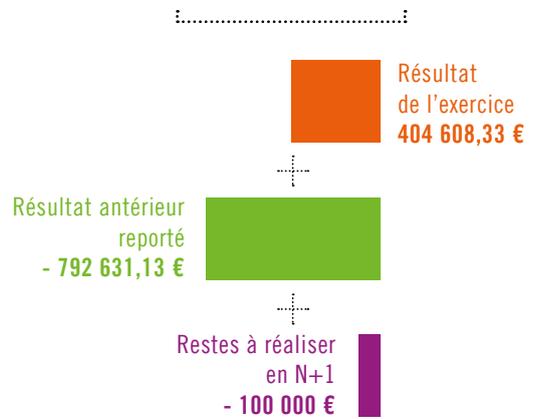
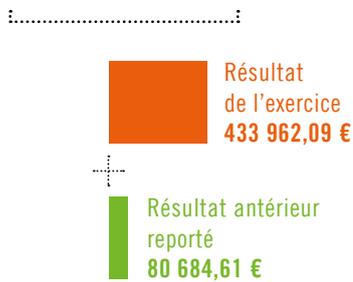
BUDGET ANNEXE

**ASSAINISSEMENT**

**FONCTIONNEMENT**



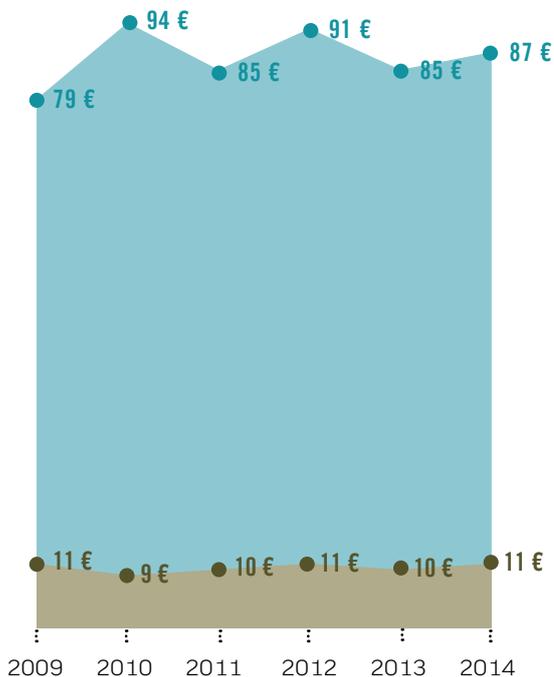
**INVESTISSEMENT**



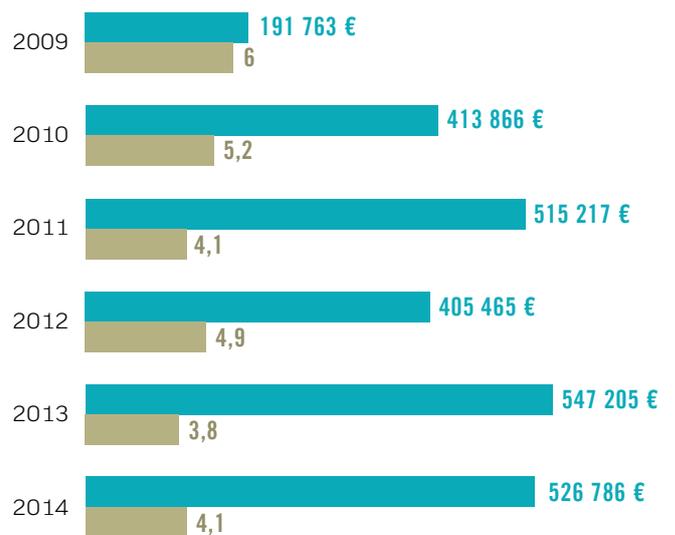
\* Montants hors résultat antérieur reporté

**ÉTAT DE LA DETTE**

Encours de dette par habitant au 31/12/2014  
Annuité par habitant



**ÉPARGNE & CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT**



Épargne nette  
Capacité de désendettement en années

## Compte administratif détaillé

### FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	274 896,28	002	Résultat de fonctionnement reporté	80 684,61
012	Charges de personnel	275 843,66	013	Atténuation de charges (remises...)	0,00
014	Atténuation de produits	136 763,57	70	Produits du domaine et ventes diverses	642 199,00
022	Dépenses imprévues	0,00	73	Impôts et taxes	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	1 119,41	74	Dotations et participations	73 868,00
66	Charges financières	144 674,90	75	Autres produits de gestion courante	919 983,46
67	Charges exceptionnelles	8 262,32	77	Produits exceptionnels	8 439,60
68	Dot. aux provisions pour risques et charges	0,00		Recettes réelles	1 725 174,67
	<b>Dépenses réelles</b>	841 560,14	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	123 856,50
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	492 824,33			
	Dépenses d'ordre	492 824,33		Recettes d'ordre	123 856,50
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 334 384,47</b>		<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 849 031,17</b>

### INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT			
001	Solde d'exécution reporté	792 631,13	001	Solde d'exécution reporté	0,00
16	Emprunt et dettes assimilées	276 143,87	10	Reprise sur apports, dotations et réserves	1 323 260,94
20	Immobilisations incorporelles	1 510,30	13	Subventions d'investissement reçues	211 644,70
21	Immobilisations corporelles	320 320,28	16	Emprunt et dettes assimilées	0,00
	Opération d'équipement (total)	1 006 554,90	23	Immobilisations corporelles en cours	1 913,60
	<b>Dépenses réelles</b>	2 397 160,52	27	Autres immobilisations financières	103 350,65
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	123 856,50		<b>Recettes réelles</b>	1 640 169,89
041	Opérations patrimoniales	246 011,29	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
			040	Opération d'ordre de transfert entre sections	492 824,33
			041	Opérations patrimoniales	246 011,29
	Dépenses d'ordre	369 867,79		Recettes d'ordre	738 835,62
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>2 767 028,31</b>		<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>2 379 005,51</b>

## BUDGET ANNEXE

## ZONE ARTISANALE DE NOVIANT-AUX-PRÉS

### FONCTIONNEMENT



-----



### INVESTISSEMENT



-----



\* Montants hors résultat antérieur reporté

### ÉTAT DE LA DETTE

Encours de dette par habitant au 31/12/2014 : 1,65 €  
Annuité par habitant : 0,60 €

Faisant suite à la fusion avec la CC des Côtes en Haye, la communauté a repris la gestion de la zone artisanale de Noviant-aux-Prés sur laquelle siègent 2 sociétés.

Ce budget est assujéti à la TVA.

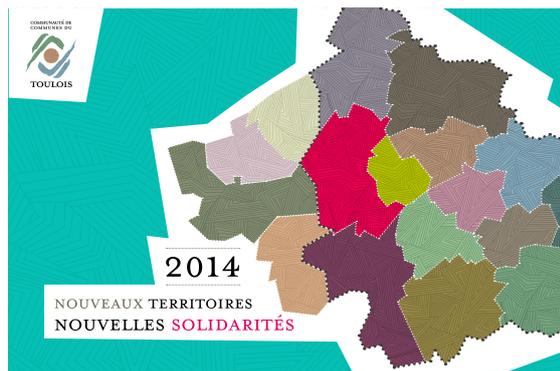
Par ailleurs, dans le cadre de la fusion, un fonds de solidarité Enfance - Petite Enfance - Jeunesse est mis en place sur le territoire. Il sera opérationnel en 2015 (255 000 €).

Les recettes de la section de fonctionnement proviennent des loyers et remboursements de charge des 2 sociétés installées.

Les dépenses de la section de fonctionnement correspondent aux charges d'entretien et de gestion du site, aux intérêts de la dette et aux dotations aux amortissements.

En section d'investissement, les dépenses de 2014 correspondent exclusivement au remboursement en capital de la dette.

## COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE



Magazines communautaires - février & octobre 2014  
 Refonte du logo et de la charte graphique - avril 2014  
 Voeux - janvier 2014

## COMMUNICATION ÉVÈNEMENTIELLE



Soirée des conseillers communautaires - 16 octobre 2014  
 Semaine du développement durable - du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2014  
 Nocturne festive à Ovide - 29 août 2014



# COMMUNICATION THÉMATIQUE



OBSERVATOIRE DE  
**l'habitat**  
& DU FONCIER



**la lettre n°1**

JUILLET 2014

**Les 2 ans du Programme Local de l'Habitat**

La mise en œuvre d'une politique de l'habitat, à l'échelle de la Communauté de Communes du Toulois agit sur le cadre de vie et l'attractivité de notre territoire.

L'équilibre de l'habitat et du foncier doit constituer une priorité pour le développement harmonieux des communes, en répondant d'une part, aux besoins de toutes les catégories de ménages et d'autre part, à une urbanisation maîtrisée et responsable.

L'obligation d'avancer sur ces enjeux a conduit à la mise en place d'un observatoire de l'habitat et du foncier en ce début d'année 2014, pour approfondir la connaissance du marché local du logement et suivre l'évolution de la conjoncture du territoire.

Pour mener au mieux ces missions, la Communauté de Communes du Toulois conduit des travaux d'observation multithématiques dont les résultats sont partagés avec les acteurs locaux concernés pour aller vers une connaissance approfondie du territoire. Dans cette perspective, une charte de fonctionnement a été initiée avec l'Observatoire de l'habitat et du foncier, la Direction Départementale des Territoires, le Conseil Général de Meurthe et Moselle... Cette dynamique partenariale contribuera pour le territoire à un centre de ressources, un lieu d'échanges et de mise en convergence des politiques de l'habitat et du foncier.

Cette première publication dresse un portrait du territoire. Nous vous proposons quelques éléments de contexte qui serviront de base pour les prochaines analyses liées à l'habitat.

Vous en souhaitant bonne lecture.

**LA CCT EN CHIFFRES**

- 34 communes
- 4<sup>ème</sup> intercommunalité du département (population)
- 37 154 habitants (au 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- +528 habitants en 4 ans
- 29 communes de + de 1000 hab.
- des ménages de + en + petits - 2,4 pers. en 2010
- 16 126 logements
- 1774 logements en 10 ans

- 41 logements communaux
- 2 770 logements sociaux
- 7 bailleurs sociaux

- + d'1 personne sur 2 propriétaires
- chiffre en hausse sur 10 ans
- 40% de maisons individuelles
- à Toul / 90% en communes péri-urbaines et rurales
- offre locative privée abondante concentrée sur la ville-centre et les communes péri-urbaines
- taux de vacance en hausse
- 400 logements en 10 ans (807 en 1999/2008 en 2010)

**SOMMAIRE**

Un contexte réglementaire en évolution p2

DOSSIER - Les 2 ans du PLH p3

Actualités p4

Kristell JUVEN, Présidente de la Communauté de Communes du Toulois



Christine ASSFELD-LAMAZEL, Vice-Présidente déléguée à l'Habitat



« Ce nouveau rôle me tient particulièrement à cœur, en raison des enjeux portés par le Programme Local de l'Habitat. De nombreuses actions se mettent en place, qui touchent au quotidien de chacun, afin d'embellir et d'améliorer le confort de vie de tous, sur tout le territoire. »



**Chez nous, venez faire les choses en grand...**

**Un pôle économique capital dans le sud lorrain pour accueillir vos projets d'entreprises**

Le Toulois a l'esprit bâtisseur depuis toujours. La nature a façonné un vaste paysage de collines et de vallées, les hommes ont fait le reste. Exploitant de multiples savoir-faire, leurs réalisations témoignent de leur vision anticipatrice. Cet héritage alimente aujourd'hui une nouvelle dynamique de croissance portée par la population la plus jeune de Lorraine.

**Le Toulois**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
on y voit grand par nature...



**TOULOIS**

**CONTACT**  
Communauté de Communes du Toulois  
Pôle Développement  
Boulevard du Génie  
CS 40825 Ecovaux - 54 201 Toul cedex  
03 83 43 23 76 - contact@ccttoul.com  
www.ccttoul.com

## HABITAT

Lettre de l'observatoire de l'habitat et du foncier N°1 - juillet 2014

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Encarts publicitaires



**LA TEOMI**

mon locataire et moi

Madame, Monsieur,

Vous le savez déjà sans doute, la Communauté de Communes du Toulois porte depuis 2 ans une politique ambitieuse de réduction des déchets qui veut de se concrétiser par la mise en place de la TEOMI, la Taxe d'Environnement des Déchets Ménagers Incitatives. Son objectif est double : réduire les déchets et le coût de leur traitement. Donc, réduire la facture de la collectivité et, progressivement, la vôtre et celle de vos locataires.

Vous recevez aujourd'hui un relevé vous donnant une estimation de la taxe 2014 relative aux déchets collectés en 2013. C'est un indicateur de votre propre gestion des déchets et de celle de vos locataires (rythme de sortie des bacs, quantités triées, etc.). En somme, de vos efforts quotidiens pour un meilleur environnement. Si vous n'êtes pas économeur 200/300 euros que nous avons choisis de dégrèver en faveur des usagers en optant pour des taux moins élevés que dans la plupart des collectivités.

Avec la TEOMI, nous participons ensemble à un projet collectif : sa réussite sera celle de tout notre territoire et elle ne peut laisser certains de nos concitoyens dans l'insécurité. Aussi, si vous estimez que ce premier relevé ne correspond pas à vos efforts ou que des dysfonctionnements en vous permettant pas de bien concrétiser, nos services restent à votre écoute au 03 83 43 23 76. Nous vous communiquerons dès à présent sous ce pli, les informations pour mieux comprendre la TEOMI (au dos) et pour améliorer vos gestes et ceux de vos locataires (plaquelette à envoyer avec les quittances de loyer).

Notre territoire se développe durablement avec vous et pour vous. Votre action contribuera pleinement à cette évolution et vous pourrez compter sur l'écoute et le soutien de nos services pour vous accompagner.

Kristell JUVEN, Présidente



**L'engagement de votre collectivité en chiffres**

**EN 4 ANS :**

- 236 conteneurs à verre et 330 pour les emballages recyclables sur tout le territoire
- 99 points d'appart volontaire à emballages ménagers dans Toul intra muros
- -38% d'ordures ménagères résiduelles
- +73% de recyclables
- +19% d'apports en déchèterie

**OBJECTIF ATTEINT !**

- -9% de déchets collectés (le Grenelle 2 de l'environnement préconise une réduction de 7%)

- de déchets

+ de tri

Communauté de Communes du Toulois  
c/o le Mairie de Toul  
CS 40 325 Ecovaux - 54201 Toul cedex  
03 83 43 23 76 - contact@ccttoul.com  
www.ccttoul.com

### GUIDE PRATIQUE PROPRIÉTAIRE-LOCATAIRE POUR MIEUX TRIER ET MIEUX JETER



**LA TEOMI\***

mon locataire & moi

\* à conserver et à remettre à mon locataire



- de déchets

+ de tri

nouveau !

**Collecte des ENCOMBRANTS**

gratuit



déchets électriques et électroniques

La Communauté de Communes du Toulois vous propose une collecte d'encombrants sur appel destinée aux personnes âgées, à mobilité réduite, n'ayant pas de véhicule ou ne disposant pas de véhicule adapté.

**Modalités de collecte**

**FRÉQUENCE**  
Sous réserve d'un nombre suffisant de demandes, 1 collecte minimum par trimestre, sur rendez-vous au domicile.

**VOLUME AUTORISÉ / FOYER**  
2m<sup>3</sup> dans la limite de 2 mètres de long

**INSCRIPTION**  
Appelez la CCT au 03 83 43 23 76. Vous serez ensuite contacté par la société SITA chargée de cette collecte afin de fixer un rendez-vous.

**AUTORISÉS**

**Mobilier**  
(table, chaises, étagères, meubles, meubles de jardin, fauteuil, canapé, matelas)

**Déchets électriques et électroniques**  
(appareils électro-ménagers, réfrigérateur, congélateur, cuisinière, four, four micro-ondes, aspirateur, téléviseur, écran, ordinateur, imprimante)

**Tout autre déchet ne sera pris en charge.**

**à savoir !**

↳ Lors de l'achat d'un appareil électrique ou électronique, le vendeur se doit de reprendre l'ancien.

- de déchets

+ de tri

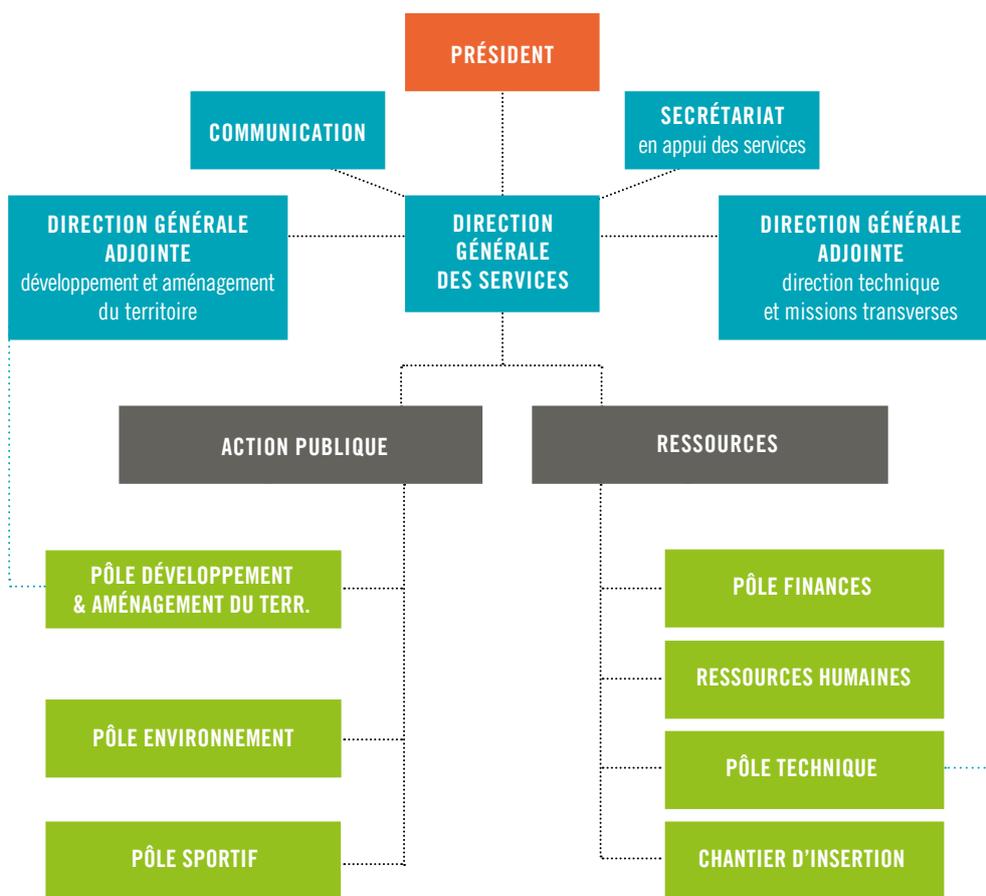
## GESTION DES DÉCHETS

- Collecte des encombrants

- TEOM incitative (communication auprès des propriétaires)

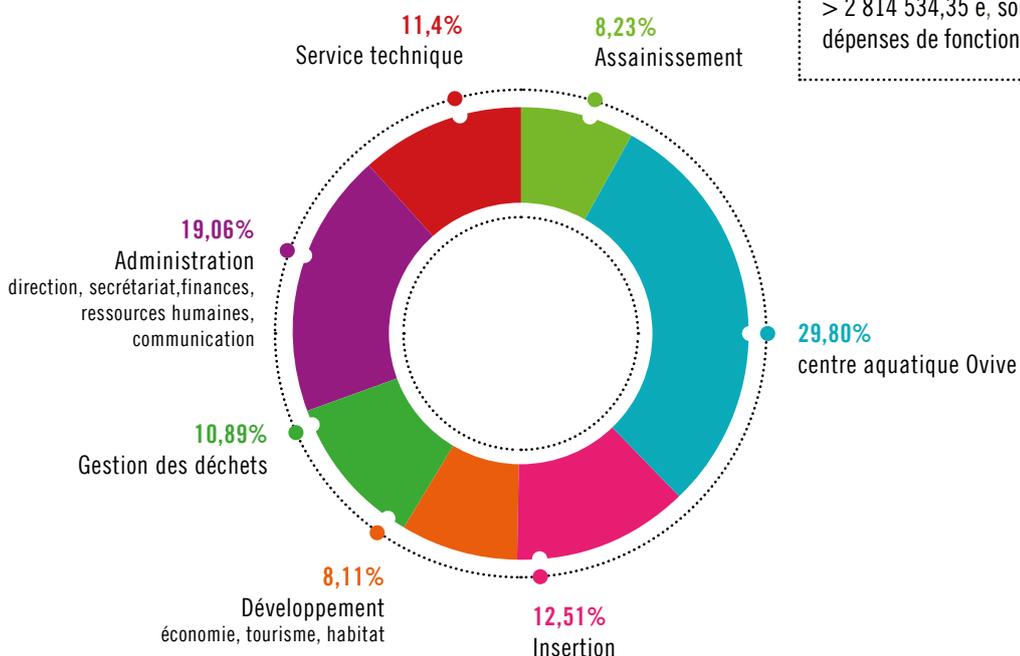
- relevés de collecte
- courrier d'information
- plaquette « La TEOMI, mon locataire et moi »
- magnet

## ORGANISATION



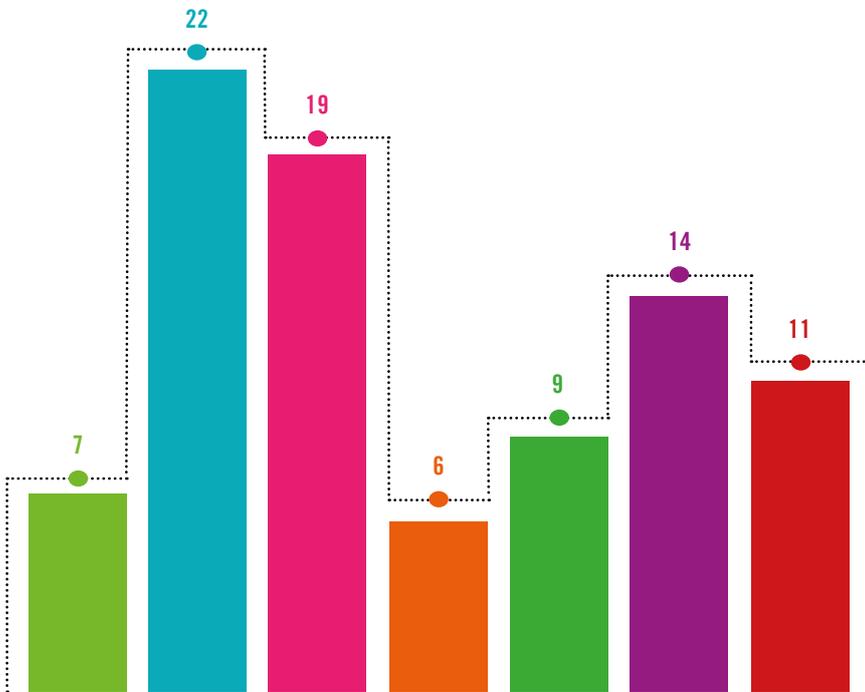
## EFFECTIFS 2014 (source décembre 2014)

### MASSE SALARIALE



Masse salariale totale en 2014  
> 2 814 534,35 e, soit 17,51% des  
dépenses de fonctionnement

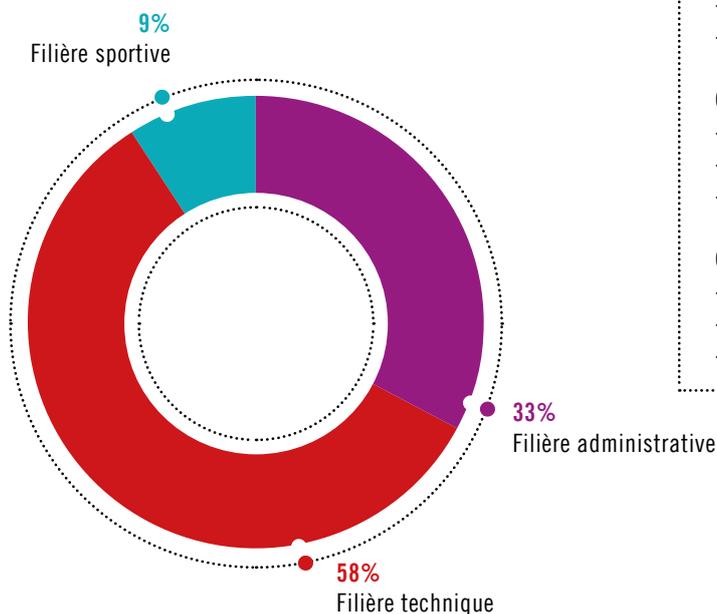
## RÉPARTITION DE L'EFFECTIF



En décembre 2014, la CCT comptait 88 agents.

- Assainissement
- Centre aquatique Ovive
- Insertion
- Développement
- Gestion des déchets
- Administration
- Service technique

## RÉPARTITION PAR FILIÈRES



Grades de la filière technique :

- Agent technique
- Adjoint technique
- Technicien
- Ingénieur

Grades de la filière administrative :

- Adjoint administratif
- Rédacteur
- Attaché

Grade de la filière sportive :

- Maître-nageur sauveteur
- Educateur des Activités Physiques et Sportives
- Conseiller des Activités Physiques et Sportives

## PYRAMIDE DES ÂGES

33 femmes & 54 hommes

